

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL
PROGRAMME 131
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2022

CRÉATION



PROGRAMME 131
Création

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Christopher MILES

Directeur général de la création artistique

Responsable du programme n° 131 : Création

Précisions sur le changement de responsable du programme

Le programme 131 « Création » soutient la diversité et le renouvellement de l'offre culturelle à toutes les étapes de la vie d'une œuvre : commande, création, production, diffusion et conservation.

L'année 2022 a été marquée par les derniers effets de la crise sanitaire, avec la levée des restrictions de jauge dans les lieux culturels à compter du mois de février et une reprise progressive de la fréquentation du public dans les lieux de spectacles et d'expositions d'arts visuels. Le retour du public a été cependant très variable selon les lieux et demeure dans l'ensemble à un niveau inférieur à l'avant-crise sanitaire.

Un soutien exceptionnel à la reprise de l'activité et à l'emploi artistique

Comme en 2020 et 2021, le ministère de la Culture a maintenu un soutien financier au secteur de la création, afin d'accompagner la sortie de crise des acteurs culturels et la reprise de l'activité et de l'emploi artistique. Les principaux dispositifs d'urgence mis en œuvre sur le P131 pendant la crise ont ainsi été prolongés et réabondés, tels que le fonds de soutien exceptionnel d'aide temporaire à l'emploi, gérés par Pôle Emploi pour le GUSO, le Fonds d'urgence spécifique de solidarité pour les artistes et les techniciens du spectacle (FUSSAT) géré par Audiens pour les intermittents les plus précaires et le filet de sécurité pour les Artistes-Auteurs géré par la Société des auteurs et compositeurs dramatiques (SACD).

Plus de 61 M€ ont par ailleurs été versés à l'Agence de services et de paiement (ASP) pour assurer le paiement des aides du Fonpeps et mettre en œuvre les mesures temporaires exceptionnelles accordées en 2021 et prolongées en 2022 pour soutenir l'emploi des artistes et les salles de petites jauges. Le nombre d'aides versées en 2022 par l'ASP a ainsi plus que doublé par rapport à 2021.

La poursuite de la mise en œuvre du plan auteurs 2021-2022

Lancé en 2021, le plan auteurs 2021-2022 du ministère de la Culture comprend 15 mesures concrètes permettant d'améliorer rapidement les conditions de création des auteurs. Les premières mesures portant sur la sauvegarde du tissu créatif dans le cadre de la crise sanitaire ont été menées en 2021. La mise en place des autres mesures s'est poursuivie en 2022 afin de revaloriser durablement la place des auteurs dans les différents secteurs de la création, avec notamment :

- la consolidation de l'accès aux droits sociaux de l'ensemble des artistes-auteurs (mesure n° 3) d'une part, par la publication de la nouvelle circulaire relative au dispositif de rachat des cotisations prescrites, prolongeant ce dispositif jusqu'au 31 décembre 2027 et l'améliorant, et d'autre part, par l'abaissement du seuil d'accès aux indemnités journalières ;
- la meilleure prise en compte de la diversité des revenus principaux et accessoires des auteurs (mesure n° 4) à travers la publication d'une instruction relative aux revenus tirés d'activités artistiques relevant de l'article L. 382-3 du code de la sécurité sociale ;
- la recomposition du Conseil d'Administration de l'organisme de gestion de sécurité sociale des artistes-auteurs, à travers la désignation de ses membres par une enquête de représentativité (mesure n° 5) ;
- la mise en œuvre des premiers travaux d'expertise relatifs aux modalités de mise en place d'un portail numérique accessible aux auteurs rappelant les règles juridiques, sociales et fiscales qui leur sont applicables (mesure n° 6) ;
- l'instauration d'une rémunération des auteurs de bandes dessinées pour les actes de création réalisés dans le cadre de leur participation à des salons et festivals (mesure n° 10), au travers de la signature le 11 mars 2022 d'un protocole encadrant cette rémunération.

Sur les 15 mesures que comporte ce plan, 10 ont ainsi été entièrement mises en œuvre et 5 autres font encore l'objet de travaux qui se poursuivront en 2023.

Le renforcement des politiques de la création dans les territoires

Le ministère de la Culture a engagé en 2020-2021 une démarche de redéfinition de sa **politique en faveur des festivals**, avec le lancement des États généraux des festivals (EGF), instance de concertation réunissant les collectivités territoriales et les professionnels du secteur autour de trois chantiers prioritaires : la réalisation d'une cartographie des festivals, la rédaction d'un document-cadre fixant les grands axes de la politique de l'État en faveur des festivals avec les collectivités territoriales, et la prise en compte des enjeux de développement durable pour les festivals.

Ces travaux ont abouti à la publication fin 2021 des « Principes d'engagements de l'État en faveur des festivals » et de la « Charte de développement durable à destination des festivals », destinés à encourager des festivals plus « verts ». 10 M€ de mesures nouvelles inscrites au PLF2022 ont permis d'accompagner la mise en œuvre d'un nouveau cadre d'intervention en faveur des festivals en 2022. Au total, ce sont ainsi près de 800 festivals qui ont été financés sur le programme 131 en 2022, pour un montant global de plus de 31 M€, avec une attention particulière portée sur la diffusion de certaines esthétiques peu présentes sur les territoires concernés.

La réforme du soutien aux équipes indépendantes a été mise en œuvre en 2022, avec pour objectif de simplifier et d'assouplir le dispositif pour une meilleure prise en compte du parcours de l'artiste et de son projet artistique dans sa globalité. Des moyens financiers complémentaires ont été déployés en 2022 pour accompagner la mise en place de cette réforme, en veillant d'une part à assurer une diversité des esthétiques et des équipes artistiques soutenues, d'autre part, à adapter les niveaux de subventionnement aux différentes étapes du parcours et de niveau de développement de la compagnie. Une attention particulière a été portée également en 2022 pour faire progresser la part des équipes dirigées par des femmes dans l'attribution des subventions aux compagnies, notamment sur le champ théâtral.

Les institutions labellisées et les réseaux sont présents sur l'ensemble du territoire et font la spécificité du modèle de création et de diffusion artistiques français, l'État et les collectivités territoriales permettant, par leurs financements conjoints, de soutenir la diversité de la création et des esthétiques. La priorité a été mise en 2022 sur le maintien des marges artistiques des labels dans un contexte de forte inflation.

Le renforcement des moyens des opérateurs nationaux

A l'instar des autres lieux de la création, les établissements nationaux du spectacle vivant et des arts visuels ont connu une reprise progressive et variable de la fréquentation de leurs publics selon les établissements et ont été également impactés par l'inflation des prix. Des crédits complémentaires ont été ouverts en PLFR de fin de gestion pour compenser la hausse des prix de l'énergie et la mise en œuvre de la revalorisation du point d'indice de la fonction publique. Par ailleurs, le renforcement des crédits de fonctionnement et d'investissement accordés en 2022 au Mobilier national ont permis d'accompagner la transformation de ce SCN en établissement public à compter du 1^{er} janvier et de lui donner les moyens de développer son projet d'établissement en faveur du soutien aux métiers d'art et du design.

La poursuite de projets d'investissements ambitieux

Le ministère a poursuivi les chantiers de travaux en cours, avec notamment le récolement et le conditionnement des collections du Centre national des arts plastiques (Cnap) en vue du relogement à terme de cet établissement à Pantin dans les prochaines années. L'opération de rénovation complète de la salle Jean Vilar au Théâtre national de Chaillot lancée fin 2021 s'est poursuivie et devrait être achevée en 2025. Ces travaux permettront d'améliorer la performance énergétique globale du bâtiment et de réaliser des économies d'énergie.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Inciter à l'innovation et à la diversité de la création

INDICATEUR 1.1 : Place de la création dans la programmation des structures de production subventionnées

OBJECTIF 2 : Donner des bases économiques et professionnelles solides à la création

INDICATEUR 2.1 : Équilibre financier des opérateurs

INDICATEUR 2.2 : Promotion de l'emploi artistique

OBJECTIF 3 : Augmenter la fréquentation du public dans les lieux culturels sur l'ensemble du territoire

INDICATEUR 3.1 : Fréquentation des lieux subventionnés

OBJECTIF 4 : Diffuser davantage les oeuvres et les productions culturelles en France et à l'étranger

INDICATEUR 4.1 : Effort de diffusion territoriale

INDICATEUR 4.2 : Intensité de représentation et de diffusion des spectacles

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF**1 – Inciter à l'innovation et à la diversité de la création****INDICATEUR****1.1 – Place de la création dans la programmation des structures de production subventionnées**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Part de la programmation de créations dans les fauteuils mis en vente	%	43	Non déterminé	>44	Non déterminé	>45

Commentaires techniquesSources des données :

Collecte de données auprès des opérateurs du spectacle vivant (Opéra national de Paris, Opéra-comique, Comédie-Française, Théâtre national de l'Odéon, Théâtre national de la Colline, Théâtre national de Strasbourg, Chaillot – Théâtre national de la Danse). Pour les Centres Dramatiques Nationaux (CDN) les données sont collectées via application SIBIL (Système d'Information BILletterie) en cours de déploiement.

Mode de calcul :

N1/N2 en % où :

- N1 = Nombre de fauteuils mis à la vente dans le cadre de la programmation de créations au cours des saisons n-3/n-2, n-2/n-1 et n-1/n. On entend par création une première présentation au public français d'une œuvre ou une nouvelle production d'une œuvre créée antérieurement.
- N2 = Nombre total de fauteuils mis à la vente au cours des saisons n-3/n-2, n-2/n-1 et n-1/n pour les opérateurs du spectacle vivant, saisons n-3/n-2, n-2/n-1 et année civile n-1 pour les Centres Dramatiques Nationaux.

Les données sont calculées sur trois saisons antérieures (ici, 2019/2020, 2020/2021 et 2021/2022), à l'exception des Centres Dramatiques Nationaux dont les données sont recueillies sur l'année civile 2019, 2021 et 2022.

ANALYSE DES RÉSULTATS

L'indicateur présenté permet de mesurer la part de la création dans la programmation des opérateurs et structures subventionnées du spectacle vivant.

Les données des centres dramatiques nationaux n'ont pas pu être récoltées pour la réalisation 2021 et 2022 de cet indicateur.

A titre d'information, les résultats de l'indicateur pour les seuls opérateurs sont les suivants :

	Unité	Indicateur de contexte	Tendance attendue pour l'évolution	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Réalisation
Part de la programmation de créations dans les fauteuils mis en vente	%	Non	en Hausse	50	51	48	45,13

Le taux de création pour sept opérateurs (cf sources de données) du spectacle vivant diminue de 3 points par rapport à 2021 pour s'établir à 45,13 % des places mises à la vente. L'indicateur est au-dessus de la cible fixée à 44 %. Les données au titre de la saison 2021/2022 sont significatives notamment par un retour à la normale et la fin de la crise sanitaire liée à la pandémie du COVID-19. A partir de l'automne 2021, les structures ont enfin pu jouer sans restrictions sanitaires.

Pour les institutions dites de répertoire (Comédie-Française et Opéra national de Paris), la part atteint les 50 %. Ces taux sont cohérents avec la programmation de ces établissements : par exemple à la Comédie-Française, 218 085 places correspondent à de la création pour un total de 397 907 places mises à la vente, nombre total de places en forte hausse en lien avec l'année Molière.

Création

Programme n° 131 | Objectifs et indicateurs de performance

Hors institutions dites de répertoire, le Théâtre national (TN) de l'Odéon se démarque avec une part de création de plus de 80 %, suivi par le TN de l'Opéra comique et le TN de la Colline à plus de 60 % de création chacun : un résultat qui traduit l'importance et la cohérence des objectifs assignés aux dirigeants d'établissements publics du spectacle vivant dans le cadre de leur lettre de mission. Tout cela en conformité avec les orientations formulées par le ministère en faveur du soutien à l'emploi qui incitent les établissements à privilégier la mise-en-œuvre de créations plutôt que des reprises.

OBJECTIF**2 – Donner des bases économiques et professionnelles solides à la création****INDICATEUR****2.1 – Équilibre financier des opérateurs**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Part des fonctions supports au budget	%	62	58	<60	53	56
Taux de ressources propres des opérateurs du spectacle vivant	%	18,9	27,4	>35	42,4	>39

Commentaires techniquesSources des données :

Collecte de données auprès des opérateurs du spectacle vivant (Opéra national de Paris, Opéra-comique, Cité de la musique-Philharmonie de Paris, Comédie-Française, EPPGHV, Théâtre national de l'Odéon, Théâtre national de la Colline, Théâtre national de Strasbourg, Chaillot - Théâtre national de la Danse).

Mode de calcul :

1^{re} ligne : $N1/N2$ en % où :

N1 = Montant des crédits de paiement inscrits sur les enveloppes de personnel et de fonctionnement de la destination relative aux fonctions support, issu du tableau des dépenses par destination de la liasse budgétaire GBCP.

N2 = Montant des crédits de paiement inscrits sur les enveloppes fonctionnement et personnel du tableau des autorisations budgétaires de la liasse budgétaire GBCP.

2^e ligne : $(N1-N3)/(N2-N3)$ en % où :

N1 = Montant des autres produits, issu du tableau situation patrimoniale de la liasse budgétaire GBCP pour l'année civile considérée

N2 = Total des produits issus du tableau situation patrimoniale de la liasse budgétaire GBCP

N3 = Somme des produits non encaissables issus du tableau de situation patrimoniale de l'année N (reprises sur amortissements, dépréciations et provisions + produits de cession d'éléments d'actifs + quote-part au résultat des financements rattachés à des actifs).

Il faut noter que les recettes propres intègrent notamment les dons, legs et mécénat.

INDICATEUR

2.2 – Promotion de l'emploi artistique

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Spectacle vivant : part de la masse salariale artistique dans la masse salariale totale	%	17,2	21,9	>25	24,7	>27
Arts visuels : part des crédits d'acquisition et de commandes versés directement à des artistes dans les budgets des FRAC et du CNAP	%	10	9	11	6,5	9

Commentaires techniques

Sources des données :

Collecte de données auprès des opérateurs du spectacle vivant (Opéra national de Paris, Opéra-comique, Comédie-Française, Théâtre national de l'Odéon, Théâtre national de la Colline, Théâtre national de Strasbourg, Chaillot - Théâtre national de la Danse) et enquêtes DGCA pour les arts visuels.

Mode de calcul :

1ère ligne : $N1/N2$ en % où :

N1 = Montant des crédits de paiement inscrits sur l'enveloppe personnel de la destination "dépenses artistiques", sous destination "masse salariale" issu du tableau " dépenses par destination" de la liasse budgétaire GBCP, pour les saisons n-3/n-2, n-2/n-1 et n-1/n.

N2 = Total des produits issus du tableau situation patrimoniale de la liasse budgétaire GBCP, pour les saisons n-3/n-2, n-2/n-1 et n-1/n.

2e ligne : $N1 / N2$ en % où :

N1 = Montant des acquisitions et des commandes réalisées auprès d'artistes par les FRAC et le CNAP + Montant des acquisitions et des commandes réalisées auprès des galeries par les FRAC et le CNAP x 50 % (coefficient correctif qui permet de ne pas prendre en compte dans le calcul de l'indicateur la part versée aux galeristes pour de telles transactions) ;

N2 = Budget global des structures concernées (CNAP, FRAC).

ANALYSE DES RÉSULTATS

INDICATEUR 2.1

L'équilibre financier des structures tient en premier lieu à leur capacité à mobiliser des recettes propres notamment artistiques.

Concernant le premier indicateur (part des fonctions supports au budget) la réalisation pour 2022 est à 53 %, un taux proche (54 %) à celui de l'année 2019 et d'avant crise sanitaire. Au regard de l'inflation (5,3 % source INSEE pour 2022) l'augmentation moyenne des fonctions supports pour l'ensemble des opérateurs concernés s'établit à 7,4 %. Cette hausse a été compensée par une augmentation forte du budget global des opérateurs de 15,9 % par rapport à 2021, intégrant la compensation de l'inflation et celle de la hausse du point d'indice.

Malgré une conjoncture difficile, on constate une reprise de l'activité qui explique pour partie la bonne progression du second indicateur relatif à la part des ressources propres qui s'établit à 42,4 %, soit bien au-dessus de la cible donnée pour 2022 (supérieure à 35 %). Les recettes de la billetterie sont en hausse grâce au retour du public, boosté par certains événements (telle que l'année Molière). Par exemple, le TN de l'opéra comique voit ses ressources propres progresser +2,9 M€ par rapport à 2019, celles de la Comédie-Française de +1,3 M€ et celles du TN de la danse-Chaillot et de l'Opéra national de Paris de +300 000 € chacun.

INDICATEUR 2.2

En matière de soutien à l'emploi artistique dans le secteur du spectacle vivant, la part de la masse salariale artistique dans la masse salariale totale des établissements s'établit pour 2022 à 24,7 % (+2,8 points par rapport à 2021). Cependant, par rapport à 2019 (année d'avant crise), le niveau des montants pour la masse salariale artistique a décliné de plus de 4 M€ soit -7 % contre 2 % de baisse pour la masse salariale totale.

Création

Programme n° 131 | Objectifs et indicateurs de performance

Dans le secteur des arts visuels, le ministère fixe au Centre National des Arts Plastiques (Cnap) des objectifs en matière d'acquisitions du Fonds National d'Art Contemporain (FNAC) et de commande publique nationale. L'indicateur pour 2022 est à 6,5 % soit 4,5 points en dessous de la cible fixée à 11 %. L'analyse des données concernant le CNAP et les FRAC est la suivante :

- La part des crédits du Cnap consacrés aux acquisitions et à la commande publique progresse d'un point par rapport à 2021, passant de 6 % à 7 %. Cependant pour la structure, il faut nuancer ce résultat : la restauration gigantesque du Cyclop, les mesures exceptionnelles du Plan de relance et le fonds de garantie des revenus artistiques ont participé à accroître les dépenses pour les exercices 2021 et 2022. Ainsi, avec un montant pour les achats d'œuvres à 1,78 M€, le CNAP atteint une somme quasi similaire à celle des années d'avant crise sanitaire (1,73 M€).
- Pour les Fonds Régionaux d'Art Contemporain, les budgets consacrés aux acquisitions (galeries et artistes) sont en baisse par rapport à l'année 2021. Pour l'ensemble des FRAC, le montant des acquisitions diminue de 19 % passant de 4,6 M€ à 3,7 M€ pour 2022 et l'indicateur passe de 9,5 % (2021) à 6,3 % (2022). Plusieurs causes expliquent cette baisse : après un soutien important de la part des conseils régionaux sur la période de crise sanitaire (2020 et 2021) ceux-ci ont revu à la baisse leurs subventions d'acquisitions voire, pour certains (Occitanie), les ont supprimées en 2022 et 2023. Par ailleurs, certains FRAC sont confrontés à des problèmes internes ne permettant pas de remplir leurs missions d'acquisitions : postes vacants, réserves en cours de réhabilitation.

OBJECTIF**3 – Augmenter la fréquentation du public dans les lieux culturels sur l'ensemble du territoire****INDICATEUR mission****3.1 – Fréquentation des lieux subventionnés**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Spectacle vivant : Fréquentation payante des lieux subventionnés	Nb	4 363 718	Non déterminé	4 500 000	4991451	5 400 000
Spectacle vivant : Part du public scolaire dans la fréquentation payante des lieux subventionnés	%	18,4	Non déterminé	18,5	partiel	16
Spectacle vivant : Part des jeunes (hors scolaires) dans la fréquentation payante	%	12	Non déterminé	14	17	13
Arts visuels : Fréquentation totale des lieux subventionnés	Nb	1 445 113	2 635 910	> 3 000 0000	3204305	> 2 900 000
Arts visuels : Part du public scolaire dans la fréquentation totale des lieux subventionnés	%	14	11	15	14	13

Commentaires techniquesSources des données :

Pour le spectacle vivant : enquêtes DGCA pour les centres dramatiques nationaux, les scènes nationales et les opéras nationaux en région et collecte de données auprès des opérateurs du spectacle vivant (Opéra national de Paris, Opéra-comique, Cité de la musique-Philharmonie de Paris, Comédie-Française, Théâtre national de l'Odéon, Théâtre national de la Colline, Théâtre national de Strasbourg, Chaillot - Théâtre national de la Danse, Centre national de la danse et EPPGHV) ;

Pour les arts visuels: enquêtes DGCA pour les fonds régionaux d'art contemporain (FRAC), les centres d'art et collecte de données auprès du Palais de Tokyo, du Jeu de Paume, de la Cité de la céramique Sèvres-Limoges et de l'EPPGHV (seulement depuis 2020).

Mode de calcul :

1ère ligne : N1 = Nombre de places vendues au siège pour l'ensemble d'une saison (année civile n-1 pour les CDN et Scènes Nationales) dans les structures subventionnées du spectacle vivant considérées.

2e ligne : N1/N2 en % où :

N1 = Nombre de places vendues au siège dans le cadre de sorties scolaires (classes accompagnées) pour l'ensemble d'une saison dans les structures subventionnées du spectacle vivant considérées (hors CND et opéras nationaux en région) ;

N2 = Nombre de places vendues au siège pour l'ensemble d'une saison (année civile n-1 pour les CDN et Scènes Nationales) dans les structures subventionnées du spectacle vivant considérées (hors CND et opéras nationaux en région).

3e ligne : N1/N2 en % où :

N1 = nombre de places vendues dans le cadre du tarif "public jeune" pour l'ensemble d'une saison. Le périmètre est élargi aux CDN, SN (année civile n-1) et au Centre national de la danse en 2020. Les données intégrées à ce titre ne correspondent pas à un seuil d'âge unique, les pratiques des salles dans ce domaine étant encore diversifiées (moins de 26 ans, moins de 28 ans, etc.).

N2 = nombre total de places vendues au siège des lieux de spectacles subventionnés de la saison n-1 / n (année civile n-1 pour les CDN, SN).

4e ligne : N1 = Nombre cumulé de visiteurs dans les murs et hors les murs des lieux de création et de diffusion des arts plastiques subventionnés de l'année civile n.

Les chiffres de fréquentation des structures subventionnées en région sont le fruit d'estimations.

5e ligne : N1/N2 en % où :

N1 = Nombre cumulé de visiteurs en sortie scolaire (classes accompagnées) dans les murs et hors les murs.

N2 = Nombre cumulé de visiteurs dans les murs et hors les murs des lieux de création et de diffusion des arts plastiques subventionnés de l'année civile n.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Le ministère de la Culture encourage le développement de la fréquentation des lieux culturels subventionnés, notamment par les jeunes publics. Les sous-indicateurs retenus mesurent, d'une part, le niveau de fréquentation des lieux subventionnés du spectacle vivant et des arts visuels et, d'autre part, la proportion du public scolaire et du public jeune dans cette fréquentation.

Dans le secteur du spectacle vivant, les données des structures labellisées du spectacle vivant ont pu être récoltées pour la réalisation 2022 des indicateurs liés à la fréquentation totale et du public jeune. Concernant le public scolaire, à ce jour, Sibil n'a pas les occurrences pour faire remonter ces informations. Les données des opérateurs et assimilés de la création artistique, des labels et réseaux (spectacle vivant et arts visuels) et des structures labellisées des arts visuels (FRAC et centres d'art) y figurent. Elles sont détaillées ci-après :

	Unité	Indicateur de contexte	Tendance attendue pour l'évolution	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Réalisation
Spectacle vivant : Fréquentation payante des lieux subventionnés	Nb	Non	Stabilité	2 321 557	1 089 650	1 864 175	4 991 451
Spectacle vivant : Part du public scolaire dans la fréquentation payante des lieux subventionnés	%	Non	Hausse	5	6	4	4,8 (partiel)
Spectacle vivant : Part des jeunes (hors scolaires) dans la fréquentation payante	%	Non	Hausse	11	11	13	17
Arts visuels : Fréquentation totale des lieux subventionnés	Nb	Non	Stabilité	1 445 113	2 635 910	> 3 000 0000	3204305
Arts visuels : Part du public scolaire dans la fréquentation totale des lieux subventionnés	%	Non	Stabilité	14	11	15	14

Pour le spectacle vivant (uniquement pour les opérateurs), la saison 2021-2022 marque un retour de la fréquentation et un réel engouement du public a été constaté. La levée des restrictions sanitaires a permis aux structures de jouer dans

Création

Programme n° 131 | Objectifs et indicateurs de performance

des conditions normales et de retrouver des fréquentations proches des saisons d'avant la crise Covid-19 (2 061 784 en 2022 contre 2 313 859 pour 2019).

Malgré ce retour du public en général, le taux de remplissage n'atteint pas les volumes d'avant crise et on constate là aussi, pour les opérateurs, un taux de fréquentation du public scolaire d'un point en moins par rapport à 2019, mais une augmentation pour le public jeune qui passe de 11 % à 13 % en 2022.

Pour les labels et réseaux, les fréquentations sont en hausse et sont au niveau d'avant la crise sanitaire. Toutefois, la comparaison avec 2019 est limitée. En effet, le périmètre de l'indicateur était la saison artistique puis, à partir de 2020, les données prennent les réalisations sur l'année civile. Néanmoins la tendance est à la hausse : la fréquentation est passée de 2,7 M d'entrées en 2019 à 2,9 M en 2022. Concernant le public jeune, celle-ci est aussi en augmentation : la fréquentation passe de 366 165 (2019) à 591 693 pour l'année 2022 soit en pourcentage de 13 % à 20 %.

Ainsi, pour l'ensemble du spectacle vivant, la part du public jeune dans la fréquentation atteint 17 % de la fréquentation totale.

Pour les arts visuels (FRAC, Centres d'art et opérateurs du secteur), le retour du public est important, mais son niveau reste en deçà de celui de 2019 (pour les FRAC : 1 367 187 entrées en 2022 contre 1 506 894 en 2019, soit une baisse de -9,3 %). Néanmoins, la cible fixée à plus de 3 millions de visiteurs est atteinte avec un global de 3 204 305 entrées.

Concernant la part du public scolaire dans la fréquentation, celle-ci est en augmentation par rapport à 2021 mais elle reste inférieure de 2 points à celle d'avant crise (16 % en 2019 pour 14 % en 2022). La cible fixée à 15 % n'a pas été atteinte.

OBJECTIF**4 – Diffuser davantage les oeuvres et les productions culturelles en France et à l'étranger****INDICATEUR****4.1 – Effort de diffusion territoriale**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Spectacle vivant : taux de représentations en tournée hors ville siège des structures de production et de diffusion subventionnées	%	33	Non déterminé	>30	non déterminé	>35
Arts visuels : taux des manifestations hors les murs réalisées par les FRAC	%	81	68	>80	67	>75

Commentaires techniquesSources des données :

Pour le spectacle vivant : Données collectées via l'application SIBIL pour les centres chorégraphiques nationaux, des opéras nationaux en région et des centres dramatiques nationaux, ainsi que données collectées auprès des opérateurs (Opéra national de Paris, Opéra-comique, Comédie-Française, Théâtre national de l'Odéon, Théâtre national de la Colline, Théâtre national de Strasbourg, Chaillot – Théâtre national de la Danse).

Pour les arts visuels : bilans d'activités des FRAC.

Mode de calcul :

1^{re} ligne : N1/N2 en % où :

N1 = Nombre de représentations des spectacles hors ville siège (dans ou en dehors de la région d'origine en France et à l'étranger) au cours des saisons n-3/n-2, n-2/n-1 et n-1/n pour les opérateurs, saison n-3/n-2, année civile n-2 et n-1 pour les centres dramatiques nationaux, centres chorégraphiques nationaux, années civiles n-3, n-2 et n-1 pour les opéras nationaux en région ;

N2 = Nombre total de représentations des spectacles offertes au cours des saisons n-3/n-2, n-2/n-1 et n-1/n pour les opérateurs, saisons n-3/n-2, n-2/n-1 et année civile n-1 pour les centres dramatiques nationaux, centres chorégraphiques nationaux et scènes nationales, années civiles n-3, n-2 et n-1 pour les opéras nationaux en région.

2^e ligne : N1/N2 en % où :

N1 = Nombre d'expositions réalisées par les FRAC hors les murs en France et à l'étranger ; N2 = Nombre total d'expositions réalisées par les FRAC (dans et hors les murs) en France et à l'étranger.

INDICATEUR

4.2 – Intensité de représentation et de diffusion des spectacles

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Nombre moyen de représentations par spectacle dans les murs et par lieu sur une saison	ratio	2,76	Non déterminé	Non déterminé		3,6

Commentaires techniques

Sources des données :

Enquêtes DGCA auprès des centres dramatiques nationaux et des scènes nationales, données collectées auprès des opérateurs (Opéra national de Paris, Opéra-comique, Cité de la musique-Philharmonie de Paris, Comédie-Française, Théâtre national de l'Odéon, Théâtre national de la Colline, Théâtre national de Strasbourg, Chaillot – Théâtre national de la Danse, EPPGHV).

Mode de calcul :

1^{re} ligne :

N1 / N2 avec :

N1 = Nombre total de représentations (toutes salles confondues) au siège dans les réseaux de diffusion considérés durant la saison n-1/n pour les opérateurs, durant l'année civile n-1 pour les centres dramatiques nationaux et scènes nationales ;

N2 = Nombre total de spectacles diffusés au siège dans les institutions considérées durant la saison n-1/n pour les opérateurs, durant l'année civile n-1 pour les centres dramatiques nationaux et scènes nationales.

Analyse des résultats

L'objectif poursuivi vise à améliorer la diffusion et la circulation des œuvres et des productions culturelles auprès du public, en France et à l'étranger. Le premier indicateur évalue l'effort de rayonnement territorial des structures subventionnées visant à donner l'occasion à d'autres publics de découvrir les manifestations et spectacles programmés. Le deuxième indicateur mesure l'intensité de la diffusion et de l'exploitation des spectacles. Les données des structures labellisées du spectacle vivant n'ont pas pu être récoltées pour la réalisation 2022 de ces deux indicateurs.

Le premier indicateur mesure la part des représentations en tournée hors ville siège des structures de production et de diffusion sur les trois dernières saisons. Pour le spectacle vivant, seules les données des opérateurs y figurent pour l'année 2022.

Pour les arts visuels, les données auprès des Fracs ont pu être collectées.

ANALYSE DES RÉSULTATS

L'objectif poursuivi vise à améliorer la diffusion et la circulation des œuvres et des productions culturelles auprès du public, en France et à l'étranger. Le premier indicateur évalue l'effort de rayonnement territorial des structures subventionnées visant à donner l'occasion à d'autres publics de découvrir les manifestations et spectacles programmés. Le deuxième indicateur mesure l'intensité de la diffusion et de l'exploitation des spectacles. Les données des structures labellisées du spectacle vivant n'ont pas pu être récoltées pour la réalisation 2022 de ces deux indicateurs.

Le premier indicateur mesure la part des représentations en tournée hors ville siège des structures de production et de diffusion sur les trois dernières saisons. Pour le spectacle vivant, seules les données des opérateurs y figurent pour l'année 2022.

Pour les arts visuels, les données ont été collectées auprès des Fracs.

	Unité	Indicateur de contexte	Tendance attendue pour l'évolution	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 réalisation
Spectacle vivant : taux de représentations hors ville siège des structures de production et de diffusion subventionnées	%	Non	Hausse	24	18	29	16 (partiel)
Arts visuels : taux des manifestations hors les murs réalisées par les FRAC	%	Non	Hausse	82	81	68	67

Création

Programme n° 131 | Objectifs et indicateurs de performance

Au regard de l'an passé, qui prenait en compte les mêmes opérateurs, le taux de représentations hors les murs est en baisse de 13 points. Malgré tout, cette baisse est à mettre en cohérence avec le nombre des représentations totales : 2 851 en 2022 contre 928 en 2021. Toujours en nombre, les représentations hors les murs ont progressé passant de 246 en 2021 à 463 en 2022.

Pour les arts visuels, le taux est en retrait d'un point par rapport à 2021 mais aussi au regard de la cible fixée au-dessus de 80 % qui est une référence d'avant la crise Covid-19. Cependant examiné sous l'angle du nombre d'expositions, l'année 2022 établit un record avec 1134 tous lieux confondus. Ce chiffre n'a jamais été atteint lors des 3 dernières années ni même sur les exercices antérieurs à 2019. Ce constat s'applique aussi pour les expositions hors les murs avec un total de 756 pour 2022, bien supérieur aux 616 de l'année 2019. Cela témoigne d'un effort important des FRAC pour diffuser au maximum les œuvres.

L'indicateur, qui suit, mesure la durée d'exploitation moyenne des spectacles sur une saison et dans un même lieu. Il est le reflet d'une politique volontariste du ministère de la Culture cherchant à augmenter le nombre de représentations des spectacles au cours d'une saison, ce qui a une influence positive sur l'économie du secteur et l'élargissement des publics visés.

Globalement, l'année 2022 a connu un « embouteillage » de diffusions compte tenu d'une année de reprise où l'activité a pu se dérouler dans des conditions normales. Les structures ont, néanmoins, réussi à retrouver un taux moyen de représentation légèrement supérieur à celui de 2019.

Pour les seuls établissements publics, le nombre de représentations par spectacle en 2022 s'élève à 5,34 représentations par spectacle, ratio quasi identique à celui de 2019, correspondant à une année d'activité normale avant la crise Covid-19.

	Unité	Indicateur de contexte	Tendance attendue pour l'évolution	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Réalisation
Nombre moyen de représentations au siège par spectacle et sur une saison	ratio	Non	Stabilité	5,2	4,4	4,4	5,34 incomplet

Présentation des crédits et des dépenses fiscales

2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2022 Consommation 2022</i>						
01 – Soutien à la création, à la production et à la diffusion du spectacle vivant	258 853 451 264 323 953	48 099 839 27 078 367	460 932 559 465 039 057	14 466 000 27 033 670	782 351 849 783 475 047	782 351 849
02 – Soutien à la création, à la production et à la diffusion des arts visuels	23 415 718 12 529 828	5 217 000 1 054 128	57 341 468 62 650 145	3 387 781 1 645 562	89 361 967 77 879 662	89 761 967
06 – Soutien à l'emploi et structurations des professions	1 351 938		50 019 160 99 452 352		50 019 160 100 804 290	50 019 160
Total des AE prévues en LFI	282 269 169	53 316 839	568 293 187	17 853 781	921 732 976	922 132 976
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+94 253 (hors titre 2)			+94 253	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		+59 348 659 (hors titre 2)			+59 348 659	
Total des AE ouvertes		981 175 888 (hors titre 2)			981 175 888	
Total des AE consommées	278 205 718	28 132 495	627 141 554	28 679 232	962 158 999	

2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2022 Consommation 2022</i>						
01 – Soutien à la création, à la production et à la diffusion du spectacle vivant	258 853 451 264 382 573	25 849 839 5 185 602	458 932 556 462 850 487	14 466 000 35 433 670	758 101 846 767 852 332	758 101 846
02 – Soutien à la création, à la production et à la diffusion des arts visuels	22 666 608 20 255 354	25 217 000 355 547	55 441 468 63 427 139	3 387 781 7 545 562	106 712 857 91 583 602	107 112 857
06 – Soutien à l'emploi et structurations des professions	1 395 018		50 019 160 99 452 352		50 019 160 100 847 370	50 019 160
Total des CP prévus en LFI	281 520 059	51 066 839	564 393 184	17 853 781	914 833 863	915 233 863
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+94 253 (hors titre 2)			+94 253	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		+67 507 529 (hors titre 2)			+67 507 529	
Total des CP ouverts		982 435 645 (hors titre 2)			982 435 645	
Total des CP consommés	286 032 945	5 541 149	625 729 978	42 979 232	960 283 304	

Création

Programme n° 131 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2021</i>						
<i>Consommation 2021</i>						
01 – Soutien à la création, à la production et à la diffusion du spectacle vivant	256 872 231 295 719 944	38 640 000 238 704	440 262 560 519 279 419	14 166 000 79 772 445	749 940 791	749 940 791 895 010 512
02 – Soutien à la création, à la production et à la diffusion des arts visuels	16 758 470 28 168 725	14 467 000 13 313 166	55 341 467 54 494 005	2 960 000 5 041 960	89 526 937	89 726 937 101 017 855
06 – Soutien à l'emploi et structurations des professions	448 448		45 019 160 85 354 982		45 019 160	45 019 160 85 803 430
Total des AE prévues en LFI	273 630 701	53 107 000	540 623 187	17 126 000	884 486 888	884 686 888
Total des AE consommées	324 337 117	13 551 870	659 128 406	84 814 405		1 081 831 797

2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2021</i>						
<i>Consommation 2021</i>						
01 – Soutien à la création, à la production et à la diffusion du spectacle vivant	256 872 231 295 797 524	16 390 000 293 865	438 262 556 520 487 584	14 166 000 36 267 360	725 690 787	725 690 787 852 846 333
02 – Soutien à la création, à la production et à la diffusion des arts visuels	16 009 360 27 695 530	17 567 000 18 129 924	53 441 468 54 985 399	2 960 000 5 041 960	89 977 828	90 177 828 105 852 813
06 – Soutien à l'emploi et structurations des professions	405 368		45 019 160 85 354 982		45 019 160	45 019 160 85 760 350
Total des CP prévus en LFI	272 881 591	33 957 000	536 723 184	17 126 000	860 687 775	860 887 775
Total des CP consommés	323 898 422	18 423 789	660 827 965	41 309 320		1 044 459 497

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2021	Ouvertes en 2022	Consommées* en 2022	Consommés* en 2021	Ouverts en 2022	Consommés* en 2022
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	324 337 117	282 269 169	278 205 718	323 898 422	281 520 059	286 032 945
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	9 126 460	6 549 110	-5 750 531	8 687 765	5 800 000	2 076 696
Subventions pour charges de service public	315 210 657	275 720 059	283 956 249	315 210 657	275 720 059	283 956 249
Titre 5 – Dépenses d'investissement	13 551 870	53 316 839	28 132 495	18 423 789	51 066 839	5 541 149
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	13 551 870	53 316 839	28 132 495	18 423 789	51 066 839	5 541 149
Titre 6 – Dépenses d'intervention	659 128 406	568 293 187	627 141 554	660 827 965	564 393 184	625 729 978
Transferts aux ménages	1 718 586	1 219 450	783 802	1 662 586	1 243 070	777 600

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2021	Ouvertes en 2022	Consommées* en 2022	Consommés* en 2021	Ouverts en 2022	Consommés* en 2022
Transferts aux entreprises	209 793 347	127 129 137	188 713 589	209 776 499	128 340 397	188 938 440
Transferts aux collectivités territoriales	52 488 262	69 550 518	61 361 896	56 245 697	62 505 745	58 298 014
Transferts aux autres collectivités	395 128 211	370 394 082	376 282 267	393 143 183	372 303 972	377 715 924
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	84 814 405	17 853 781	28 679 232	41 309 320	17 853 781	42 979 232
Dotations en fonds propres	84 164 405	17 853 781	28 029 232	40 659 320	17 853 781	42 329 232
Dépenses de participations financières	650 000	0	650 000	650 000	0	650 000
Total hors FdC et AdP		921 732 976			914 833 863	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+59 442 912			+67 601 782	
Total*	1 081 831 797	981 175 888	962 158 999	1 044 459 497	982 435 645	960 283 304

* y.c. FdC et AdP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2021	Prévues en LFI pour 2022	Ouvertes en 2022	Ouverts en 2021	Prévus en LFI pour 2022	Ouverts en 2022
Dépenses de personnel						
Autres natures de dépenses	1 213 941	400 000	94 253	1 213 941	400 000	94 253
Total	1 213 941	400 000	94 253	1 213 941	400 000	94 253

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE ADP

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2022		18 693		18 693				
03/2022		148		148				
04/2022		56 858		56 858				
08/2022		1 624		1 624				
10/2022		16 930		16 930				
Total		94 253		94 253				

Création

Programme n° 131 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

ARRÊTÉS DE REPORT D'AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/01/2022		1 197 094						
Total		1 197 094						

ARRÊTÉS DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
23/02/2022		18 000		18 000				
Total		18 000		18 000				

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
22/02/2022		5 014 989		9 094 989				
Total		5 014 989		9 094 989				

DÉCRETS D'AVANCE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/04/2022						17 989 607		17 989 607
Total						17 989 607		17 989 607

DÉCRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/09/2022		10 622 784		10 898 748				
05/12/2022		112 200		112 200				
Total		10 734 984		11 010 948				

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
16/08/2022		17 989 607		17 989 607				
01/12/2022		42 383 592		47 383 592				
Total		60 373 199		65 373 199				

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		77 432 519		85 591 389		17 989 607		17 989 607

Création

Programme n° 131 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

ÉVALUATION DES DÉPENSES FISCALES

Avertissement

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Le chiffrage initial pour 2022 a été réalisé sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2022. Dès lors, le chiffrage actualisé peut différer de celui-ci, notamment lorsqu'il tient compte d'aménagements intervenus depuis le dépôt du projet de loi de finances pour 2022.

Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« ε »). La portée du total s'avère toutefois limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

DÉPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (11)

(en millions d'euros)				
Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffrage définitif 2021	Chiffrage initial 2022	Chiffrage actualisé 2022
730231	Taux de 5,5 % applicable aux théâtres, cirques, concerts, spectacles de variété, sur les droits d'entrée dans les salles de cinéma et des parcs zoologiques Assiette et taux <i>Bénéficiaires 2020 : 9650 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 2020 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 278-0 bis - F, G et L</i>	275	500	300
730230	Taux de 10 % applicable aux droits d'admission aux expositions, sites et installations à caractère culturel, ludique, éducatif et professionnel ainsi qu'aux loteries foraines Assiette et taux <i>Bénéficiaires 2020 : 6550 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 2020 - Dernière modification : 2020 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 279-b bis, b ter et b nonies</i>	180	290	190
730301	Taux de 2,10 % applicable aux droits d'entrée des 140 premières représentations de certains spectacles Assiette et taux <i>Bénéficiaires 2020 : 2040 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1970 - Dernière modification : 2011 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 281 quater, 279 b bis a et 89 ter de l'annexe III</i>	47	52	50
210318	Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art Dispositions communes à l'impôt sur le revenu (bénéfices industriels et commerciaux, bénéfices agricoles et bénéfices non commerciaux) et à l'impôt sur les sociétés <i>Bénéficiaires 2020 : 2822 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2005 - Dernière modification : 2019 - Dernière incidence budgétaire : 2024 - Fin du fait générateur : 2023 - code général des impôts : 244 quater O, 199 ter N, 220 P, 223 O-1-p</i>	46	30	47
320142	Crédit d'impôt pour dépenses de production de spectacles vivants Modalités particulières d'imposition <i>Bénéficiaires 2020 : 314 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2015 - Dernière modification : 2020 - Dernière incidence budgétaire : 2025 - Fin du fait générateur : 2024 - code général des impôts : 220 quinquies, 220 S</i>	10	22	15
740103	Franchise en base pour les auteurs et les interprètes des oeuvres de l'esprit dont le chiffre d'affaires n'excède pas la limite fixée au III de l'article 293 B du CGI	6	11	7

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffrage définitif 2021	Chiffrage initial 2022	Chiffrage actualisé 2022
Régimes particuliers <i>Bénéficiaires 2020 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 1992 - Dernière modification : 2008 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 293 B-III-2°</i>				
320145	Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques Modalités particulières d'imposition <i>Bénéficiaires 2020 : (nombre non déterminé) Entreprises - Création : 2020 - Dernière incidence budgétaire : 2025 - Fin du fait générateur : 2024 - code général des impôts : 220 sexdecies, 220 T, 223 O-1-v</i>	10	10	4
210203	Déduction sur cinq ans du prix d'acquisition des œuvres originales d'artistes vivants Dispositions communes à l'impôt sur le revenu (bénéfices industriels et commerciaux, bénéfices agricoles et bénéfices non commerciaux) et à l'impôt sur les sociétés <i>Bénéficiaires 2020 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1987 - Dernière modification : 2019 - Dernière incidence budgétaire : 2027 - Fin du fait générateur : 2022 - code général des impôts : 238 bis AB</i>	3	3	3
160201	Exonération des sommes perçues dans le cadre de l'attribution du prix Nobel ou de récompenses internationales de niveau équivalent au prix Nobel dans les domaines littéraire, artistique ou scientifique Bénéfices non commerciaux <i>Bénéficiaires 2020 : 7 Ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1986 - Dernière modification : 2008 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 92 A et DA : DB5G2222</i>	1	1	1
160406	Abattement de 50 % sur le bénéfice imposable des jeunes artistes de la création plastique Bénéfices non commerciaux <i>Bénéficiaires 2020 : 343 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2005 - Dernière modification : 2005 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 93-9</i>	1	1	1
110307	Imposition des salaires ou des bénéfices des écrivains, des artistes et des sportifs selon une moyenne triennale ou quinquennale Calcul de l'impôt <i>Bénéficiaires 2020 : (nombre non déterminé) Ménages - Création : 1953 - Dernière modification : 1994 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 84 A, 100 bis</i>	nc	nc	nc
Total		579	920	618

DÉPENSES FISCALES SUBSIDIAIRES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (4)

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière subsidiaire		Chiffrage définitif 2021	Chiffrage initial 2022	Chiffrage actualisé 2022
320129	Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles Modalités particulières d'imposition <i>Bénéficiaires 2020 : 244 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2004 - Dernière modification : 2020 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 220 sexies, 220 F</i>	140	140	188
320121	Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques Modalités particulières d'imposition <i>Bénéficiaires 2020 : 152 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2003 - Dernière modification : 2015 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 220 sexies, 220 F</i>	85	85	160
320135	Crédit d'impôt pour les entreprises de création de jeux vidéos	63	57	43

Création

Programme n° 131 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière subsidiaire		Chiffre définitif 2021	Chiffre initial 2022	Chiffre actualisé 2022
Modalités particulières d'imposition <i>Bénéficiaires 2020 : 115 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2007 - Dernière modification : 2016 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 220 terdecies, 220 X, 223 O-1-w</i>				
110244	Réduction d'impôt au titre des souscriptions en numéraire, réalisées entre le 1er janvier 2006 et le 31 décembre 2023, au capital de sociétés anonymes agréées ayant pour seule activité le financement d'œuvres cinématographiques ou audiovisuelles Calcul de l'impôt <i>Bénéficiaires 2020 : 7513 Ménages - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Très bonne - Création : 2006 - Dernière modification : 2020 - Dernière incidence budgétaire : 2024 - Fin du fait générateur : 2023 - code général des impôts : 199 unvicies</i>	29	25	34
Total		317	307	425

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Soutien à la création, à la production et à la diffusion du spectacle vivant		782 351 849 783 475 047	782 351 849 783 475 047		758 101 846 767 852 332	758 101 846 767 852 332
02 – Soutien à la création, à la production et à la diffusion des arts visuels		89 361 967 77 879 662	89 761 967 77 879 662		106 712 857 91 583 602	107 112 857 91 583 602
06 – Soutien à l'emploi et structurations des professions		50 019 160 100 804 290	50 019 160 100 804 290		50 019 160 100 847 370	50 019 160 100 847 370
Total des crédits prévus en LFI *	0	921 732 976	921 732 976	0	914 833 863	914 833 863
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		+59 442 912	+59 442 912		+67 601 782	+67 601 782
Total des crédits ouverts	0	981 175 888	981 175 888	0	982 435 645	982 435 645
Total des crédits consommés	0	962 158 999	962 158 999	0	960 283 304	960 283 304
Crédits ouverts - crédits consommés		+19 016 889	+19 016 889		+22 152 341	+22 152 341

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	921 773 137	921 773 137	0	914 874 024	914 874 024
Amendements	0	-40 161	-40 161	0	-40 161	-40 161
LFI	0	921 732 976	921 732 976	0	914 833 863	914 833 863

Pour le programme « Création », 921,77 M€ en AE et 914,87 M€ en CP ont été prévus au titre du projet de loi de finances (PLF) pour 2022.

A l'issue des débats parlementaires, le programme a vu ses crédits ouverts en LFI minorés de 0,04 M€ en AE=CP par voie d'amendement gouvernemental au titre du plan sur les achats de l'État.

Le montant des crédits ouverts en LFI s'élève donc à 921,73 M€ en AE et 914,83 M€ en CP .

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Au cours de l'année, le solde des mouvements réglementaires et législatifs a augmenté le montant des crédits ouverts de 59 442 912 € en AE et de 67 601 782 € en CP.

Ces mouvements se décomposent comme suit :

- ouverture par arrêté du 27 janvier 2022 de 1 197 094,96 € en AE au titre des reports AENE
- ouverture par arrêté du 22 février 2022 de 5 014 989 € en AE et de 9 094 989 € en CP au titre des reports de crédits ;
- ouverture par arrêté du 23 février 2022 de 18 000 € en AE et en CP au titre du fonds de concours ;
- ouverture par attribution de produits par fonds de concours de 94 252,63 € en AE et en CP pour les factures internes établies par le Mobilier national ;
- ouverture par décret de virement n° 2022-1260 du 27 septembre 2022 de 10 622 784 € en AE et de 10 898 748 € en CP au titre des mesures de soutien en faveur de l'emploi dans le secteur de la Création ;
- ouverture par la loi de finances rectificative n° 2022-1499 du 1^{er} décembre 2022 de 42 383 592 € en AE et de 47 383 592 € en CP pour les opérateurs de la Création et pour des mesures de soutien à l'emploi ;
- ouverture par décret de virement n° 2022-1517 du 5 décembre 2022 de 112 200 € en AE et en CP au titre de la prime inflation en faveur des opérateurs.

RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	0	30 853 094	30 853 094	0	30 577 130	30 577 130
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	0	0	0	0	0
Annulations / réserve en cours de gestion	0	-17 989 607	-17 989 607	0	-17 989 607	-17 989 607
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	0	12 863 487	12 863 487	0	12 587 523	12 587 523

Une réserve de précaution de 30,85 M€ en AE et en CP a été appliquée dès le début de la gestion. Elle a été mobilisée au titre du décret d'avance n° 2022-512 du 7 avril 2022 à hauteur de 17,98 M€. Dans le cadre de la loi de finances rectificative du 16 août 2022, les crédits rétablis ont permis d'allouer des crédits d'intervention en fonctionnement aux structures les plus fragiles

Après ces mouvements, les crédits gelés s'élevaient à 12,86 M€ d'AE et 12,58 M€ de CP. Ils ont fait l'objet d'une levée de mise en réserve en novembre 2022 et ont été versés en priorité aux caisses de retraite et aux mesures de soutien à l'emploi.

Dépenses pluriannuelles

CONTRATS DE PLAN ÉTAT-RÉGION (CPER)

Génération 2015 - 2020

Action / Opérateur	Rappel du montant contractualisé	Prévision 2022		Consommation 2022		Consommation cumulée	
		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01 - Soutien à la création, à la production et à la diffusion du spectacle vivant	60 535 076		8 235 502		4 884 835		44 944 639
02 - Soutien à la création, à la production et à la diffusion des arts visuels	11 354 224		2 319 400		1 645 998		7 295 600
Total	71 889 300		10 554 902		6 530 833		52 240 239

CPER 2015-2020

Plus aucun engagement n'a été effectué en 2022 sur cette génération de CPER.

Les crédits de paiement ont été exécutés en 2022, principalement au bénéfice des opérations suivantes :

- action 01 :

Les CP ont notamment bénéficié à la rénovation de la Rose des Vents à Villeneuve d'Ascq en région Hauts-de-France à hauteur de 1,17 M€ et à la restauration de la Scène Nationale Le Quartz à hauteur de 0,93 M€.

- action 02 :

Les CP ont notamment bénéficié au FRAC Auvergne en région Auvergne-Rhône-Alpes à hauteur de 1 M€ et à l'aménagement du nouveau bâtiment du FRAC en région Nouvelle Aquitaine à hauteur de 0,64 M€.

Génération 2021 - 2027

Action / Opérateur	Rappel du montant contractualisé	Prévision 2022		Consommation 2022		Consommation cumulée	
		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01 - Soutien à la création, à la production et à la diffusion du spectacle vivant	28 889 650	13 264 250	4 129 275	7 658 726	1 762 576	18 111 126	4 745 550
02 - Soutien à la création, à la production et à la diffusion des arts visuels	1 000 000	600 000	180 000	500 000		900 000	50 000
Total	29 889 650	13 864 250	4 309 275	8 158 726	1 762 576	19 011 126	4 795 550

En action 01, les crédits ont notamment bénéficié aux études et à la construction du Pôle national des arts du cirque de la région Auvergne-Rhône-Alpes à hauteur de 4,2 M€ en AE, à la rénovation de la Scène nationale Le Manège à Maubeuge dans la région Hauts-de-France à hauteur de 1,5 M€ en AE et 0,5 M€ en CP et à la réhabilitation de la Friche de la Belle de mai à Marseille en région Provence-Alpes-Cote d'Azur à hauteur de 0,15 M€ en AE.

En action 02, les autorisations d'engagement ont bénéficié à la création d'un pôle arts visuels dans la ville de Labenne en région Nouvelle Aquitaine à hauteur de 0,5 M€.

Création

Programme n° 131 | Justification au premier euro

CONTRATS DE CONVERGENCE ET DE TRANSFORMATION (CCT)**Génération 2019 - 2022**

Action / Opérateur Territoire	Rappel du montant contractualisé	Prévision 2022		Consommation 2022		Consommation cumulée	
		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01 - Soutien à la création, à la production et à la diffusion du spectacle vivant	398 000	50 000	197 700	191 700	36 142	489 700	
Martinique	398 000	50 000	197 700	191 700	36 142	489 700	
02 - Soutien à la création, à la production et à la diffusion des arts visuels	584 000	584 000	354 900	183 000	54 900	183 000	54 900
Guadeloupe	401 000	401 000	300 000				
Martinique	183 000	183 000	54 900	183 000	54 900	183 000	54 900
Total	982 000	634 000	552 600	374 700	91 042	672 700	54 900

En action 01, les AE ont notamment bénéficié à la rénovation de la Maison du Bélé dans la ville de Sainte-Marie en Martinique à hauteur de 0,14 M€ en AE et 0,02 M€ en CP.

En action 02, les crédits ont notamment bénéficié au diagnostic en vue de l'installation d'un FRAC à hauteur de 0,09 M€ en AE et 0,03 M€ en CP et au diagnostic du Patrimoine culturel immatériel (PCI) des métiers d'art en Martinique à hauteur de 0,09 M€ en AE et 0,03 M€ en CP.

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2022	CP 2022
AE ouvertes en 2022 * (E1) 981 175 888	CP ouverts en 2022 * (P1) 982 435 645
AE engagées en 2022 (E2) 962 158 999	CP consommés en 2022 (P2) 960 283 304
AE affectées non engagées au 31/12/2022 (E3) 500 181	dont CP consommés en 2022 sur engagements antérieurs à 2022 (P3 = P2 - P4) 88 613 588
AE non affectées non engagées au 31/12/2022 (E4 = E1 - E2 - E3) 18 516 708	dont CP consommés en 2022 sur engagements 2022 (P4) 871 669 716

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 brut (R1) 175 207 561				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2021 (R2) 0				
Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 net (R3 = R1 + R2) 175 207 561	–	CP consommés en 2022 sur engagements antérieurs à 2022 (P3 = P2 - P4) 88 613 588	=	Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R4 = R3 - P3) 86 593 973
AE engagées en 2022 (E2) 962 158 999	–	CP consommés en 2022 sur engagements 2022 (P4) 871 669 716	=	Engagements 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R5 = E2 - P4) 90 489 283
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R6 = R4 + R5) 177 083 256
				Estimation des CP 2023 sur engagements non couverts au 31/12/2022 (P5) 38 949 250
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2023 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2022 (P6 = R6 - P5) 138 134 006

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2022 + reports 2021 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Création

Programme n° 131 | Justification au premier euro

Le montant des engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31 décembre 2021 (R3) s'élevait à 173 241 877 €. Les engagements non couverts par des paiements au 31 décembre 2021 (R6) s'élèvent désormais à 175 117 572 €.

Les restes à payer concernent majoritairement l'administration centrale, qui représentent 63 % du total des restes à payer du programme.

A titre d'exemple, les restes à payer les plus significatifs en administration centrale concernent les opérations suivantes :

- les travaux de relogement du CNAP à Pantin : 45,20 M€ ;
- les travaux de rénovation de la salle Jean Vilar au théâtre national de la danse Chaillot : 30,54 M€ ;
- les travaux liés à l'opération des façades du Centre national de la Danse : 22,27 M€
- les travaux liés à l'opération Cité du théâtre sur le site de l'Opéra Bastille : 10 M€
- les travaux liés à l'opération de rénovation de l'auditorium du centre de musique baroque de Versailles : 4 M€.

Les restes à payer les plus significatifs dans les services déconcentrés concernent :

- les travaux de réhabilitation du CDN de Nanterre (CPER et Hors CPER) : 7,6 M€
- la réhabilitation du Musée Guimet en atelier de la danse à Lyon : 4,95 M€
- les travaux liés à l'opération Pôle national du cirque dans la métropole du Grand Lyon : 3,69 M€
- les travaux relatifs au CCN de Tours : 3,63 M€
- les travaux de réhabilitation de la SN la Rose des Vents à Villeneuve d'Ascq : 2,73 M€
- les travaux de réhabilitation de la Manufacture Esprit de Corps à Bordeaux : 2,61 M€
- les travaux relatifs au théâtre national de Bordeaux : 2,5 M€
- les travaux relatifs à la SN La Coursive à La Rochelle : 2 M€
- les travaux relatifs à l'EPCC Le Carré Colonnes à Saint-Médard en Jalles : 2 M€
- les travaux liés à l'opération du théâtre de l'Union à Limoges : 1,6 M€
- les travaux relatifs à l'Académie Fratellini en Île-de-France : 1,6 M€
- les travaux liés à l'opération de restauration de la SN Le Quartz à Brest : 1,25 M€
- les travaux relatifs à la requalification de la SMAC Krakatao à Mérignac : 1,2 M€
- la participation de l'État aux « Dragons de Calais » par la compagnie la Machine : 1,40 M€
- les travaux liés à l'opération de relocalisation du plateau Capucin Fourneau à Brest : 1,13 M€
- les travaux de rénovation de la SN Le Manège à Maubeuge : 1 M€
- les travaux de la Halle au blé du FRAC Auvergne : 1,05 M€.

Les restes à payer des services déconcentrés s'inscrivant dans le cadre des contrats de plan État-région (CPER 2015-2020, CPER 2021-27 et CCT) s'élèvent à 26,46 M€.

L'estimation des CP 2022 sur engagements non couverts au 31 décembre 2022 (P5) s'élève désormais à 38 949 250 €.

Justification par action

ACTION

01 – Soutien à la création, à la production et à la diffusion du spectacle vivant

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Réalisation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 – Soutien à la création, à la production et à la diffusion du spectacle vivant		782 351 849	782 351 849		758 101 846	758 101 846
		783 475 047	783 475 047		767 852 332	767 852 332

782,35 M€ en AE et 758,10 M€ en CP étaient prévus en LFI pour 2022.

En cours de gestion, les crédits de l'action 01 ont été abondés par :

- des reports à hauteur de 5,98 M€ en AE et 9,11 M€ en CP ;
- des crédits ouverts en loi de finances rectificative (LFR2) pour le soutien aux opérateurs pour un total de 8,56 M€ en AE et 13,56 M€ en CP.

Au total, le montant des crédits ouverts au titre de l'action 01 pour 2021 s'est élevé à 796,89 M€ en AE et 780,77 M€ en CP et la consommation à 783,47 M€ en AE et 767,85 M€ en CP.

En gestion, 13,41 M€ en AE et 12,92 M€ en CP ont été redéployés vers l'action 2 et l'action 6 pour financer d'autres dispositifs.

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Indépendance et compétitivité	0	57 144 703	0	59 643 694
Total	0	57 144 703	0	59 643 694

- Le dispositif « Relance de la programmation des institutions de spectacle vivant », initialement doté de 10 000 000 euros en AE et en CP en LFI 2022 a donné lieu à la consommation de 10 285 410 euros en AE et en CP sur le titre 6 et a bénéficié à plus de 730 structures ; les crédits complémentaires provenaient des reports.
- Le dispositif « Plan filière Musique », initialement doté de 7 000 000 euros en CP en LFI 2022, a donné lieu à la consommation de 6 801 140 euros en AE et 6 994 640 euros en CP sur le titre 6 pour 448 bénéficiaires. La différence entre les AE et les CP concerne les commandes musicales. En effet, le paiement des aides destinées aux compositeurs est déclenché à réception de la partition créée et plusieurs projets initiés en 2021 (versement des AE) ont abouti en 2022 (versement des CP).

Création

Programme n° 131 | Justification au premier euro

- Le dispositif « Soutien aux opérateurs nationaux de création », initialement doté de 32 400 000 euros en AE et en CP en LFI, et a été entièrement consommé et réparti entre le fonctionnement pour 7 613 000 euros en AE et en CP et l'investissement pour 27 800 000 euros en AE et en CP.
- Le dispositif « Fonds de transition écologique – Institutions de la Création en région », initialement doté de 10 000 000 euros en AE et en CP en LFI 2022 et a donné lieu à la consommation de 4 645 153 euros en AE et de 6 950 644 euros en CP sur le titre 6 et a bénéficié à plus de 150 structures. Entre 2021 et 2022, l'ensemble des AE a bien été engagé. En revanche, certains chantiers ayant pris du retard, des CP seront consommés en 2023 pour solder les projets.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	258 853 451	264 323 953	258 853 451	264 382 573
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		113 510		172 130
Subventions pour charges de service public	258 853 451	264 210 443	258 853 451	264 210 443
Titre 5 : Dépenses d'investissement	48 099 839	27 078 367	25 849 839	5 185 602
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	48 099 839	27 078 367	25 849 839	5 185 602
Titre 6 : Dépenses d'intervention	460 932 559	465 039 057	458 932 556	462 850 487
Transferts aux ménages	600 336	571 500	655 869	560 500
Transferts aux entreprises	97 910 368	94 386 042	98 958 194	94 607 503
Transferts aux collectivités territoriales	63 081 873	54 870 672	55 379 781	51 205 096
Transferts aux autres collectivités	299 339 982	315 210 844	303 938 712	316 477 388
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières	14 466 000	27 033 670	14 466 000	35 433 670
Dotations en fonds propres	14 466 000	27 033 670	14 466 000	35 433 670
Total	782 351 849	783 475 047	758 101 846	767 852 332

Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel : 0,11 M€ en AE et 0,17 M€ en CP

Ces dépenses, non prévues en LFI et financées par redéploiement, correspondent à des dépenses liées à l'organisation d'événement pour les 40 ans de la fête de la musique, à la présentation de la synthèse de deux études sur le hip-hop ainsi qu'au paiement de plusieurs missions d'étude.

Subventions pour charges de service public

Les subventions pour charges de service public versées aux opérateurs s'élèvent à 264,21 M€ en AE et en CP et sont réparties comme suit :

Nom de l'opérateur	Prévision LFI 2022 (AE=CP)	Exécution 2022 (AE=CP)
Centre national de la Danse (CND)	9 100 000	9 412 617
Chaillot - Théâtre national de la danse	13 630 000	13 918 760
Cité de la musique - Philharmonie de Paris	42 068 852	42 356 803
Comédie Française	25 404 291	25 488 830
Ensemble intercontemporain	3 970 000	4 104 826
Établissement public du parc et de la grande halle de la Villette (EPPGHV)	21 248 083	22 010 492
Opéra national de Paris (ONP) et École de danse de Nanterre	98 151 005	101 150 021

Théâtre national de la Colline	9 830 000	9 997 050
Théâtre national de l'Odéon	12 530 000	12 539 731
Théâtre national de l'Opéra-Comique	12 410 000	12 498 438
Théâtre national de Strasbourg	9 930 000	10 123 875
Centre national de la Danse (CND)	9 100 000	9 412 617
Crédits à répartir au titre de la protection sociale complémentaire	581 220	
Centre national de la Musique (CNM)		384 000
Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris		200 000
Conservatoire national supérieur d'art dramatique		25 000
Total Subventions pour Charges de Service Public - Action 1	258 853 451	264 210 443

258,85 M€ en AE et en CP étaient prévus au titre de la LFI 2022 pour les dotations aux opérateurs. Le montant total des subventions pour charges de service public versées aux opérateurs a été supérieur de 5,36 M€ en 2022 en AE=CP par rapport à la LFI.

Cette augmentation est liée à :

- des compléments à hauteur de 4,51 M€ au titre de la prime inflation et de la hausse du point d'indice sur les contrats en titre 3 ;
- des compléments à hauteur de 3,85 M€ au titre du soutien pour faire face au surcoût énergétique ;
- un versement exceptionnel au Centre National de la Musique (CNM) de 0,38 M€ pour financer des résidences ;
- un complément versé au conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris d'un montant de 0,2 M€ pour soutenir des résidences artistiques en collaboration avec la cité internationale des arts ;
- un complément versé au conservatoire national supérieur d'art dramatique pour un montant total de 0,02 M€ pour un accompagnement juridique dans le cadre d'un projet théâtre.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

48,10 M€ en AE et 25,85 M€ en CP étaient prévus au titre de la LFI pour 2022 pour les dépenses d'investissement.

Projets	Prévision LFI 2022		Exécution 2022	
	AE	CP	AE	CP
Investissement Projet Berthier-Bastille	9 000 000	9 000 000		
Investissement Centre national de la Danse (CND)	7 000 000	750 000	25 649 393	5 049 393
Investissement Théâtre national de Chaillot	7 000 000	7 000 000		
Investissement Entretien autres bâtiments spectacle vivant	25 099 839	9 099 839	1 428 974	136 209
Total des dépenses d'investissement en Action 01	48 099 839	25 849 839	27 078 367	5 185 602

La consommation s'est établie à 27,08 M€ en AE et 5,19 M€ en CP et correspond :

- aux crédits versés pour la rénovation de l'orgue de Chartres (1,4 M€ en AE et 0,14 M€ en CP) ;
- à l'acquisition du terrain et du bâtiment à Pantin du Centre national de la Danse (5,05 M€ en AE et en CP) ;
- à l'engagement des crédits pour la rénovation des façades du CND avec des études de maîtrise d'œuvre et des travaux (20,6 M€ en AE).

L'écart entre la LFI et la consommation s'explique par une fongibilité d'une partie des crédits budgétés en titre 5 et leur exécution en titre 7 (dotation en fonds propres). Ces crédits ont en effet permis de financer des travaux afférents aux opérateurs du programme, travaux pour lesquels ils ont assuré eux-mêmes la maîtrise d'ouvrage et la dépense .

DÉPENSES D'INTERVENTION

Les dépenses d'intervention s'élèvent **465,04 M€ en AE et 462,85 M€ en CP** contre **460,93 M€ en AE et 458,93 M€ en CP** prévus en LFI.

Le niveau de consommation des crédits d'intervention est supérieur de **4,11 M€ en AE et de 3,92 M€ en CP** par rapport aux prévisions de la LFI, financés par les reports de crédits.

Création

Programme n° 131 | Justification au premier euro

Les dépenses d'intervention de l'administration centrale et des services déconcentrés sont réparties en distinguant le fonctionnement et l'investissement de la façon suivante :

	Prévision LFI 2022		Exécution 2022	
	AE	CP	AE	CP
Crédits centraux	75 822 082	75 822 079	79 042 337	80 477 085
Fonctionnement	72 126 697	72 126 697	77 872 216	78 037 216
Investissement	3 695 385	3 695 382	1 170 121	2 439 869
Crédits déconcentrés	385 110 477	383 110 477	385 996 719	382 373 402
Fonctionnement	363 435 477	363 435 477	367 165 874	367 670 736
Investissement	21 675 000	19 675 000	18 830 845	14 702 666
Total des dépenses d'intervention en Action 01	460 932 559	458 932 556	465 039 056	462 850 487

DÉPENSES D'INTERVENTION SUR CRÉDITS CENTRAUX**1. Les dépenses d'intervention en fonctionnement de l'administration centrale**

L'exécution des dépenses d'intervention en fonctionnement sur crédits centraux s'élève à **77,87 M€ en AE et 78,04 M€ en CP** à comparer avec la prévision de la LFI de 72,13 M€ en AE et en CP.

Cet écart s'explique par le transfert de crédits en faveur du secteur du spectacle vivant notamment pour soutenir les cirques traditionnels et les festivals.

La consommation de CP légèrement supérieure aux AE correspond à des restes à payer sur la commande musicale pour des œuvres effectivement livrées en 2022.

Dispositifs	Prévision LFI 2022 (AE=CP)	Exécution 2022 (AE=CP)
Aides à la création et aux nouvelles écritures	3 722 000	3 282 052
Soutien aux artistes et aux équipes artistiques	9 516 537	5 112 642
Soutien aux institutions et lieux de création de diffusion	16 794 455	16 570 104
Recherche, ressources et valorisation du patrimoine du spectacle vivant	13 500 000	13 807 149
Festivals et résidences	9 678 549	11 386 679
Caisses de retraite (Comédie française et Opéra national de Paris)	18 915 156	23 658 550
Structuration des professions et de l'économie du secteur du spectacle vivant		4 220 040
Total des dépenses d'intervention en fonctionnement en administration centrale Action 1	72 126 697	78 037 216

Aides à la création et aux nouvelles écritures : 3,28 M€ en AE et 13,73 M€ en CP exécutés contre 3,72 M€ en AE=CP inscrits en LFI

Ces crédits ont permis de financer :

- les structures contribuant à la valorisation des écritures contemporaines pour un montant de 2,52 M€ en AE et en CP comme la Maison Antoine Vitez, Musiques nouvelles en liberté ou la Chartreuse de Villeneuve-lez-Avignon ;
- la politique de commande musicale du ministère, à hauteur de 0,07 M€ en CP seulement ;
- des projets multimédias et numériques, pour un montant de 0,69 M€ en AE=CP.

Soutien aux artistes et aux équipes artistiques : 5,11 M€ en AE=CP exécutés contre 9,52 M€ en AE=CP inscrits en LFI

Si la règle est l'accompagnement des artistes et des équipes artistiques par les Directions Régionales des Affaires Culturelles (DRAC) conformément aux dispositions prévues par le décret du 8 juin 2015 relatif à l'attribution des aides déconcentrées au spectacle vivant, l'administration centrale finance le soutien à des équipes indépendantes, compagnies dramatiques, chorégraphiques ou ensembles musicaux soit de façon pluriannuelle (en raison de leur notoriété et de leur rayonnement national voire international ou par le caractère unique de leur formation), soit pour

permettre à des artistes de poursuivre leur activité de création artistique à l'issue d'un mandat à la tête d'un centre dramatique national, d'un théâtre national ou d'un centre chorégraphique national.

La déconcentration des crédits s'est poursuivie en 2022, de nombreux dossiers de subvention ont été délégués en DRAC pendant la gestion à hauteur de 3,48 M€ pour le soutien aux équipes.

Soutien aux institutions et lieux de création et de diffusion : 16,57 M€ en AE=CP exécutés contre 16,79 M€ en AE=CP inscrits en LFI

Les dépenses exécutées concernent :

- le soutien aux centres dramatiques nationaux (2,05 M€) dont les Tréteaux de France (1,95 M€), centre dramatique national géré sur crédits centraux en raison de son caractère itinérant et dont les missions ainsi que la diffusion sont développées sur l'ensemble du territoire national ;
- les structures non labellisées de création et de diffusion (10,42 M€), principalement dans le domaine théâtral ; et notamment pour le théâtre du Vieux-Colombier, le théâtre du Rond-Point, le théâtre Ouvert, le théâtre de l'Athénée-Louis Jovet, et les théâtres du site de la Cartoucherie de Vincennes (théâtre du Soleil, théâtre de l'Aquarium, théâtre de la Tempête, théâtre de l'Épée de Bois) ;
- l'Office national de diffusion artistique (ONDA), soutenu à hauteur de 4,1 M€ en AE=CP au titre de sa mission de renforcement de la diffusion des œuvres théâtrales, musicales et chorégraphiques sur le territoire national et ultramarin et de soutien des échanges entre professionnels français et étrangers dans le cadre européen.

Recherche, ressources et valorisation du patrimoine du spectacle vivant : 13,81 M€ en AE et en CP exécutés contre 13,5 M€ en AE=CP inscrits en LFI

Ces crédits permettent de soutenir les structures se distinguant comme pôles de ressources, de recherche et/ou de valorisation du patrimoine du spectacle vivant, telles que ARTCENA, le Hall de la chanson, le Centre de documentation de la musique contemporaine, l'Institut de Recherche et Coordination Acoustique/Musique (IRCAM), etc.

Festivals et résidences : 11,39 M€ en AE=CP exécutés contre 9,68 M€ en AE=CP inscrits en LFI

Ces crédits sont destinés au financement des festivals d'envergure nationale ou internationale suivis par l'administration centrale parmi lesquels le Festival d'Avignon, le Festival international d'art lyrique d'Aix-en-Provence ou encore le Festival d'Automne à Paris.

Des crédits transférés depuis l'enveloppe Festivals prévus en crédits déconcentrés ont permis le soutien de festivals financés en administration centrale (1,2 M€ en AE et en CP).

Caisses de retraite : 23,66 M€ en AE=CP exécutés contre 18,92 M€ en AE=CP inscrits en LFI

Les crédits pour les caisses de retraite inscrits en LFI pour un montant de 18,92 M€ ont été consommés pour un montant total de 23,66 M€ dont 19 M€ pour la caisse de retraite de l'Opéra national de Paris et 4,66 M€ pour la caisse de retraite de la Comédie française.

Un soutien complémentaire a été apporté en gestion à ces deux caisses de retraites impactées par la dégradation structurelle de leurs ressources ; le ratio cotisants/cotisés diminuant chaque année.

Structuration des professions et de l'économie du secteur du spectacle vivant : 4,21 M€ exécutés en AE=CP

Principalement deux types d'intervention permettent de poursuivre la structuration des professions et de soutenir l'économie du secteur :

- les aides aux organismes professionnels, tels que la réunion des opéras de France ou l'association nationale des théâtres de marionnettes et des arts associés (THEMAA), etc pour un montant total de 0,6 M€.
- l'association pour le soutien au théâtre privé (ASTP), dont la mission est la gestion du fonds de soutien au théâtre privé (alimenté notamment par la taxe sur les spectacles due au titre d'un spectacle d'art dramatique, lyrique ou chorégraphique), en vue de contribuer à l'organisation et à l'amélioration des conditions d'exercice de l'activité théâtrale pour un montant de 3,61 M€ en AE=CP ;

2) Les dépenses d'intervention en investissement de l'administration centrale

Création

Programme n° 131 | Justification au premier euro

Projets	Prévision LFI 2022		Exécution 2022	
	AE	CP	AE	CP
Festivals (Aix-en-Provence et Avignon)	230 000	230 000	248 079	499 381
Orgues non protégés	300 000	300 000	-54 130	8 559
Sécurité/équipement des autres lieux	400 000	400 000	178 541	191 539
Investissements Entretien autres bâtiments (Mobiliers nationaux, cité de la céramique,...)	1 265 385	1 265 385	797 631	1 740 390
Fond d'intervention sécurité	1 500 000	1 500 000		
Total des dépenses d'intervention en investissement Action 01	3 695 385	3 695 385	1 170 121	2 439 869

Festivals d'Aix-en-Provence et d'Avignon

Les crédits d'investissement en faveur du Festival d'Aix-en-Provence (0,25 M€ en AE et 0,50 M€ en CP) correspondent à l'exécution des crédits inscrits dans les conventions conclues au titre de son équipement courant et exceptionnel ainsi qu'à l'apurement des restes à payer relatifs à des opérations des années précédentes.

Orgues non protégés

L'aide à la création et/ou à la restauration des orgues non protégés s'est poursuivie en 2022 (0,01 M€ en CP) pour soutenir l'opération de Montpellier-Villeneuve-lès-Maguelone dans l'Hérault. Des conventions périmées ont permis de clôturer des engagements juridiques antérieurs (-0,05 M€ en AE).

Association pour le soutien du théâtre privé (ASTP)

Les crédits prévus pour l'ASTP en LFI (0,40 M€ en AE=CP) ont été exécutés en investissement à hauteur de 0,18 M€ en AE et de 0,19 M€ en CP. Des conventions terminées dans l'année ont permis de clôturer des engagements juridiques antérieurs (-0,22 M€ en AE). L'ensemble des nouveaux dossiers 2022 de ce dispositif représente des engagements à hauteur de 0,40 M€. Les crédits de paiement s'exécutent selon l'avancée des chantiers (0,19 M€ en CP).

Sécurité / équipement des autres lieux

Les dépenses d'un montant de 0,8 M€ en AE et 1,74 M€ en CP ont contribué au financement de diverses opérations : IRCAM (0,5 M€ en AE et 0,31 M€ en CP), Théâtre ouvert (0,09 M€ en CP), Théâtre de la Scala (0,15 M€ en AE et 0,11 M€ en CP), Médiathèque musicale Mahler (0,69 M€ en CP), CIRCA La Chartreuse (0,17 M€ en AE et 0,17 M€ en CP), Circusnext Ferme Montsouris (0,08 M€ en CP), Artcena (0,08 M€ en CP), Théâtre du Rond-Point (0,06 M€ en CP) à titre d'exemples.

DÉPENSES D'INTERVENTION SUR CRÉDITS DÉCONCENTRÉS**1) Les dépenses d'intervention en fonctionnement de l'administration déconcentrée**

Les crédits ouverts en LFI s'élèvent à 363,43 M€ en AE et CP et ont été exécutés à hauteur de 367,17 M€ en AE et 367,67 M€ en CP.

Ces dépenses ont permis le financement des dispositifs d'intervention gérés par les DRAC en faveur des institutions labellisées ou conventionnées, des artistes, des festivals, des résidences et des lieux structurants de création et de diffusion du spectacle vivant sur l'ensemble des territoires. Elles ont également permis de soutenir la création émergente, de mieux partager les outils de production en faveur des équipes indépendantes et de favoriser l'irrigation des territoires éloignés de l'offre artistique.

L'ensemble des dépenses de l'action 1 est décliné par dispositifs dans le tableau ci-dessous :

Typologie des bénéficiaires des crédits d'intervention déconcentrés	Crédits LFI 2022 AE=CP	Exécution 2022 (CP)	Nombre de bénéficiaires 2022	Montant minimum attribué par bénéficiaire	Montant maximum attribué par bénéficiaire
---	------------------------	---------------------	------------------------------	---	---

Centres dramatiques nationaux (CDN)	62 759 966	65 418 246	37	650 000	4 847 000
Scènes nationales (SN)	61 780 000	62 907 021	76	295 000	3 278 000
Opéras nationaux en région, théâtres lyriques d'intérêt national et autres opéras	29 086 506	29 803 287	18	123 000	6 043 817
Orchestres nationaux en région et autres orchestres	22 343 736	22 644 356	24	97 000	2 232 000
Centres chorégraphiques nationaux (CCN)	15 766 353	16 421 634	19	505 000	2 007 000
Scènes de musiques actuelles (SMAC)	13 486 140	12 990 436	101	75 000	417 000
Centres nationaux des arts de la rue et de l'espace public (CNAREP)	4 684 692	5 058 880	13	250 000	892 000
Centres nationaux de création musicale (CNCM)	2 996 044	3 116 397	9	60 000	760 000
Centre national de la marionnette (CNMA)	0	1 280 000	6	150 000	405 000
Pôles nationaux du cirque (PNC)	4 225 000	4 195 600	13	270 000	398 000
Centres de développement chorégraphique nationaux (CDCN)	4 051 535	4 262 078	13	224 000	468 000
Sous-total structures labellisées et réseaux	221 179 972	228 097 935	329	75 000	6 043 817
Scènes conventionnées d'intérêt national (SCIN)	12 363 056	15 100 845	150	10 000	437 100
Structures non labellisées de création et de diffusion théâtre et arts associés	13 119 531	11 710 547	77	10 000	1 600 000
Structures non labellisées de création et de diffusion musicales	5 295 546	5 049 697	98	10 000	383 700
Structures non labellisées de création et de diffusion pluridisciplinaires	2 189 231	8 726 505	65	10 000	1 664 000
Structures non labellisées de création et de diffusion chorégraphique	2 115 497	2 597 065	18	10 000	1 176 500
Lieux de fabrication arts de la rue (AFA)	2 159 745	2 090 661	90	5 000	110 000
Sous-total aides aux lieux non labellisés	37 242 606	45 275 320	498	5 000	1 664 000
Équipes théâtres et arts associés	30 292 799	32 388 292	872	25 000	430 000
Ensembles musicaux et vocaux	16 838 585	18 988 098	427	10 000	970 000
Compagnies chorégraphiques	11 068 291	12 353 414	348	10 000	250 000
Sous-total aides aux équipes	58 199 675	63 729 804		10 000	970 000
Soutien à des festivals dramatiques et arts associés	5 517 862	9 316 370	344	2 000	862 750
Soutien à des festivals musicaux	2 372 757	4 904 621	167	1 000	810 200
Soutien à des festivals chorégraphiques	1 140 374	1 464 400	52	4 000	365 000
Soutien à des festivals pluridisciplinaires	2 115 497	2 433 604	131	2 000	331 204
Sous-total aides aux festivals	9 694 524	18 118 995	694	10 000	862 750
Soutien à des résidences dramatiques et arts associés	2 723 010	4 257 366	274	2 000	125 000
Soutien à des résidences musicales	2 088 301	1 469 559	109	2 000	96 000
Soutien à des résidences chorégraphiques	1 675 914	1 601 296	94	1 000	100 000
Soutien à des résidences pluridisciplinaires	378 000	987 498	53	3 000	80 000
Sous-total aides aux résidences	6 865 225	8 315 719	530	1 000	100 000
Valorisation des écritures contemporaines	465 475	498 080	30	4 000	115 000
Organismes régionaux et départementaux	366 000	441 579	20	3 000	325 000
Recherche Patrimoine	364 000	265 000	2	60 000	205 000
Recherche Création	53 000	256 380	10	3 000	100 000
Contrats de filière musique	500 000	568 292	10	5 000	388 800
Dispositif d'aide aux projets - Économie sociale et solidaire (ESS)	500 000				
Dispositif d'aide à l'écriture - Commandes musicales	566 000	455 500	46	5 000	22 000
Dispositif d'aide - compagnonnage théâtre	245 000	295 132	17	2 000	24 000
Dispositifs d'aide spécifiques, création et diffusion Cirque et Arts de la rue	1 194 000	971 000	54	10 000	40 000
Plan théâtres en région	8 000 000				
Fonds d'Intervention Sécurité		382 000	8	10 000	195 000
Sous-total autres dispositifs	12 253 475	4 132 963	197	2 000	325 000
Total dépenses d'intervention fonctionnement – action 1	363 435 477	367 670 736	3 892		

L'exécution supérieure de 4,24 M€ entre le prévisionnel et l'exécuté résulte de la mise à disposition de crédits complémentaires délégués depuis les crédits centraux notamment pour les compagnies théâtrales et les contrats expérimentaux des compositeurs.

Les structures labellisées et réseaux

Les structures labellisées constituent un réseau dédié à la production et à la diffusion des œuvres des différentes disciplines du spectacle vivant qui maillent l'ensemble du territoire national. Leur nombre est passé de 318 à 329 en 2022 avec la création du nouveau label centre national de la marionnette (CNMA).

Des moyens complémentaires en 2022 ont permis d'abonder les budgets artistiques des institutions labellisées, d'accompagner et consolider les structures labellisées existantes par un renforcement des marges artistiques, notamment les centres dramatiques nationaux (CDN) et les centres chorégraphiques nationaux (CCN) et de financer les labellisations en cours.

Pour les scènes nationales (SN), l'écart entre l'exécution 2022 et les crédits obtenus en LFI pour un montant de 1,13 M€ s'explique par l'allocation de moyens complémentaires au titre du plan théâtres en région et au titre d'un soutien à l'itinérance des programmations.

Les mesures nouvelles 2022 pour les centres de développement chorégraphique nationaux (CDCN) d'un montant de 0,21 M€ ont permis de renforcer les modèles économiques.

Les lieux non labellisés

Concernant les scènes conventionnées d'intérêt national (SCIN), l'arrêté du 5 mai 2017 a conduit à revoir scène par scène l'octroi de cette appellation et le maintien d'un financement au titre du soutien aux lieux pluridisciplinaires. La variation de +2,74 M€ par rapport à la LFI 2022 s'explique notamment par les mesures nouvelles, au titre du plan « théâtres en région », destinées à conforter les scènes situées dans des villes de moins de 100 000 habitants et doter chaque région d'au moins une scène dont la programmation est dédiée aux enfants et aux jeunes.

Les lieux n'ayant pas déposé de demande d'appellation au titre des SCIN sont comptabilisés sur l'enveloppe « aides aux lieux non labellisés » ainsi que les Ateliers Médicis à hauteur de 1,60 M€, ce qui explique la variation de cette enveloppe pour un montant de 6,43 M€.

Les équipes conventionnées et non conventionnées

L'exécution des crédits (63,73 M€) destinés à soutenir les équipes du spectacle vivant est supérieure aux prévisions de la LFI (58,20 M€). Cela s'explique par le renforcement du soutien aux équipes artistiques afin d'accompagner la réforme des aides déconcentrées aux spectacles vivants (ADSV), ainsi qu'un soutien à la production, financé par délégation des crédits centraux. En 2022, la mesure 5 du plan théâtres destinée à accompagner la reprise des spectacles s'est poursuivie à hauteur de 0,99 M€.

Le soutien aux festivals

L'écart entre la prévision et la consommation s'explique par la mise en place d'un fonds exceptionnel destiné aux manifestations. Ainsi deux textes ont été publiés fin 2021, entrés en vigueur en janvier 2022 : les « Principes d'engagements de l'État en faveur des festivals » et la « Charte de développement durable à destination des festivals », destinés à encourager des festivals plus « verts ». Ces textes se sont accompagnés de mesures nouvelles. L'entrée en vigueur du nouveau cadre d'intervention en faveur des festivals s'est traduite par un réengagement du ministère dans une logique de renforcement de la diffusion de certaines esthétiques peu présentes sur les territoires concernés.

Ce fonds doté de 8,4 M€ a permis le soutien de plus de 300 festivals en métropole et dans les territoires ultramarins, tous secteurs confondus hors musique (dont le cinéma et la littérature), en plus des crédits alloués aux festivals soutenus habituellement, soit un total de 663 festivals soutenus pour un montant de 18,11 M€.

A noter que certains festivals relevant des Arts visuels ont été imputés sur l'enveloppe Soutien à des festivals pluridisciplinaires au lieu de l'enveloppe Festivals biennales de l'action 2.

Le soutien aux résidences

8,32 M€ ont été consommés pour une prévision en LFI de 6,87 M€. Cette exécution s'explique par l'attribution de moyens complémentaires, financés notamment par la mesure résidence du plan théâtres.

Dans le cadre de la politique de résidences, le nombre des résidences est à majorer car certaines DRAC ont conclu des conventions avec des collectivités territoriales.

Les autres dispositifs

Le dispositif d'aides à l'écriture musicale a été engagé à hauteur de 0,58 M€ d'AE et consommé à hauteur de 0,46 M€ de CP, versé à la réception de la partition du compositeur.

Les dispositifs d'aide au compagnonnage et à la création-diffusion Cirque et Art de la rue ont été exécutés pour un montant total de 1,27 M€.

Le Fonds d'intervention sécurité prévu en LFI en crédits centraux, a été exécuté en crédits déconcentrés et ciblé sur des manifestations dans l'espace public nécessitant une mise en sécurité particulière à hauteur de 0,38 M€.

2) Les dépenses d'intervention en investissement de l'administration déconcentrée

18,83 M€ en AE et 14,70 M€ en CP ont été consommés, tandis que la prévision en LFI s'élevait à 21,68 M€ en AE et 19,68 M€ en CP.

Création

Programme n° 131 | Justification au premier euro

- **Crédits consommés dans le cadre des Contrats de projets État – Régions (CPER)**

La consommation des crédits CPER s'est élevée à 7,85 M€ en AE et 6,83 M€ en CP contre une prévision de 13,31 M€ en AE et 12,56 M€ en CP en LFI. Cette moindre exécution s'explique principalement par :

- des délais de livraison de matériaux retardés et des entreprises surchargées ;
- la priorisation des opérations d'investissements du plan de relance ;
- un désengagement de certaines collectivités ;
- le décalage des signatures du contrat de plan État-Région – CPER 21-27 ;
- la difficulté des collectivités territoriales maîtres d'ouvrage à transmettre leurs factures avant la fin de gestion.

Pour la génération des CPER 2015-2020

Les CP ont été exécutés à hauteur de 4,88 M€ en faveur notamment de la restauration de la SN de Brest, la rénovation scénique du théâtre de Dole, le solde des travaux de la Maison de la Culture de Bourges, la construction d'un nouvel équipement pour la SN de Clermont-Ferrand. A noter également que les travaux de rénovation de la SN de Villeneuve d'Ascq, « la Rose des vents » ont été payés pour près d'un tiers de l'engagement et représente la part la plus importante des CP consommés pour la génération des CPER 2015-2020 (1,17 M€).

Pour la génération des CPER 2021-2027

Un certain nombre de chantiers ont débuté pour cette génération de CPER, comme le CDN de Poitiers, la mise en conformité et restructuration de la SN de La Rochelle, la rénovation de la SN de Maubeuge, la rénovation du ciné centre théâtre Capitole à Toulouse. L'engagement le plus important sur ce CPER a été réalisé pour l'étude et la construction du pôle national des arts du cirque (PNAC) de Lyon (4,22 M€).

Dans le cadre du CCT 2019-2022

En Martinique, les engagements réalisés concernent principalement la poursuite de la rénovation de la Maison du Bélé dans la ville de Sainte-Marie.

- **Crédits consommés hors CPER**

La consommation des crédits dédiés aux investissements s'élève à 10,98 M€ en AE et 7,87 M€ en CP contre une prévision de 7,88 M€ en AE et 6,94 M€ en CP.

L'exécution supérieure en AE et en CP est due aux redéploiements de crédits d'investissement initialement fléchés pour les CPER dont les opérations sont décalées. Ils ont servi à financer une enveloppe « petits équipements » dans le cadre de la transition écologique.

Ces crédits, dédiés à des opérations d'investissement pour lesquelles l'État n'a pas la maîtrise d'ouvrage, ont permis de financer, par exemple, les opérations suivantes :

- en AE, le Pôle national des arts du cirque à Lyon, Kazyadance à Mayotte, l'Opéra national de Bordeaux, le théâtre des Bouffes du Nord ;
- en CP, le forum de Vauréal en Île-de-France, le Citron jaune à Marseille, les Scènes du Jura, la SMAC Antipode à Rennes.

DÉPENSES D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES

Les dépenses de dotation en fonds propres versées aux opérateurs s'élèvent à 27,03 M€ en AE et 35,43 M€ en CP et se répartissent comme suit :

Nom de l'opérateur	Prévision LFI 2022		Exécution 2022	
	AE	CP	AE	CP
Centre national de la Danse (CND)	430 000	430 000	892 800	892 800
Chaillot - Théâtre national de la danse	725 000	725 000	946 000	7 946 000

Nom de l'opérateur	Prévision LFI 2022		Exécution 2022	
	AE	CP	AE	CP
Cité de la musique - Philharmonie de Paris	2 450 000	2 450 000	4 352 000	9 352 000
Comédie Française	356 000	356 000	2 441 760	2 841 760
Ensemble intercontemporain			100 000	100 000
Établissement public du parc et de la grande halle de la Villette (EPPGHV)	3 800 000	3 800 000	3 648 000	3 648 000
Opéra national de Paris (ONP) et École de danse de Nanterre	5 000 000	5 000 000	4 800 000	4 800 000
Théâtre national de la Colline	560 000	560 000	1 300 600	1 300 600
Théâtre national de l'Odéon	445 000	445 000	2 542 200	2 542 200
Théâtre national de l'Opéra-Comique	300 000	300 000	528 000	528 000
Théâtre national de Strasbourg	400 000	400 000	1 482 310	1 482 310
Établissement public du musée et domaine national de Versailles			4 000 000	
Total dotations en fonds propre - Action 1	14 466 000	14 466 000	27 033 670	35 433 670

L'exécution supérieure de 12,57 M€ en AE et 20,97 M€ en CP par rapport à la LFI s'explique par :

- des redéploiements de crédits permettant le versement de dotations complémentaires à certains opérateurs pour financer les opérations suivantes : des travaux d'étanchéité de la toiture ainsi que l'informatique et le SSI versés au CND (0,48 M€), des travaux de mise aux normes énergétiques sur le site des ateliers de Sarcelles et le remplacement de l'éclairage par LED à la Comédie française (2,5 M€ en AE=CP), des achats d'instruments nécessaires à l'ensemble intercontemporain (0,10 M€ en AE=CP), des travaux pour le raccordement à la Compagnie parisienne de chauffage urbain (CPCU) à Chaillot théâtre national de la danse (0,25 M€), des compléments pour des travaux divers au TN de la Colline (0,76 M€ en AE=CP), des travaux d'isolation thermique et différents travaux de rénovation énergétique au TN de l'Odéon (2,11 M€ en AE=CP), des travaux de mise en conformité de la sécurité à l'Opéra-comique (0,24 M€ en AE=CP), le renouvellement de matériels informatiques et scéniques ainsi que le raccordement au réseau urbain de chauffage au TN de Strasbourg (1,09 M€ en AE=CP) ;
- le paiement de 7 M€ en CP à Chaillot théâtre national de la danse pour la rénovation de la salle Jean Vilar ;
- la prise en charge de travaux à la CMPP – Philharmonie de Paris à hauteur de 5 M€, financés par l'ouverture de crédits en LFR2 ;
- la contribution du ministère au remboursement d'une partie de l'avance accordée par l'Agence France Trésor pour le rachat de la salle Pleyel en 2009, qui s'est traduite par le versement d'une subvention d'investissement de 2 M€ en AE et en CP à la Cité de la Musique – Philharmonie de Paris ;
- une subvention de 4 M€ en AE versée à l'établissement public du musée et du domaine national de Versailles qui assume la maîtrise d'ouvrage au titre du financement des travaux de rénovation de l'auditorium partagé avec le Centre de musique baroque de Versailles.

Création

Programme n° 131 | Justification au premier euro

ACTION

02 – Soutien à la création, à la production et à la diffusion des arts visuels

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
02 – Soutien à la création, à la production et à la diffusion des arts visuels		89 761 967 77 879 662	89 761 967 77 879 662		107 112 857 91 583 602	107 112 857 91 583 602

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Indépendance et compétitivité	0	22 383 050	0	19 030 598
Total	0	22 383 050	0	19 030 598

- Le dispositif « Soutien des artistes et créateurs avec le programme de commande publique Mondes Nouveaux », initialement doté de 10 000 000 euros en CP en LFI 2022, a bénéficié de reports de crédits de l'exercice précédent à hauteur de 23 020 400 euros en AE et 13 076 400 euros en CP. La consommation s'est finalement établie à 22 336 977 euros en AE et 18 350 833 euros en CP répartis entre 7 099 900 euros en AE et 3 672 378 euros CP sur le titre 31 et 15 237 077 euros en AE et 14 678 455 euros en CP sur le titre 6.
- Le programme Mondes Nouveaux, après une phase de sélection et de versement des bourses de recherche en 2021, a été marqué en 2022 par la phase de production ; deux marchés publics ont été passés : l'un sur le domaine du spectacle vivant et l'autre pour les arts visuels. Les agences de production retenues ont accompagné les artistes ou les groupes d'artistes qui avaient besoin d'aide juridique ou matérielle. Par ailleurs, 162 subventions ont été versées directement aux artistes. Toutefois certains projets ont pris du retard et se finaliseront en 2023.
- Le dispositif « Soutien aux artistes des arts visuels », pour lequel aucun crédit n'était prévu en LFI, a donné lieu à la consommation de 46 073 euros en AE et 740 764 euros en CP sur le titre 6. Des reports de crédits ont permis de finaliser le plan de restauration mis en place par le mobilier national ainsi que l'acquisition d'œuvres d'art contemporain en FRAC.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	23 815 718	12 529 828	23 066 608	20 255 354
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	6 949 110	-7 215 978	6 200 000	509 548

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Subventions pour charges de service public	16 866 608	19 745 806	16 866 608	19 745 806
Titre 5 : Dépenses d'investissement	5 217 000	1 054 128	25 217 000	355 547
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	5 217 000	1 054 128	25 217 000	355 547
Titre 6 : Dépenses d'intervention	57 341 468	62 650 145	55 441 468	63 427 139
Transferts aux ménages	619 114	212 302	587 201	217 100
Transferts aux entreprises	11 218 769	11 589 412	11 382 203	11 592 802
Transferts aux collectivités territoriales	6 468 645	6 491 225	7 125 964	7 092 918
Transferts aux autres collectivités	39 034 940	44 357 207	36 346 100	44 524 319
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières	3 387 781	1 645 562	3 387 781	7 545 562
Dotations en fonds propres	3 387 781	995 562	3 387 781	6 895 562
Dépenses de participations financières		650 000		650 000
Total	89 761 967	77 879 662	107 112 857	91 583 602

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel : -7,21 M€ en AE et 0,51 M€ en CP

Les crédits ouverts en LFI prévus pour le mobilier national et les manufactures des Gobelins, de Beauvais et de la Savonnerie à Lodève à hauteur de 6,95 M€ en AE et 6,2 M€ en CP ont été exécutés en titre 6 à la suite de la transformation de ce service à compétence nationale en établissement public. Ce changement de statut a entraîné la clôture des engagements juridiques antérieurs (-7,21 M€ en AE).

Les autres dépenses imputées sur ce titre correspondent notamment :

- à des aides au projet (1 immeuble 1 œuvre, Assises de la photo, par exemple) pour un montant total de 0,17 M€ en AE et en CP par redéploiement des crédits d'intervention de l'action 02 ;
- à des prestations d'audits et de conseils pour montant total de 0,33 M€ en AE.

Subventions pour charges de service public

Les subventions pour charges de service public versées aux opérateurs s'élèvent à 19,75 M€ en AE et en CP et sont réparties comme suit :

Nom de l'opérateur	Prévision LFI 2022 (AE=CP)	Exécution 2022 (AE=CP)
Académie de France à Rome	4 857 248	5 677 487
Centre national des arts Plastiques	7 854 886	9 605 165
Cité de la Céramique Sèvres et Limoges	4 154 474	4 463 154
Total subventions pour charges de service public - Action 2	16 866 608	19 745 806

16,87 M€ étaient prévus au titre de la LFI 2022 pour les dotations aux opérateurs. Le montant total de subvention pour charges de service public versé aux opérateurs a été supérieur de **2,88 M€ en 2022 en AE et en CP**.

Cette augmentation est liée à :

- des compléments à hauteur de 0,32 M€ au titre de la prime inflation et de la hausse du point d'indice sur les contrats en titre 3 ;
- des compléments à hauteur de 1,15 M€ au titre du soutien pour faire face au surcoût énergétique ;

Création

Programme n° 131 | Justification au premier euro

- une dotation complémentaire pour le CNAP à hauteur de 1,96 M€ en AE=CP répartie entre le dispositif de soutien à la photographie documentaire contemporaine (0,15 M€), un fonds de garantie des revenus artistiques (0,47 M€), le loyer des espaces de réserves et de bureaux sur l'esplanade de la Défense (0,58 M€) et les frais pour la relocalisation du projet immobilier à Pantin (0,76 M€).

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

5,22 M€ en AE et 25,22 M€ en CP étaient prévus au titre de la LFI pour 2022 pour les dépenses d'investissement.

Projets	Prévision LFI 2022		Exécution 2022	
	AE	CP	AE	CP
Acquisitions Mobilier national	217 000	217 000	-80 379	
Investissement Mobilier national	1 000 000	1 000 000	-4 889	
Relogement du Centre national des arts plastiques		20 000 000		
Investissements Entretiens autres bâtiments (Mobilier national, cité de la céramique,...)	4 000 000	4 000 000	1 139 396	355 546
Total des dépenses d'investissement en Action 02	5 217 000	25 217 000	1 054 128	355 546

Hors montants négatifs, la consommation s'établit à 1,14 M€ en AE et 0,36 M€ en CP et correspond

- aux versements à l'OPPIC à hauteur de 0,91 M€ en AE et 0,27 M€ en CP répartis entre :
 - le schéma directeur des travaux prévus pour le Mobilier national (0,14 M€ en AE et en CP) ;
 - les études sur la réalisation de nouvelles réserves à Sèvres-Cité de céramique (0,13 M€ en AE) ;
 - les travaux urgents sur le parvis du Palais de Tokyo (0,64 M€ en AE et 0,04 M€ en CP) ;
 - les études sur l'aménagement de la régie et des combles au Jeu de Paume (0,09 M€ en CP) ;
- aux versements de 0,23 M€ en AE et 0,04 M€ en CP sur les travaux de la façade de la Savonnerie à Lodève.

Le changement de statut du Mobilier national de service à compétence national à établissement public a engendré des clôtures d'engagements juridiques antérieurs concernant les acquisitions et les investissements (-0,08 M€ en AE).

20 M€ de CP pour la relocalisation du CNAP à Pantin prévus en LFI pour 2022 n'ont pas été exécutés et ont été demandés en report sur l'année 2023.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Les dépenses d'intervention s'élèvent à **62,65 M€ en AE et 63,43 M€ en CP**, contre 55,34 M€ en AE et 53,44 M€ en CP prévus en LFI.

Les dépenses d'intervention de l'administration centrale et des services déconcentrés sont réparties en distinguant le fonctionnement et l'investissement de la façon suivante :

	Prévision LFI 2022		Exécution 2022	
	AE	CP	AE	CP
Crédits centraux	19 952 299	19 952 299	24 272 379	24 420 557
Fonctionnement	15 752 299	15 752 299	23 712 868	23 714 158
Investissement	4 200 000	4 200 000	559 511	706 399
Crédits déconcentrés	37 389 168	35 489 169	38 377 767	39 006 582
Fonctionnement	30 064 168	30 016 919	32 730 749	32 925 527
Investissement	7 325 000	5 472 250	5 647 018	6 081 055
Total des dépenses d'intervention en Action 02	57 341 467	55 441 468	62 650 146	63 427 139

DÉPENSES D'INTERVENTION SUR CRÉDITS CENTRAUX

1) Les dépenses d'intervention en fonctionnement de l'administration centrale

L'exécution des dépenses d'intervention en fonctionnement sur crédits centraux s'élève à **23,71 M€ en AE et en CP** à comparer avec la prévision de la LFI de 15,75 M€ en AE et en CP.

Cet écart important s'explique par le changement de mode de gestion du Mobilier national devenu établissement public administratif au 1^{er} janvier 2022. Service à compétence nationale lors du vote de la LFI 2022, il bénéficiait de crédits de fonctionnement en catégorie 31. Ceux-ci ont dû être exécutés en catégorie 64, dans l'attente de la qualification ouvrant droit à versement en catégorie 32 en LFI 2023.

Le tableau ci-dessous retrace la répartition des crédits par domaine d'intervention :

Dispositifs	Prévision LFI 2022 (AE=CP)	Exécution 2022 (AE=CP)
Aides à la création et à la diffusion	2 314 934	2 014 432
Soutien aux lieux de création et de diffusion	11 627 365	12 529 313
Métiers d'art, design et mode	1 810 000	9 170 413
Total des dépenses d'intervention en fonctionnement Action 2	15 752 299	23 714 158

Aides à la création et à la diffusion

2,01 M€ ont permis de financer les actions en faveur de la photographie, de l'art urbain ou de la valorisation de la scène française ainsi que le soutien à la Biennale de Venise (0,21 M€).

Les autres crédits prévus en LFI ont été redéployés au bénéfice des DRAC ou des opérateurs des arts visuels.

Soutien aux lieux de création et de diffusion

Les crédits pour le Jeu de Paume ont été exécutés à hauteur de 5,23 M€, contre 4,73 M€ inscrits en LFI. Un complément de 0,5 M€ a été versé au titre du renforcement du modèle économique de la structure.

Le Palais de Tokyo a perçu un total de 7,3 M€ contre 6,90 M€ prévus en LFI. Un complément de 0,4 M€ financé par une ouverture de crédits en LFR2 a été versé pour soutenir cet établissement face au surcoût énergétique et pour compenser la hausse des frais de personnel.

Métiers d'art, design et mode

Les crédits en faveur des métiers d'art, de la mode et du design inscrits en LFI pour un montant de 1,81 M€ en AE et en CP ont été exécutés à hauteur de 9,17 M€ en AE et CP, permettant principalement de financer le Mobilier national (7,6 M€ en AE et en CP), l'institut national des métiers d'art (0,63 M€ en AE et en CP), l'association nationale pour le développement des arts de la mode (0,16 M€ en AE et en CP), à titre d'exemple.

Des crédits ont été transférés depuis la catégorie 31 pour financer le fonctionnement du Mobilier national exécuté en catégorie 64 pendant la période de transition vers un statut d'opérateur.

2) Les dépenses d'intervention en investissement de l'administration centrale

L'exécution des dépenses d'intervention en fonctionnement sur crédits centraux s'élève à **0,56 M€ en AE et 0,71 M€ en CP** à comparer avec la prévision de la LFI de 4,2 M€ en AE et en CP.

Projets	Prévision LFI 2022		Exécution 2022	
	AE	CP	AE	CP
Palais de Tokyo	650 000	650 000		
Jeu de Paume	200 000	200 000	559 511	513 081
Autres institutions de création et de diffusion	550 000	550 000	-1 290	193 318
Commande publique d'œuvres d'art	2 800 000	2 800 000		
Total des dépenses d'intervention en investissement Action 02	4 200 000	4 200 000	558 221	706 399

Création

Programme n° 131 | Justification au premier euro

Les crédits d'investissement courant du Palais de Tokyo initialement prévus en titre 6 ont été exécutés en titre 7 (dépenses de participations financières).

Les autres crédits exécutés en 2022 au titre des dépenses d'intervention en investissement sur crédits centraux correspondent au versement d'une subvention pour le Jeu de Paume (0,56 M€ en AE et 0,51 M€ en CP) pour la mise en œuvre de travaux pendant la fermeture ainsi qu'une subvention pour la Fondation La Ruche (0,19 M€ en CP).

DÉPENSES D'INTERVENTION SUR CRÉDITS DÉCONCENTRÉS**1) Les dépenses d'intervention en fonctionnement de l'administration déconcentrée**

Les crédits ouverts en LFI s'élèvent à 30,06 M€ en AE et CP et ont été exécutés à hauteur de **32,73 M€ en AE et 32,93 M€ en CP**.

Typologie des bénéficiaires des crédits d'intervention déconcentrés	Crédits LFI 2022 AE=CP	Exécution 2022 (CP)	Nombre de bénéficiaires 2022	Montant minimum attribué par bénéficiaire	Montant maximum attribué par bénéficiaire
Fonds régionaux d'art contemporain (FRAC)	9 091 600	9 375 139	20	20 000	815 700
Centres d'art conventionnés d'intérêt national (CACIN)	7 423 219	8 725 044	54	31 000	864 000
Structures AV hors opérateurs et réseaux	2 672 000	3 747 439	154	1 000	480 000
Schémas d'orientation pour les arts visuels (SODAVI)	900 000	912 668	34	10 000	128 888
Aides aux projets	597 000	1 540 557	186	1 000	50 000
Aides individuelles à la création	1 230 000	1 605 072	309	1 500	8 000
Allocation d'installation d'atelier	410 000	789 567	249	230	8 000
Ateliers de fabrique artistique (AFA)	300 000	361 416	29	4 000	40 500
Festivals & Biennales	1 750 000	2 818 426	76	2 000	677 000
Soutien à des résidences en arts visuels	1 103 350	1 726 128	173	2 000	100 000
Associations professionnelles et structures ressources	230 000	459 043	16	1 600	112 800
Métiers d'art, design, mode	557 000	691 500	18	5 000	317 000
Ateliers Médicis	1 600 000	0	1		
Photographie	200 000	173 528	6	1 676	38 000
Labellisations en cours, résidences et renforcement des marges artistiques	2 000 000				
Total dépenses d'intervention fonctionnement – action 2	30 064 169	32 925 527	1 324	1 000	864 000

Il est à noter au préalable que les crédits prévus pour les Ateliers Médicis (1,60 M€), ont été consommés sur l'action 1. Une fois cette ligne neutralisée, on remarque une exécution supérieure à la LFI de 2,86 M€ financée par redéploiement.

Les écarts constatés entre la LFI et les crédits exécutés concernent principalement :

- la surconsommation sur les centres d'art conventionnés d'intérêt national (CACIN) qui s'explique, outre les mesures nouvelles de 0,56 M€, par l'inclusion des subventions des centres d'art nouvellement labellisés (0,75 M€ : Les Tanneries, 3bisf, Triangle, le Carma entre autres) et le recensement de la Cité du Design de Saint-Étienne sur cette ligne (+0,20 M€) ;
- l'enveloppe pour les lieux non labellisés qui bénéficient de mesures nouvelles à hauteur de 0,29 M€, notamment en faveur de l'Outremer et de la structuration des acteurs (0,25 M€) ;
- l'enveloppe des festivals et biennales qui intègre pour partie les crédits du plan festival dédiés à France Design Week (0,13 M€) ;
- les aides au projet qui bénéficient de délégations de crédits centraux en DRAC pour les programmes de résidences d'artistes en entreprise « Art et mondes du travail » (0,22 M€) et pour le dispositif consacré aux espaces collectifs d'artistes à hauteur de 0,28 M€.

2) Les dépenses d'intervention en investissement de l'administration déconcentrée

Les dépenses déconcentrées d'intervention en investissement ont été exécutées à hauteur de **5,65 M€ en AE** et **6,08 M€ en CP**, contre 7,33 M€ en AE et 5,47 M€ en CP prévus dans la LFI.

• Crédits consommés dans le cadre du CPER

La consommation des crédits CPER s'est élevée à 0,68 M€ en AE et 1,70 M€ en CP, contre une prévision de 0,78 M€ en AE et 2,85 M€ en CP.

Comme pour l'action 01, la moindre exécution s'explique principalement par :

- des délais de livraison de matériaux retardés et des entreprises surchargées ;

Création

Programme n° 131 | Justification au premier euro

- la priorisation des opérations d'investissements du plan de relance ;
- un désengagement de certaines collectivités ;
- le décalage des signatures du contrat de plan État-Région – CPER 21-27.

De plus, l'État n'exerce pas la maîtrise d'ouvrage sur les opérations d'investissement déconcentrées. Le suivi des calendriers de réalisation des travaux, ainsi que l'engagement et les paiements des subventions qui en découlent, connaissent de ce fait une forte variabilité.

Dans le cadre de la génération de CPER (2015-2020) :

Les travaux d'aménagement et le traitement de façade de la Frac Artothèque de Limoges se sont poursuivis ainsi que ceux pour réhabilitation de la Halle aux Blés à Clermont-Ferrand qui accueillera le FRAC Auvergne Rhône-Alpes.

Dans le cadre de la génération de CPER (2021-2027) :

Pour cette génération de CPER, le seul engagement a été réalisé pour la création du pôle Arts Visuels à Labenne dans les Landes, tandis qu'aucun CP n'a été versé sur la période.

Dans le cadre du CCT 2019-2022 :

La Martinique a effectué 2 diagnostics pour des travaux se traduisant par la consommation de CP. L'un pour l'installation d'un FRAC à hauteur de 0,09 M€ en AE et l'autre pour le Patrimoine culturel immatériel (PCI) des métiers d'art pour 0,09 M€ en AE également.

• Crédits consommés hors CPER

La consommation de ces crédits s'est élevée à 4,97 M€ en AE et 4,38 M€ en CP contre une prévision en LFI de 4,43 M€ en AE et 2,50 M€ en CP.

Les acquisitions FRAC représentent 2,30 M€ d'AE et 2,24 M€ de CP contre 2,40 M€ en AE et CP prévus en LFI dont 40 % se situent dans les régions Nouvelle-Aquitaine, Grand-Est et Haut de France.

L'exécution en DRAC des crédits de la Commande Publique représente 1,57 M€ en AE et 1,15 M€ en CP.

En 2022, le ministère a soutenu 33 projets d'étude et de réalisation en région dont le projet des artistes Antoine Dorotte et Sara Favriau, pour le Parc Naturel Régional (PNR) Landes de Gascogne, forêt d'art contemporain ainsi que la réalisation de l'œuvre le Jardin du Houtanèr par le duo d'artistes Nathalie Brevet et Hugues Rochette, à Lectoure (Occitanie).

Le ministère accompagne les projets dans tous leurs aspects, jusqu'à leur inauguration, comme celles des œuvres de la ligne B du métro de la ville de Rennes, des artistes Camilla Fairclough, Isabelle Cornaro, Charles de Meaux et Jean-Marie Appriou.

Les autres opérations d'investissement dont l'État n'a pas la maîtrise d'ouvrage, ont été exécutées à hauteur de 1,1 M€ en AE et 0,99 M€ en CP (contre 2,03 M€ d'AE et 0,10 M€) et ont permis de financer les opérations suivantes :

- en AE : le CACIN de Meymac, le Quartier Rouge à Felltin dans la Creuse, villa romaine à Toulon ;
- en CP : le FRAC Île-de-France, le FRAC Pays de la Loire.

DÉPENSES D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES**Dotations en fonds propres**

Les dépenses de dotation en fonds propres versées aux opérateurs s'élèvent à 0,99 M€ en AE et 6,89 M€ en CP et se répartissent comme suit :

Nom de l'opérateur	Prévision LFI 2022		Exécution 2022	
	AE	CP	AE	CP
Académie de France à Rome	427 781	427 781	410 670	410 670
Centre national des arts plastiques	2 550 000	2 550 000	-3 252 000	2 648 000
Cité de la Céramique Sèvres et Limoges	0	410 000	1 436 892	1 436 892
Mobilier national			2 400 000	2 400 000
Total dotations en fonds propre - Action 2	3 387 781	3 387 781	995 562	6 895 562

Cette exécution s'explique par les variations suivantes :

- un complément au CNAP d'un montant de 0,20 M€ en AE et en CP pour une commande artistique nationale dans le cadre de l'anniversaire de l'invention de la photographie ainsi que le retrait d'autorisations d'engagement (-5,9 M€ en AE) à la suite de la clôture d'un engagement juridique ;
- un complément à la Cité de la céramique de 1,04 M€ en AE et en CP pour le remplacement de la chaudière sur le site de Limoges.

Dépenses de participations financières

Les dépenses exécutées sur cette catégorie, d'un montant de 0,65 M€ en AE et en CP, correspondent à la subvention d'investissement courant versée au Palais de Tokyo.

ACTION

06 – Soutien à l'emploi et structurations des professions

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
06 – Soutien à l'emploi et structurations des professions		50 019 160	50 019 160		50 019 160	50 019 160
		100 804 290	100 804 290		100 847 370	100 847 370

50,02 M€ en AE et en CP étaient prévus en LFI pour 2022 au titre de l'action 06.

En cours de gestion, les crédits de l'action 06 ont été abondés notamment par :

- des crédits ouverts par un décret de virement au titre des mesures exceptionnelles de soutien à l'emploi dans le cadre du FONPEPS à hauteur de 10,62 M€ en AE et 10,90 M€ en CP ;
- des crédits ouverts en loi de finances rectificatives (LFR2) au titre des mesures exceptionnelles de soutien à l'emploi à hauteur de 27,85 M€ en AE et en CP ;

Au total, le montant des crédits ouverts au titre de l'action 06 pour 2022 s'est élevé à 94,49 M€ en AE et 94,77 M€ en CP et la consommation à **100,8 M€ en AE et 100,85 M€ en CP**.

En gestion, 6,31 M€ en AE et 6,08 M€ en CP ont été redéployés depuis l'action 01 et l'action 02.

Création

Programme n° 131 | Justification au premier euro

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		1 351 938		1 395 018
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		1 351 938		1 395 018
Titre 6 : Dépenses d'intervention	50 019 160	99 452 352	50 019 160	99 452 352
Transferts aux entreprises	18 000 000	82 738 135	18 000 000	82 738 135
Transferts aux autres collectivités	32 019 160	16 714 217	32 019 160	16 714 217
Total	50 019 160	100 804 290	50 019 160	100 847 370

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Ces dépenses non prévues en LFI et financées par redéploiement correspondent à des factures de frais de gestion de l'agence de service et de paiement (ASP) pour un montant total de 1,35 M€ en AE et en CP et des factures d'audit et conseils sur un portail d'information en cours d'élaboration pour un montant de 0,04 M€ en CP .

DÉPENSES D'INTERVENTION

Les dépenses d'intervention de l'action 6 s'élèvent à **99,45 M€ en AE et en CP** contre 50,02 M€ en AE et en CP prévus en LFI.

Dispositifs	Prévision LFI 2022 (AE=CP)	Exécution 2022 (AE=CP)
CSG Artistes auteurs	18 000 000	18 000 000
Soutien à l'emploi et accompagnement professionnel des artistes	29 000 000	82 899 225
Soutien aux organismes professionnels et syndicaux SV	2 019 160	3 264 750
Soutien aux organismes professionnels et syndicaux AV	1 000 000	1 292 400
Total des dépenses d'intervention en fonctionnement Action 6	50 019 160	105 456 375

Compensation de la CSG

Les crédits de 18 M€ en AE et en CP prévus en LFI pour financer la compensation de la CSG pour les artistes-auteurs par le biais d'une prise en charge de leurs cotisations sociales ont été intégralement consommés.

Soutien à l'emploi et accompagnement professionnel des artistes

Les crédits prévus en LFI à hauteur de 29 M€ en AE et en CP ont été exécutés à hauteur de 82,9 M€ en AE et en CP. Cette sur-exécution de 53,9 M€ en AE et en CP a été financée par l'ouverture de crédits et par redéploiement de crédits depuis les actions 01 et 02.

Ces crédits se répartissent entre différents dispositifs :

- une mesure d'aide à la garde de jeunes enfants pour les artistes et les techniciens intermittents du spectacle (AGEDATI) pour un montant de 0,55 M€ en AE et en CP ;
- le soutien dans le secteur des cafés-culture géré par le GIP Café Culture et l'association Culture Bar Bars pour un montant total de 0,14 M€ en AE et en CP ;
- le fonds de professionnalisation géré par Audiens pour un montant de 2,3 M€ en AE et en CP ;
- les mesures exceptionnelles d'aide temporaire à l'emploi, gérées par Pôle Emploi – GUSO pour un montant de 13 M€ en AE et en CP ;

- l'abondement du FUSSAT (aide n° 5 du fonds d'urgence et de solidarité pour soutenir les artistes et techniciens du spectacle vivant n'entrant pas dans le champ d'éligibilité des dispositifs aménagés jusqu'ici dans le contexte de la crise sanitaire, ou d'autres dispositifs, géré par Audiens pour un montant de 1,65 M€ en AE et en CP ;
- l'abondement du filet de sécurité pour les Artistes-Auteurs géré par la SACD (société des auteurs, compositeurs dramatiques) pour un montant de 3 M€ ;
- le FONPEPS géré par le GIP Café Cultures pour un montant de 0,5 M€ ;
- le FONPEPS géré par l'ASP (agence de service et de paiement) a donné lieu au versement d'un montant de 61,74 M€. Compte-tenu des décalages de paiement, les aides versées aux entreprises par l'ASP représentent un montant de 57,83 M€ qui se répartit entre les aides suivantes :
 - le dispositif de soutien à l'emploi dans le secteur de l'édition phonographique (ADEP) : 2,26 M€,
 - le dispositif de soutien à l'emploi du plateau artistique de spectacles vivants diffusés dans des salles de petite jauge (APAJ), y compris les mesures exceptionnelles : 17,16 M€ ;
 - l'aide unique à l'embauche en CDI ou en CDD (AESP) y compris les mesures exceptionnelles : 36,12 M€
 - la prime à l'emploi pérenne du spectacle et prime aux contrats de longues durées, toutes deux en extinction : 2,29 M€.

Organismes professionnels et syndicaux

Les crédits prévus en LFI à hauteur de 3,02 M€ en AE et en CP ont été exécutés à hauteur de 4,56 M€. Cette consommation a été financée par redéploiement de crédits.

Les dépenses se répartissent ainsi :

- 3,26 M€ en AE et en CP pour les différents organismes professionnels et syndicaux du spectacle vivant ;
- 1,29 M€ en AE et en CP pour les associations professionnelles et structures ressources du secteur des arts visuels.

Création

Programme n° 131 | Justification au premier euro

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2021		Prévision LFI 2022		Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
AFR - Académie de France à Rome (P131)			5 285 029	5 285 029	6 088 157	6 088 157
Subventions pour charges de service public			4 857 248	4 857 248	5 677 487	5 677 487
Dotations en fonds propres			427 781	427 781	410 670	410 670
ASP - Agence de services et de paiement (P149)	29 736 962	29 736 962			61 738 135	61 738 135
Transferts	29 736 962	29 736 962			61 738 135	61 738 135
CMN - Centre des monuments nationaux (P175)	25 000	25 000				
Transferts	25 000	25 000				
CNAC-GP - Centre national d'art et de culture - Georges Pompidou (P175)	390 000	1 420 000				
Dotations en fonds propres	390 000	1 420 000				
EPV - Etablissement public du musée et du domaine national de Versailles (P175)					4 000 000	
Dotations en fonds propres					4 000 000	
CND - Centre national de la danse (P131)	9 766 130	9 766 130	9 530 000	9 530 000	10 305 417	10 305 417
Subventions pour charges de service public	9 198 330	9 198 330	9 100 000	9 100 000	9 412 617	9 412 617
Dotations en fonds propres	567 800	567 800	430 000	430 000	892 800	892 800
EPCMP - Etablissement public de la Cité de la musique - Philharmonie de Paris (P131)	68 913 989	63 913 989	44 518 852	44 518 852	46 708 803	51 708 803
Subventions pour charges de service public	49 649 989	49 649 989	42 068 852	42 068 852	42 356 803	42 356 803
Dotations en fonds propres	19 264 000	14 264 000	2 450 000	2 450 000	4 352 000	9 352 000
CNAP - Centre national des arts plastiques (P131)	18 291 246	18 291 246	10 404 886	10 404 886	6 353 165	12 253 165
Subventions pour charges de service public	14 742 886	14 742 886	7 854 886	7 854 886	9 605 165	9 605 165
Dotations en fonds propres	3 548 360	3 548 360	2 550 000	2 550 000	-3 252 000	2 648 000
Comédie Française (P131)	31 971 715	31 971 715	25 760 291	25 760 291	27 930 590	28 330 590
Subventions pour charges de service public	28 684 955	28 684 955	25 404 291	25 404 291	25 488 830	25 488 830
Dotations en fonds propres	3 286 760	3 286 760	356 000	356 000	2 441 760	2 841 760
Ensemble intercontemporain (P131)	4 039 278	4 039 278	3 970 000	3 970 000	4 204 826	4 204 826
Subventions pour charges de service public	3 989 278	3 989 278	3 970 000	3 970 000	4 104 826	4 104 826
Dotations en fonds propres	50 000	50 000			100 000	100 000
EPPGHV - Etablissement public du parc et de la grande halle de la Villette (P131)	26 942 278	26 942 278	25 048 083	25 048 083	25 658 492	25 658 492
Subventions pour charges de service public	22 324 278	22 324 278	21 248 083	21 248 083	22 010 492	22 010 492
Dotations en fonds propres	4 618 000	4 618 000	3 800 000	3 800 000	3 648 000	3 648 000
EPCCSL - Etablissement public Cité de la céramique - Sèvres et Limoges (P131)	5 368 052	5 368 052	4 564 474	4 564 474	5 900 046	5 900 046
Subventions pour charges de service public	4 524 452	4 524 452	4 154 474	4 154 474	4 463 154	4 463 154
Dotations en fonds propres	843 600	843 600	410 000	410 000	1 436 892	1 436 892
Opéra comique (P131)	12 977 089	12 977 089	12 710 000	12 710 000	13 026 438	13 026 438
Subventions pour charges de service public	11 389 089	11 389 089	12 410 000	12 410 000	12 498 438	12 498 438
Dotations en fonds propres	1 588 000	1 588 000	300 000	300 000	528 000	528 000
Opéra national de Paris (P131)	127 146 982	127 146 982	103 151 005	103 151 005	105 950 021	105 950 021
Subventions pour charges de service public	120 866 982	120 866 982	98 151 005	98 151 005	101 150 021	101 150 021
Dotations en fonds propres	6 280 000	6 280 000	5 000 000	5 000 000	4 800 000	4 800 000
CNM - Centre national de la musique (P334)	32 128 863	32 128 863			797 800	797 800
Subventions pour charges de service public	1 780 800	1 780 800			384 000	384 000

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2021		Prévision LFI 2022		Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts	30 348 063	30 348 063			413 800	413 800
CNAC - Centre national des arts du cirque (P361)	170 000	170 000				
Subventions pour charges de service public	170 000	170 000				
CNSAD - Conservatoire national supérieur d'art dramatique (P361)	80 000	80 000			25 000	25 000
Subventions pour charges de service public	80 000	80 000			25 000	25 000
CNSMD Lyon - Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon (P361)	60 000	60 000				
Subventions pour charges de service public	60 000	60 000				
CNSMD Paris - Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris (P361)	120 000	120 000			200 000	200 000
Subventions pour charges de service public	120 000	120 000			200 000	200 000
Ecoles d'architecture - Ecoles nationales supérieures d'architecture (P361)	15 000	15 000			15 000	15 000
Transferts	15 000	15 000			15 000	15 000
Chaillot – Théâtre national de la Danse (P131)	51 761 084	14 225 999	14 355 000	14 355 000	14 864 760	21 864 760
Subventions pour charges de service public	13 529 999	13 529 999	13 630 000	13 630 000	13 918 760	13 918 760
Dotations en fonds propres	38 231 085	696 000	725 000	725 000	946 000	7 946 000
Ecoles d'art en Région (P361)	480 000	480 000				
Subventions pour charges de service public	475 000	475 000				
Transferts	5 000	5 000				
TNC - Théâtre national de la Colline (P131)	10 467 600	10 467 600	10 390 000	10 390 000	11 297 650	11 297 650
Subventions pour charges de service public	9 830 000	9 830 000	9 830 000	9 830 000	9 997 050	9 997 050
Dotations en fonds propres	637 600	637 600	560 000	560 000	1 300 600	1 300 600
ENSAD - Ecole nationale supérieure des arts décoratifs (P361)	148 500	148 500				
Subventions pour charges de service public	120 000	120 000				
Transferts	28 500	28 500				
CELRL - Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres (P113)					50 000	15 000
Transferts					50 000	15 000
TNO - Théâtre national de l'Odéon (P131)	14 793 819	14 793 819	12 975 000	12 975 000	15 081 931	15 081 931
Subventions pour charges de service public	13 501 619	13 501 619	12 530 000	12 530 000	12 539 731	12 539 731
Dotations en fonds propres	1 292 200	1 292 200	445 000	445 000	2 542 200	2 542 200
CNC - Centre national du cinéma et de l'image animée (P334)	235 000	235 000			118 000	118 000
Transferts	235 000	235 000			118 000	118 000
ENSBA - Ecole nationale supérieure des beaux-arts (P361)	50 000	50 000				
Subventions pour charges de service public	50 000	50 000				
TNS - Théâtre national de Strasbourg (P131)	11 617 000	11 617 000	10 330 000	10 330 000	11 606 185	11 606 185
Subventions pour charges de service public	10 050 000	10 050 000	9 930 000	9 930 000	10 123 875	10 123 875
Dotations en fonds propres	1 567 000	1 567 000	400 000	400 000	1 482 310	1 482 310
ENSCI - Ecole nationale supérieure de création industrielle (P361)	70 000	70 000				
Subventions pour charges de service public	70 000	70 000				
Etablissement public du Mobilier National (P131)					10 009 253	10 009 253
Dotations en fonds propres					2 400 000	2 400 000
Transferts					7 609 253	7 609 253
Institut Français (P185)	760 000	760 000			612 000	612 000
Transferts	760 000	760 000			612 000	612 000
Universités et assimilés (P150)	353 000	353 000			200 000	200 000
Transferts	353 000	353 000			200 000	200 000

Création

Programme n° 131 | Justification au premier euro

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2021		Prévision LFI 2022		Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche (P150)	300 000	300 000			40 000	40 000
Transferts	300 000	300 000			40 000	40 000
Réseau des œuvres universitaires et scolaires (P231)	20 000	20 000			21 000	21 000
Transferts	20 000	20 000			21 000	21 000
CNRS - Centre national de la recherche scientifique (P172)	8 000	8 000				
Transferts	8 000	8 000				
INED - Institut national d'études démographiques (P172)					10 000	10 000
Transferts					10 000	10 000
Pôle emploi (P102)	10 000 000	10 000 000			13 021 090	13 021 090
Transferts	10 000 000	10 000 000			13 021 090	13 021 090
Total	469 206 587	427 701 502	292 992 620	292 992 620	395 833 759	410 098 759
Total des subventions pour charges de service public	315 207 657	315 207 657	275 138 839	275 138 839	283 956 249	283 956 249
Total des dotations en fonds propres	82 164 405	40 659 320	17 853 781	17 853 781	28 029 232	42 329 232
Total des transferts	71 834 525	71 834 525			83 848 278	83 813 278

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Opérateur	Réalisation 2021 Prévision 2022 Réalisation 2022	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités
			sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	
AFR - Académie de France à Rome	0	47	0	0	0	0	
	0	47	0	0	0	0	
	0	46	3	0	0	0	
CND - Centre national de la danse	0	99	10	2	2	0	
	0	99	1	0	1	0	
	0	99	11	3	0	0	
EPCMPP - Etablissement public de la Cité de la musique - Philharmonie de Paris	0	465	52	7	5	0	
	0	481	0	0	0	0	
	0	488	36	14	0	0	
CNAAP - Centre national des arts plastiques	51	21	5	1	4	0	
	51	20	0	0	0	0	
	49	21	2	1	1	0	
Comédie Française	0	390	42	0	2	0	
	0	399	0	0	0	0	
	0	399	57	0	0	0	
Ensemble intercontemporain	0	43	1	0	0	0	
	0	46	2	0	2	0	
	0	43	3	0	0	0	
EPPGHV - Etablissement public du parc et de la grande halle de la Villette	0	207	0	0	0	0	
	0	206	0	0	0	0	
	0	206	0	0	0	0	
EPCCSL - Etablissement public Cité de la céramique - Sèvres et Limoges	185	45	9	0	0	0	
	190	45	10	0	10	0	
	184	40	9	0	0	0	
Opéra comique	0	94	5	5	0	0	
	0	92	0	0	0	0	
	0	90	74	6	0	0	

Opérateur	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités
		sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	
Opéra national de Paris	0	1 432	55	52	3	0
	0	1 507	73	68	0	0
	0	1 450	50	48	0	0
Chaillot – Théâtre national de la Danse	0	132	6	4	0	0
	0	137	4	4	0	0
	0	135	5	0	0	0
TNC - Théâtre national de la Colline	0	86	26	10	10	0
	0	95	10	0	10	0
	0	91	37	10	0	0
TNO - Théâtre national de l'Odéon	0	124	10	7	3	0
	0	131	5	0	5	0
	0	126	9	9	0	0
TNS - Théâtre national de Strasbourg	0	96	27	0	0	0
	0	97	25	0	0	0
	0	94	4	4	0	0
Etablissement public du Mobilier National	0	0	0	0	0	0
	338	10	0	0	0	0
	322	0	0	0	0	0
Total	236	3 281	248	88	29	0
	579	3 412	130	72	28	0
	555	3 328	300	95	1	0

* Les emplois sous plafond 2022 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2022 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2022

SCHÉMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
Emplois sous plafond 2022 *	3 412	3 328

* Ces emplois sous plafond font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2022 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2022

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Schéma d'emplois 2022 en ETP	10	0

Les données sur le schéma d'emplois des établissements n'ont pu être produites pour l'exercice 2022. Des travaux complémentaires sont en cours entre le ministère de la Culture et ses établissements afin que la donnée soit disponible pour l'exercice 2023.

FISCALITÉ AFFECTÉE AUX OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

Intitulé de l'opérateur	Compte financier 2021	Budget initial 2022	Compte financier 2022
AFR - Académie de France à Rome	0	0	0
CND - Centre national de la danse	0	0	0
EPCMPP - Etablissement public de la Cité de la musique - Philharmonie de Paris	0	0	0
CNAP - Centre national des arts plastiques	0	0	0
Comédie Française	0	0	0
Ensemble intercontemporain	0	0	0
EPPGHV - Etablissement public du parc et de la grande halle de la Villette	0	0	0

Création

Programme n° 131 | Justification au premier euro

Intitulé de l'opérateur	Compte financier 2021	Budget initial 2022	Compte financier 2022
EPCCSL - Etablissement public Cité de la céramique - Sèvres et Limoges	0	0	0
Opéra comique	0	0	0
Opéra national de Paris	0	0	0
Chaillot – Théâtre national de la Danse	0	0	0
TNC - Théâtre national de la Colline	0	0	0
TNO - Théâtre national de l'Odéon	0	0	0
TNS - Théâtre national de Strasbourg	4 870	5 000	0
Etablissement public du Mobilier National	0	0	0
Total	4 870	5 000	0

Opérateurs

OPÉRATEUR

AFR - Académie de France à Rome

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

Principaux faits structurants de l'année 2022

Après deux années marquées par la pandémie, 2022 a permis la pleine concrétisation du projet de la direction, nommée en septembre 2020 à la tête de la Villa Médicis.

L'académie a ainsi réaffirmé son rôle de résidence d'artiste innovante, avec l'accueil de 32 créateurs et chercheurs, de 15 historiens de l'art et de deux promotions de pensionnaires. Cette mission centrale a également trouvé une traduction pédagogique via le programme pilote « Résidence Pro » qui a permis d'accueillir 300 élèves de 15 lycées professionnels de Nouvelle Aquitaine.

La Villa a par ailleurs poursuivi une programmation culturelle ambitieuse, en organisant la deuxième édition de son « Festival de Film » (3 500 participants) et en inaugurant le « Festival des cabanes » (3 500 visiteurs). Les expositions *Gribouillage / Scarabocchio*, *De Leonard de Vinci à Cy Twombly* et Collection : 150 photographies de la collection Bachelot ont quant à elles rencontré un vaste succès (20 000 visiteurs).

Enfin, l'établissement a poursuivi ses efforts d'entretien, de conservation et de valorisation du patrimoine, au-delà des opérations financées par France Relance. Il est à noter à ce titre, l'aboutissement du programme « Réenchanter la Villa Médicis », projet de réameublement et de réaménagement visant à faire rayonner le design contemporain et les métiers d'art dans un esprit de dialogue avec le patrimoine de l'établissement.

Au total, ce sont ainsi plus de 100 000 visiteurs et professionnels qui ont été accueillis dans les murs de la Villa en 2022, soit un niveau record.

Gouvernance et pilotage stratégique

Sam Stourdzé, a été nommé directeur pour un premier mandat par décret du président de la République en date du 1^{er} septembre 2020. Ses orientations sont fixées par la lettre de mission du 3 mars 2021. Marie-Cécile Sinzou a quant à elle été nommée présidente le 28 octobre 2021 pour un premier mandat de 3 ans.

Enfin, un nouveau contrat d'objectifs et de performance a été adopté lors du conseil d'administration du 14 mars 2022.

Création

Programme n° 131 Opérateurs

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2021		Prévision LFI 2022		Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P175 – Patrimoines	1 057	1 057	855	855	829	829
Dotations en fonds propres	829	829	855	855	829	829
Transferts	228	228				
P131 – Création			5 285	5 285	6 088	6 088
Subventions pour charges de service public			4 857	4 857	5 677	5 677
Dotations en fonds propres			428	428	411	411
P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	5 145	5 145	40	40		
Subventions pour charges de service public	4 734	4 734	40	40		
Dotations en fonds propres	411	411				
P224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture					17	17
Dotations en fonds propres					17	17
P363 – Compétitivité	500	500			500	500
Dotations en fonds propres	500	500			500	500
Total	6 702	6 702	6 180	6 180	7 435	7 435

Financement de l'État

En fonctionnement sur le programme 131 « Création », l'écart de +820 k€ entre les crédits votés en LFI 2022 et l'exécution 2022, tient compte des éléments suivants :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-121 k€ en AE=CP) ;
- Le versement de subventions complémentaires visant à soutenir l'établissement dans le contexte de hausse des prix soit :
 - Une prise en charge de la revalorisation des rémunérations dans le secteur public (+11 k€ en AE=CP) ;
 - Un accompagnement exceptionnel face aux surcoûts énergétiques (+930 k€ en AE=CP) ;

En investissement sur ce même programme, l'écart de -17 k€ en AE=CP s'explique par l'application de la mise en réserve de précaution à la dotation en fonds propres. Il en va de même pour l'écart de -34 k€ en AE=CP sur la dotation en fonds propres du programme 175 « Patrimoines ».

Il est par ailleurs à noter que le programme 224 « Soutien aux politiques publiques du ministère de la culture » a financé des travaux de rénovation de logements de fonction pour 17 k€ en AE=CP.

Enfin, l'établissement a bénéficié d'une dotation en fonds propres exceptionnelle du programme 363 « Compétitivité » afin de mener des travaux de rénovation et de création d'ateliers d'artistes (500 k€ en AE=CP).

COMPTE FINANCIER 2022

Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *	Produits	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Personnel <i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	2 879	2 962 92	Subventions de l'État – subventions pour charges de service public – crédits d'intervention(transfert)	4 736 4 736	5 681 5 681
Fonctionnement autre que les charges de personnel	5 237	5 600	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions		185
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	1 005	1 104	Revenus d'activité et autres produits	3 200	5 369
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	1 005	1 104	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	100	78
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	875	919
Total des charges	8 115	8 562	Total des produits	7 936	11 235
Résultat : bénéfice		2 674	Résultat : perte	179	
Total : équilibre du CR	8 115	11 235	Total : équilibre du CR	8 115	11 235

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *	Ressources	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Insuffisance d'autofinancement	149		Capacité d'autofinancement		2 781
Investissements	2 415	1 521	Financement de l'actif par l'État	1 731	1 757
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	500	250
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières		5	Augmentation des dettes financières		5
Total des emplois	2 564	1 526	Total des ressources	2 231	4 793
Augmentation du fonds de roulement		3 267	Diminution du fonds de roulement	333	

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2021	Budget initial 2022	Compte financier 2022
4 198	3 796	6 561

Création

Programme n° 131 | Opérateurs

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2022		Compte financier 2022 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	2 879	2 879	2 963	2 963
Fonctionnement	4 655	4 232	5 294	4 404
Intervention	0	0	0	0
Investissement	2 042	2 415	2 032	1 548
Total des dépenses AE (A) CP (B)	9 575	9 525	10 288	8 915
dont contributions employeur au CAS pensions	0	0	92	92

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Recettes globalisées	7 671	9 226
Subvention pour charges de service public	4 736	5 677
Autres financements de l'État	1 231	1 257
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	0
Recettes propres	1 703	2 291
Recettes fléchées	1 522	2 066
Financements de l'État fléchés	500	500
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	1 022	1 566
Total des recettes (C)	9 192	11 292
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)	0	2 377
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)	333	0

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total		
	Budget initial Compte financier *	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Accueil des pensionnaires et des résidents	0	0	1 871	1 288	0	0	0	0	1 871	1 288
	0	0	1 852	1 323	0	0	0	0	1 852	1 323
Activités culturelles	698	698	928	1 088	0	0	0	0	1 625	1 785
	679	679	1 085	1 079	0	0	0	0	1 764	1 758
Patrimoine	622	622	1 039	1 039	0	0	1 992	2 365	3 652	4 025
	612	612	1 529	1 218	0	0	1 898	1 521	4 039	3 352
Support	1 559	1 559	818	818	0	0	50	50	2 427	2 427
	1 671	1 671	828	784	0	0	134	27	2 634	2 483
Total		2 879	4 655	4 232	0	0	2 042	2 415	9 575	9 525
		2 963	5 294	4 404	0	0	2 032	1 548	10 288	8 915

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	333	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	5
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	0
Autres décaissements non budgétaires	800	184
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	1 133	189
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	2 363
Abondement de la trésorerie fléchée	0	249
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	2 114
Total des besoins	1 133	2 552

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	2 377
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	5
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	0
Autres encaissements non budgétaires	800	170
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	800	2 552
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	333	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	-91	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	423	0
Total des financements	1 133	2 552

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2021 (1)	Prévision 2022 (2)	Réalisation 2022
Emplois rémunérés par l'opérateur :	47	47	49
– sous plafond	47	47	46
– hors plafond			3
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2021.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2022.

Consolidation des emplois de l'opérateur

En 2022, l'établissement rémunère 46,4 ETPT sous plafond, consommant quasiment l'intégralité de son plafond.

En outre, l'AFR rémunère 2,8 ETPT hors plafond, correspondant principalement à des contractuels de droit local intervenant en renfort du projet.

OPÉRATEUR

CND - Centre national de la danse

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

Principaux faits structurants de l'année 2022

L'année 2022 marque la reprise d'activités pour le CND, suite à deux ans de crise sanitaire qui ont fortement impacté le fonctionnement du centre de ressources. L'établissement a repris des formations et des événements en présentiel, à l'image de Canal, qui s'est tenu du 28 février au 28 mai 2022, à la fois en ligne et à Pantin. Le centre a accueilli la deuxième promotion de l'école d'égalité de chances ELAN et poursuivi ses activités d'accueil d'artistes et de prêt de studio de danse pour les professionnels.

Le CND a mis en œuvre, en février 2022, des présentations publiques des travaux de recherche et de notation qui ont fait l'objet d'un soutien par le biais du dispositif « Aide à la recherche et au patrimoine en danse ». Les formations du diplôme d'enseignant en danse ont, par ailleurs, été maintenues mais dans des proportions moindres. Dans le cadre de sa mission de diffusion de l'art chorégraphique pour le plus grand nombre, le CND a réalisé en novembre et décembre 2022, « Déplier baroque », un cycle de manifestations autour de la danse baroque.

Le CND a aussi lancé de nouveaux projets comme 1 km de danse qui s'est tenu en mai 2022 et a rassemblé près de 7 000 personnes autour du canal de l'Ourcq à Pantin. Constitué d'ateliers, de rencontres, d'un bal et de DJ set, ce temps fort de la danse permet de rassembler professionnels, amateurs et spectateurs.

L'établissement continue son chantier de modernisation avec le lancement du Double numérique, plateforme qui vise à rendre largement accessible l'ensemble des ressources du CND. Le développement de ce nouvel outil est réalisé par « brique » successive comprenant le lancement de Mag.CND, magazine trimestriel entièrement en ligne.

La fin d'année 2022 a vu l'aboutissement du processus d'acquisition du bâtiment du CND par l'État, pour un montant de 5 M€. La vente du bâtiment est assortie d'un protocole garantissant le maintien des relations entre le CND, l'État et la Ville de Pantin en matière culturelle et permettra de débiter les travaux de rénovation des façades béton, particulièrement dégradées par l'érosion à partir de 2024.

Gouvernance et pilotage stratégique

Catherine Tsekenis a pris ses fonctions de directrice générale en juillet 2019. Par décret du président de la République en date du 23 juin 2022 elle a été renouvelée pour un mandat de 3 ans. Une nouvelle lettre de mission a abouti au second semestre 2022 pour consolider et tracer de nouvelles orientations pour le projet du CND. L'établissement est placé sous la présidence de Rémi Babinet jusqu'au 25 décembre 2023.

L'action du CND s'inscrit dans le contrat d'objectifs et de performance conclu pour la période 2022-2024 et approuvé lors du conseil d'administration du 26 novembre 2021.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2021		Prévision LFI 2022		Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P362 – Écologie	522	69				452
Dotations en fonds propres	522	69				452
P131 – Création	9 766	9 766	9 530	9 530	10 305	10 305
Subventions pour charges de service public	9 198	9 198	9 100	9 100	9 413	9 413
Dotations en fonds propres	568	568	430	430	893	893
P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	138	138			144	144
Subventions pour charges de service public	70	70			27	27
Transferts	68	68			117	117
P111 – Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail		1				
Transferts		1				
P147 – Politique de la ville	4	4			50	50
Transferts	4	4			50	50
Total	10 430	9 978	9 530	9 530	10 500	10 952

Financement de l'État

En fonctionnement sur le programme 131 « Création », l'écart de +313 k€ entre les crédits prévus en LFI 2022 et l'exécution 2022 s'explique par :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-156 k€ en AE=CP) ;
- Le versement de subventions exceptionnelles au titre de différents projets :
 - Les dispositifs de résidences et d'artiste associés (+81 k€ en AE=CP) ;
 - L'action de l'établissement en faveur de la santé des danseurs (+15 k€ en AE=CP) ;
- Le versement de subventions complémentaires visant à soutenir les établissements dans le contexte de hausse des prix au titre :
 - D'une prise en charge exceptionnelle de la revalorisation des rémunérations dans le secteur public (+104 k€) ;
 - D'un accompagnement exceptionnel face aux surcoûts énergétiques (+265 k€) ;
 - Du remboursement des aides exceptionnelles prévues à l'article 13 de la loi n° 2021-1549 du 1^{er} décembre 2021 de finances rectificative pour 2021 (+4 k€).

En investissement sur ce même programme l'écart de +463 k€ entre les crédits votés en LFI et l'exécution 2022 s'explique par :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-17 k€ en AE=CP) ;
- Le versement de subventions exceptionnelles pour conduire des travaux d'étanchéité (+300 k€ en AE=CP) ;
- Le versement de subventions exceptionnelles dédiées à des développements numériques (+180 k€ en AE=CP).

Par ailleurs, sur le programme 361 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture », l'établissement a bénéficié de différents mouvements de crédits. Ainsi, son dispositif d'aide à la recherche et au patrimoine danse a été soutenu à hauteur de +27 k€ en AE=CP. Des crédits d'intervention ont par ailleurs été octroyés au titre :

- De l'action éducative et culturelle de l'établissement (+73 k€ en AE=CP) ;
- De dispositifs conduits en région Auvergne-Rhône-Alpes (+44 k€ en AE=CP).

Enfin, l'établissement a été bénéficiaire de crédits de France Relance. Ainsi le programme 362 « Écologie » a accompagné les travaux de réfection des terrasses de l'équipement à hauteur de +452 k€ en CP.

Création

Programme n° 131 | Opérateurs

COMPTES FINANCIERS 2022

Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTES DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *	Produits	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Personnel <i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	6 999	6 450	Subventions de l'État – subventions pour charges de service public – crédits d'intervention(transfert)	8 989 8 989	9 475 9 475
Fonctionnement autre que les charges de personnel	5 201	5 760	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	100	120
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention <i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i> <i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>	1 354 1 354	1 383 1 383	Revenus d'activité et autres produits <i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i> <i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i> <i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	2 807 1 354	2 889 308 869
Total des charges	12 200	12 211	Total des produits	11 896	12 484
Résultat : bénéficiaire		274	Résultat : perte	303	
Total : équilibre du CR	12 200	12 484	Total : équilibre du CR	12 200	12 484

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *	Ressources	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Insuffisance d'autofinancement	303		Capacité d'autofinancement		480
Investissements	1 301	620	Financement de l'actif par l'État	657	1 345
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		7
Remboursement des dettes financières		1	Augmentation des dettes financières		1
Total des emplois	1 604	621	Total des ressources	657	1 832
Augmentation du fonds de roulement		1 211	Diminution du fonds de roulement	947	

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2021	Budget initial 2022	Compte financier 2022
5 215	420	6 387

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2022		Compte financier 2022 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	6 999	6 999	6 736	6 736
Fonctionnement	3 670	3 847	3 726	3 834
Intervention	0	0	0	0
Investissement	717	1 301	547	564
Total des dépenses AE (A) CP (B)	11 386	12 146	11 009	11 134
dont contributions employeur au CAS pensions	0	0	0	0

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Recettes globalisées	10 955	11 139
Subvention pour charges de service public	8 863	9 236
Autres financements de l'État	539	698
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	100	49
Recettes propres	1 452	1 157
Recettes fléchées	245	1 069
Financements de l'État fléchés	245	959
Autres financements publics fléchés	0	10
Recettes propres fléchées	0	100
Total des recettes (C)	11 200	12 209
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	0	1 074
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	947	0

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Dépenses artistiques	1 024	1 046	1 000	0	0	85	105	2 155	2 129
	1 027	1 193	1 144	0	0	72	90	2 292	2 261
Education artistique et culturelle - Médiation	250	178	212	0	0	0	0	427	462
	250	262	245	0	0	0	0	512	495
Fonctions supports	3 081	1 809	1 967	0	0	597	1 161	5 487	6 208
	2 992	1 597	1 755	0	0	434	437	5 024	5 184
Patrimoine culturel	1 083	229	257	0	0	35	35	1 347	1 376
	1 033	250	298	0	0	41	37	1 323	1 368
Services aux professionnels	1 542	399	402	0	0	0	0	1 941	1 944
	1 419	377	354	0	0	0	0	1 796	1 772
Valorisation culturelle et commerciale	19	10	8	0	0	0	0	29	27
	16	46	38	0	0	0	0	62	54
Total	6 999	3 670	3 847	0	0	717	1 301	11 386	12 146
	6 736	3 726	3 834	0	0	547	564	11 009	11 134

Création

Programme n° 131 | Opérateurs

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	947	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	10
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	125	193
Autres décaissements non budgétaires	0	-208
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	1 072	-5
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	1 172
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	1 172
Total des besoins	1 072	1 167

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	1 074
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	10
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	117	126
Autres encaissements non budgétaires	0	-42
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	117	1 167
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	955	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	413	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	541	0
Total des financements	1 072	1 167

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2021 (1)	Prévision 2022 (2)	Réalisation 2022
Emplois rémunérés par l'opérateur :	109	100	110
– sous plafond	99	99	99
– hors plafond	10	1	11
<i>dont contrats aidés</i>	2		3
<i>dont apprentis</i>	2	1	
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

	Réalisation 2021 (1)	Prévision 2022 (2)	Réalisation 2022
--	-------------------------	-----------------------	------------------

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2021.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2022.

Consolidation des emplois de l'opérateur

En 2022, l'établissement rémunère 99 ETPT sous plafond. Ce dernier est intégralement consommé.

En outre, il rémunère 11 ETPT hors plafond, correspondant pour 8 d'entre eux à des intervenants pédagogiques et pour 3 d'entre eux à des apprentis.

OPÉRATEUR

EPCMPP - Etablissement public de la Cité de la musique - Philharmonie de Paris

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

Principaux faits structurants de l'année 2022

Alors que l'année 2022 s'inscrit dans un contexte national et international particulièrement compliqué, l'établissement réalise sa deuxième meilleure année en accueillant au total 1 449 349 visiteurs.

Si le début du premier semestre a été marqué par la vague Omicron du Covid-19, et par des annulations liées à la guerre en Ukraine, le public a finalement répondu présent aux propositions musicales de l'établissement. Ainsi, les 379 concerts ont réuni 491 290 spectateurs, soit un taux de fréquentation de 81 %, atteignant presque 90 % pour certains concerts ou pour les propositions festivières, à l'instar de *Days Off* ou *Jazz à la Villette*.

L'activité muséale a conduit à la venue de 321 594 visiteurs, soit une augmentation de +40 % par rapport à la fréquentation de 2021. Cette très belle performance est à mettre au crédit d'une programmation riche et dense, à l'instar des quatre expositions qui se sont succédées dans les deux lieux d'exposition : « Hip Hop 360 », « Révolution Xanakis », « Musicanilame », « Fela Kuti ».

Les activités éducatives n'ont pas été en reste. Ouverte en 2021, la Philharmonie des enfants confirme son succès avec plus de 90 000 visiteurs accueillis. Les autres activités éducatives connaissent également un grand succès avec 76 222 participants (soit +72 % par rapport à 2021). 286 020 enfants ont pris part au dispositif Démon (soit +19 % par rapport à 2021).

Enfin, il est à noter que le succès de l'établissement dépasse les murs de la Philharmonie et les frontières hexagonales. Ainsi, 2022 a permis à l'Orchestre de renouer avec son public européen (Pays-Bas, Belgique, Suisse, Italie, Autriche, etc.) et a donné lieu à la première grande tournée d'envergure pour le nouveau directeur, Klaus Mäkelä, avec notamment une série de six concerts japonais.

Gouvernance et pilotage stratégique

Par décret du président de la République en date du 27 octobre 2021, Olivier Mantei a été nommé directeur général de l'établissement public. Aligné sur le nouveau mandat d'Olivier Mantei, un contrat d'objectifs et de performance couvrira la période 2023-2026. Sa lettre de mission est en cours de finalisation.

Création

Programme n° 131 | Opérateurs

Présidente depuis 2016, Patricia Barbizet a été renouvelée pour un second mandat de personnalité qualifiée le 29 septembre 2021. Atteinte par la limite d'âge en avril 2022, elle assure l'intérim de ses propres fonctions.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2021		Prévision LFI 2022		Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P209 – Solidarité à l'égard des pays en développement		3				
Transferts		3				
P175 – Patrimoines	100	100				
Dotations en fonds propres	100	100				
P131 – Création	68 914	63 914	44 519	44 519	46 709	51 709
Subventions pour charges de service public	49 650	49 650	42 069	42 069	42 357	42 357
Dotations en fonds propres	19 264	14 264	2 450	2 450	4 352	9 352
P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	3 430	3 430			3 360	3 360
Transferts	3 430	3 430			3 360	3 360
P224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture					40	40
Transferts					40	40
P230 – Vie de l'élève	200	200			100	100
Subventions pour charges de service public	200	200			100	100
P214 – Soutien de la politique de l'éducation nationale	40	40			20	20
Subventions pour charges de service public	40	40			20	20
Transferts						
P123 – Conditions de vie outre-mer	60	60			60	60
Transferts	60	60			60	60
P363 – Compétitivité	3 510	3 510			500	500
Subventions pour charges de service public	3 300	3 300			500	500
Transferts	210	210				
P147 – Politique de la ville	242	242			280	280
Transferts	242	242			280	280
P359 – Présidence française du Conseil de l'Union européenne en 2022	500	500			304	304
Transferts	500	500			304	304
Total	76 996	71 999	44 519	44 519	51 373	56 373

Financement de l'État

En fonctionnement sur le programme 131 « Création », l'écart de +288 k€ entre les crédits prévus en LFI 2022 et l'exécution 2022 s'explique par :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-935 k€ en AE=CP) ;
- Le versement de subventions complémentaires visant à soutenir les établissements dans le contexte de hausse des prix au titre :
 - D'une prise en charge exceptionnelle de la revalorisation des rémunérations dans le secteur public (+720 k€ en AE=CP) ;
 - D'un accompagnement exceptionnel face aux surcoûts énergétiques (+440 k€ en AE=CP) ;
 - Du remboursement des aides exceptionnelles prévues à l'article 13 de la loi n° 2021-1549 du 1^{er} décembre 2021 de finances rectificative pour 2021 (+18 k€ en AE=CP) ;

- Le versement d'une subvention exceptionnelle visant à soutenir l'organisation d'un concert franco-allemand à l'occasion des 60 ans du traité de Élysée (+45 k€ en AE=CP).

En investissement sur ce même programme l'écart de +1 902 k€ en AE et +6 902 k€ en CP s'explique par :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-98 k€ en AE=CP) ;
- Une participation au remboursement de l'AFT pour l'acquisition de la Salle Pleyel (+2 000 k€ en AE=CP) ;
- Le versement d'une subvention exceptionnelle couvrant les travaux à réaliser suite à l'accord obtenu avec Jean Nouvel en 2021 (+5 000 k€ en CP).

Par ailleurs, l'établissement a été destinataire de subventions complémentaires en provenance d'autres programmes ministériels soit :

- Le programme 224 « Soutien aux politiques du ministère de la culture » au titre de l'organisation d'un concert en faveur de l'Ukraine (40 k€ en AE=CP) ;
- Le programme 361 « Transmission des savoirs et démocratisation de la Culture » au titre du dispositif Démon (3 360 k€ en AE=CP).

Il est à noter que d'autres programmes gouvernementaux participent au financement de ce dispositif. Il s'agit des :

- Programme 123 « Conditions de vie en Outre-Mer » (+60 k€ en AE=CP) ;
- Programme 147 « Politiques de la Ville » (+280 en AE=CP) ;
- Programme 214 « Soutien aux politiques de l'Éducation nationale » (+20 k€ en AE=CP) ;
- Programme 230 « Vie de l'élève » (+100 k€ en AE=CP) ;
- Le programme 359 « Présidence française de l'Union Européenne » (+304 k€ en AE=CP).

Enfin, l'établissement a été bénéficiaire de crédits de France Relance. Ainsi, le programme 363 « Compétitivité » a soutenu la reprise de l'activité dans le contexte de crise sanitaire grâce à une subvention de fonctionnement de +500 k€ (AE=CP).

Création

Programme n° 131 | Opérateurs

COMPTE FINANCIER 2022

Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *	Produits	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Personnel <i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	50 370	52 154	Subventions de l'État – subventions pour charges de service public – crédits d'intervention(transfert)	47 255 47 255	51 925 51 925
Fonctionnement autre que les charges de personnel	63 744	60 829	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	15 342	10 975
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	13 475	14 134	Revenus d'activité et autres produits	52 926	48 710
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	13 475	14 134	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	12 250	920
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		11 903
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		
Total des charges	114 114	112 983	Total des produits	115 523	111 610
Résultat : bénéfice	1 409		Résultat : perte		1 373
Total : équilibre du CR	115 523	112 983	Total : équilibre du CR	115 523	112 983

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *	Ressources	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Insuffisance d'autofinancement		62	Capacité d'autofinancement	2 634	
Investissements	7 772	5 488	Financement de l'actif par l'État	9 352	7 150
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	10 998	7 290
			Autres ressources	220	
Remboursement des dettes financières	14 796	14 795	Augmentation des dettes financières		10 997
Total des emplois	22 568	20 346	Total des ressources	23 204	25 437
Augmentation du fonds de roulement	636	5 091	Diminution du fonds de roulement		

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Compte financier

Alors que le budget initial prévoyait un bénéfice de +1 409 k€, l'année 2022 s'achève sur une perte de -1 373 k€.

Cette dégradation de -2 782 k€ est principalement le fait des mouvements intervenus en produits, les charges étant maintenues à un niveau élevé en dépit d'économies en fonctionnement. En effet, les résultats contrastés du premier semestre ont conduit à une sous-exécution des recettes propres (-4 695 k€), à laquelle s'est ajoutée une baisse de la subvention de fonctionnement de la Ville de Paris (-4 460 k€ HT), non compensée par les subventions complémentaires du ministère ni par la fongibilité d'une partie de la subvention d'investissement.

Ce résultat est cependant à mettre en regard du bilan de l'établissement, la Ville de Paris ayant par ailleurs financé des travaux de parachèvement du bâtiment pour près de 7 000 k€. Cela contribue à générer des ressources bien

supérieures aux besoins en investissements (les remboursements de l'avance AFT étant quant à eux strictement équilibrés) et à alimenter le fonds de roulement de +5 091 k€. Au 31 décembre 2022, celui-ci s'établit à 28 925 k€, soit un peu plus de 20 millions libes d'emplois.

Il est à noter que les financements de l'État sont enregistrés comme suit dans la liasse de l'opérateur :

- Dans la section « Compte financier » :
 - Subvention pour charges de service public : SCSP HT comprenant une fongibilité de +2 311 k€ depuis la dotation en fonds propres, mesures d'accompagnement de la hausse des prix TTC (hors soutien à la revalorisation des salaires inscrit en produits constatés d'avance), subventions fléchées des programmes 361 et 363, réaffectation de produits constatés d'avance 2021 pour 4 844 k€ ;
 - Autres subventions : Subvention du concert « Traité de l'Élysée », subventions des programmes gouvernementaux non versés par le ministère de la Culture (hors versement du programme 214, titré en 2023) ;
- Dans le « Tableau de financement abrégé » : Subvention pour l'avance AFT, subvention travaux conventionnels, dotation en fonds propres après fongibilité vers le fonctionnement.

TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2021	Budget initial 2022	Compte financier 2022
29 582	9 484	20 196

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2022		Compte financier 2022 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	50 600	50 600	52 497	52 497
Fonctionnement	44 385	50 219	41 110	46 785
Intervention	0	0	0	0
Investissement	2 150	18 770	6 383	16 656
Total des dépenses AE (A) CP (B)	97 135	119 589	99 989	115 938
dont contributions employeur au CAS pensions	0	0	0	0

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Création

Programme n° 131 Opérateurs

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Recettes globalisées	94 083	79 018
Subvention pour charges de service public	40 365	43 937
Autres financements de l'État	7 865	501
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	11 508	7 428
Recettes propres	34 345	27 153
Recettes fléchées	24 347	33 647
Financements de l'État fléchés	4 266	9 219
Autres financements publics fléchés	16 596	20 567
Recettes propres fléchées	3 485	3 861
Total des recettes (C)	118 430	112 665
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)	0	0
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)	1 159	3 272

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	Budget initial	Compte financier *	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Concerts et spectacles	22 388		17 447	17 447	0	0	140	140	39 975	39 975
	23 696		14 716	13 879	0	0	116	156	38 528	37 731
Éditions, informations et Ressources numériques	2 032		853	853	0	0	227	227	3 112	3 112
	2 037		1 000	894	0	0	256	131	3 292	3 061
Éducation artistique et culturelle - Médiation	8 620		5 355	5 239	0	0	45	45	14 020	13 904
	8 862		4 196	5 122	0	0	120	118	13 179	14 102
Fonctions support (TOM)	11 884		17 866	23 670	0	0	1 491	18 111	31 241	53 665
	12 050		18 348	23 978	0	0	5 583	15 929	35 981	51 957
Musées et expositions temporaires	4 764		2 296	2 442	0	0	247	247	7 307	7 453
	4 950		2 382	2 412	0	0	308	322	7 640	7 685
Valorisation culturelle et commerciale	912		568	568	0	0	0	0	1 480	1 480
	902		467	500	0	0	0	0	1 369	1 402
Valorisation culturelle et commerciale v										
Total	50 600	44 385	50 219	46 785	0	0	2 150	18 770	97 135	119 589
	52 497	41 110	46 785		0	0	6 383	16 656	99 989	115 938

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	1 159	3 272
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	3 798	3 798
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	0
Autres décaissements non budgétaires	0	120 564
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	4 957	127 634
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	0

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Abondement de la trésorerie fléchée	0	6 997
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
Total des besoins	4 957	127 634

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	0
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	2 000	2 000
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	0
Autres encaissements non budgétaires	0	116 249
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	2 000	118 249
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	2 957	9 385
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	144	6 997
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	2 813	9 385
Total des financements	4 957	127 634

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Équilibre financier

Les dépenses sont exécutées à hauteur de 103 % en AE et 97 % en CP. Ce niveau d'exécution rend principalement compte des écarts suivants :

- La destination « Concerts » est sous-exécutée de -1 447 k€ en AE et -2 244 k€ en CP (soit -6 %) en raison de l'annulation de productions sur le premier semestre, notamment le cycle russe (-2 630 k€) ;
- La destination « Fonctions support » est exécutée à +4 740 k€ en AE et -1 708 k€ en CP rendant compte de dépenses de personnel et de fonctionnement bien plus importantes que prévues mais compensées par le report de travaux sur 2023 à l'instar du parachèvement du bâtiment et de la mise en accessibilité.

Ces moindres dépenses pour -3 651 k€ au total doivent donc être appréciées à la lumière d'un montant à peu près équivalent de reports sur 2023. Elles ne permettent pas, par ailleurs, d'absorber des recettes en retrait de -5 765 k€ (report de recettes de coproductions en 2023) malgré des financements publics en progression de +1 052 k€. Il est à noter sur ce point qu'en comptabilité budgétaire, la subvention d'investissement de la Ville de Paris n'est inscrite qu'à hauteur de 4 200 k€, les 2 800 k€ restants ne pouvant être versés que sous condition d'achèvement des travaux.

Le déficit budgétaire se dégrade donc de -2 133 k€ pour s'établir à -3 272 k€. Ce dernier, ainsi qu'un solde d'opérations non budgétaires de -4 015 k€, conduisent à un prélèvement sur trésorerie de -9 385 k€.

D'un montant de 20 196 k€ en fin d'exercice, elle est très inférieure aux restes à payer de l'établissement pour 29 173 k€ (hors emprunt garanti par la Ville de Paris).

Il est à noter que les financements de l'État sont enregistrés comme suit dans la liasse de l'opérateur :

- Subvention pour charges de service public : Subventions du programme 131 HT (hors avance AFT gérée pour tiers), subvention du programme 224 ;
- Financements de l'État fléchés : Subventions Démonstrations HT (hors programme 214 titrée en 2023) et travaux Jean Nouvel ;

Autres financements de l'État : Subvention du programme 363.

Création

Programme n° 131 | Opérateurs

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2021 (1)	Prévision 2022 (2)	Réalisation 2022
Emplois rémunérés par l'opérateur :	517	481	524
– sous plafond	465	481	488
– hors plafond	52		36
<i>dont contrats aidés</i>	7		14
<i>dont apprentis</i>	5		
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2021.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2022.

Consolidation des emplois de l'opérateur

En 2022, l'établissement rémunère 488 ETPT sous plafond. Ce dernier s'établit à 489 ETPT, suite à un relèvement de +8 ETPT afin d'intégrer progressivement les salariés Démos recrutés hors plafond. Il connaît donc une sous-consommation d'1 ETPT s'expliquant par une vacance frictionnelle.

En outre, il rémunère 36 ETPT hors plafond, correspondant à 22 CDDU et 14 contrats aidés.

OPÉRATEUR**CNAP - Centre national des arts plastiques****ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR****Principaux faits structurants de l'année 2022**

L'année 2022 constitue encore une année particulière pour le Cnap, opérateur de l'État chargé par le ministère de gérer les aides et soutiens en faveur des artistes auteurs et des professionnels du secteur des arts visuels suite à la crise sanitaire de 2020. C'est en effet la dernière année de mise en œuvre des aides à destination des artistes et professionnels dans le cadre du « Fonds de garantie des revenus artistiques » et de France Relance, avec 4,9 M€ de crédits d'intervention décaissés en 2022 en intervention à ce titre, sur un budget total en intervention de 6,7 M€.

En dépit de ce chantier très mobilisant, le Cnap a pu poursuivre sa politique d'acquisitions et de commandes avec le lancement d'une commande photographique nationale intitulée « Performance » sur la thématique du sport dans le cadre des Olympiades de la culture, en préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, ainsi que d'une commande nationale d'estampes, intitulée « Les Temps changent » en partenariat avec l'association de développement et de recherche sur les Artothèques (ADRA).

L'année 2022 a également été marquée par la fin du chantier de restauration du Cyclop, œuvre sculpturale monumentale située dans les bois de Milly-la-Forêt qui aura duré environ 2 ans. L'œuvre restaurée a été inaugurée le 22 mai 2022.

Enfin, en vue de son déménagement à Pantin, le Cnap a également achevé en novembre 2022 le vaste chantier des collections conservées dans les réserves de la Défense (récolement des œuvres, constat d'état, prise de vue, restauration éventuelle et conditionnement). Ce chantier qui aura duré 4 ans, a permis de traiter 49 548 items.

Gouvernance et pilotage stratégique

Béatrice Salmon a été nommée directrice de l'établissement en 2019 et a été renouvelée dans ses fonctions pour un second mandat de 3 ans par arrêté du ministre de la Culture en date du 28 octobre 2022.

Le conseil d'administration du Cnap a été renouvelé par arrêté du ministre de la Culture du 7 mars 2022, qui en confie la présidence à l'artiste plasticien Fabrice Hybert.

L'année 2022 est la dernière année du quatrième contrat d'objectifs et de performance (COP) adopté par le conseil d'administration de l'établissement le 28 juin 2019. Ce contrat qui décline les orientations fixées à l'établissement par le décret statutaire du 23 avril 2015 sur la période 2019-2022 constituait un contrat de transition en vue de l'installation de l'ensemble des bureaux et réserves d'œuvres de l'établissement sur le futur site de Pantin.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2021		Prévision LFI 2022		Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P175 – Patrimoines					160	160
Dotations en fonds propres					160	160
P131 – Création	18 291	18 291	10 405	10 405	6 353	12 253
Subventions pour charges de service public	14 743	14 743	7 855	7 855	9 605	9 605
Dotations en fonds propres	3 548	3 548	2 550	2 550	-3 252	2 648
P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	6	6				
Subventions pour charges de service public	6	6				
P224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture					20	20
Transferts					20	20
P363 – Compétitivité	3 470	3 470			270	270
Subventions pour charges de service public	3 000	3 000				
Dotations en fonds propres	200	200				
Transferts	270	270			270	270
P147 – Politique de la ville	38	38			40	40
Transferts	38	38			40	40
Total	21 806	21 806	10 405	10 405	6 843	12 743

Financement de l'État

En fonctionnement, sur le programme 131 « Création », l'écart de +1 750 k€ entre les crédits votés en LFI 2022 et l'exécution 2022 s'explique par les mouvements suivants :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-282 k€ en AE=CP) ;
- Le versement d'une subvention au titre de la mise en œuvre de la réforme de la protection sociale complémentaire (+3 k€ en AE=CP) ;
- Le versement d'une subvention exceptionnelle correspondant au montant toutes taxes comprises de la redevance due par le Cnap à l'établissement public Paris la Défense aux termes de la convention d'occupation temporaire n° 2018-5500 relative aux locaux recevant les réserves du Cnap (+576 k€ en AE=CP) ;
- Le versement de subventions complémentaires au titre de différents projets :
 - Le soutien à la valorisation de la commande publique photographique « Regards du Grand Paris » (+50 k€ en AE=CP) ;

Création

Programme n° 131 | Opérateurs

- Le dispositif de soutien à la photographie documentaire (+100 k€ en AE=CP) ;
- Le versement d'une subvention exceptionnelle au titre de la mise en place du « Fonds de solidarité » (+472 k€ en AE=CP) ;
- Le versement de subventions complémentaires visant à soutenir les établissements dans le contexte de hausse des prix soit :
 - Une prise en charge de la revalorisation des rémunérations dans le secteur public (43 k€ en AE=CP) ;
 - Un accompagnement exceptionnel face aux surcoûts énergétiques (+25 k€ en AE=CP) ;
 - Le remboursement des aides exceptionnelles prévues à l'article 13 de la loi n° 2021-1549 du 1^{er} décembre 2021 de finances rectificative pour 2021 (+2 k€ en AE=CP).
- Le versement d'une subvention complémentaire au titre de la relocalisation temporaire du Cnap (+761 k€ en AE=CP).

En investissement sur ce même programme, l'écart de -5 802 k€ en AE et +98 k€ en CP s'explique par :

- L'application de la mise en réserve sur la dotation en fonds propres (-102 k€ en AE=CP) ;
- Le versement de subventions destinées à une commande artistique nationale (+200 k€ en AE=CP) ;
- Le retrait d'autorisations d'engagement suite à la clôture d'un engagement juridique (-5 900 k€ en AE).

En outre, l'établissement a bénéficié de subventions d'autres programmes ministériels soit :

- Des crédits d'intervention en provenance du programme 224 « Soutien aux politiques du ministère de la culture » au titre du projet « Suite » au Portugal dans le cadre de l'appel à projet « Appui au développement international des établissements publics » (+20 k€ en AE=CP) ;
- Une dotation en fonds propres en provenance du programme 175 « Patrimoines » au titre de l'acquisition d'un tableau d'Hervé Télémaque « Trum tie avec tâche » dans le cadre du « Fonds du patrimoine » (+160 k€ en AE=CP).

Enfin, l'établissement a bénéficié d'une subvention exceptionnelle du programme 363 « Compétitivité » au titre de la mise en œuvre du fonds de lutte contre la précarité dans le secteur du journalisme (+270 k€ en AE=CP).

COMPTE FINANCIER 2022

Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *	Produits	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Personnel <i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	1 428	1 212	Subventions de l'État <i>– subventions pour charges de service public</i> <i>– crédits d'intervention(transfert)</i>	8 153 8 153	9 895 9 895
Fonctionnement autre que les charges de personnel	8 103	8 327	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)	5 648	6 720	Autres subventions	76	115
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	640	665	Revenus d'activité et autres produits	1 373	810
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	640	658	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>		49
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>		6	<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		6
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	640	658
Total des charges	15 180	16 258	Total des produits	9 602	10 820
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	5 577	5 438
Total : équilibre du CR	15 180	16 258	Total : équilibre du CR	15 180	16 258

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *	Ressources	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Insuffisance d'autofinancement	5 577	5 487	Capacité d'autofinancement		
Investissements	4 248	3 951	Financement de l'actif par l'État	2 834	2 808
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		6
Remboursement des dettes financières	15	21	Augmentation des dettes financières	93	113
Total des emplois	9 840	9 459	Total des ressources	2 927	2 928
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	6 913	6 532

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2021	Budget initial 2022	Compte financier 2022
18 032	6 579	11 747

Création

Programme n° 131 Opérateurs

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2022		Compte financier 2022 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	1 428	1 428	1 322	1 322
Fonctionnement	4 032	7 463	4 280	7 683
Intervention	5 648	5 648	6 720	6 720
Investissement	4 081	4 248	4 466	3 951
Total des dépenses AE (A) CP (B)	15 190	18 788	16 787	19 676
dont contributions employeur au CAS pensions	0	0	0	0

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Recettes globalisées	11 186	11 488
Subvention pour charges de service public	7 577	8 507
Autres financements de l'État	2 834	2 808
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	42	8
Recettes propres	733	164
Recettes fléchées	610	1 428
Financements de l'État fléchés	576	1 388
Autres financements publics fléchés	34	40
Recettes propres fléchées	0	0
Total des recettes (C)	11 796	12 916
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)	0	0
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)	6 991	6 761

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Bâtiments	0	707	3 683	0	0	83	83	790	3 766
	0	818	3 555	0	0	5	5	823	3 559
Collections / Activités scientifiques et de recherche	931	1 911	2 359	0	0	3 532	3 802	6 374	7 092
	862	1 917	2 563	0	0	3 845	3 727	6 624	7 152
Fonctions support	281	812	818	0	0	466	363	1 559	1 462
	260	773	772	0	0	616	219	1 649	1 251
Programmation / Diffusion culturelle	61	197	197	0	0	0	0	258	258
	57	462	467	0	0	0	0	519	524
Soutien à la création et aux professionnels	154	406	406	5 648	5 648	0	0	6 208	6 208
	143	310	327	6 720	6 720	0	0	7 173	7 189
Total	1 428	4 032	7 463	5 648	5 648	4 081	4 248	15 190	18 788
	1 322	4 280	7 683	6 720	6 720	4 466	3 951	16 787	19 676

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	6 991	6 761
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	15	21
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	0
Autres décaissements non budgétaires	0	-272
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	7 006	6 510
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	0
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
Total des besoins	7 006	6 510

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	0
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	93	113
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	0
Autres encaissements non budgétaires	0	112
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	93	225
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	6 913	6 285
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	4 656	4 587
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	2 256	1 698
Total des financements	7 006	6 510

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2021 (1)	Prévision 2022 (2)	Réalisation 2022
Emplois rémunérés par l'opérateur :	26	20	23
– sous plafond	21	20	21
– hors plafond	5		2
<i>dont contrats aidés</i>	1		1
<i>dont apprentis</i>	4		1
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :	51	51	49
– rémunérés par l'État par d'autres programmes	51	51	49
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2021.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2022.

Consolidation des emplois de l'opérateur

En 2022, l'établissement rémunère 21 ETPT sous plafond. Ce dernier, qui a fait l'objet d'un relèvement en gestion de +1 ETPT, est intégralement consommé. En outre, il rémunère 2,4 ETPT hors plafond, correspondant principalement à un apprenti.

Création

Programme n° 131 | Opérateurs

Enfin, 49 ETPT ont été rémunérés par l'État, soit un niveau légèrement inférieur aux prévisions s'expliquant par une vacance frictionnelle.

OPÉRATEUR

Comédie Française

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR**Principaux faits structurants de l'année 2022**

Après deux années très perturbées par la crise sanitaire, l'année 2022 a été l'occasion de célébrer le 400^e anniversaire de la naissance de Molière. Ces festivités ont débuté officiellement le 15 janvier et ont duré jusqu'à la fin juillet. De ce fait, la programmation pour l'ensemble des salles de la Comédie-Française a été essentiellement articulée autour des œuvres de l'auteur le plus joué à la Comédie-Française depuis 1680. Ont ainsi été proposées au public 23 créations et 9 reprises. Malgré 13 représentations annulées en raison de cas de Covid-19 au sein de la Troupe, la fréquentation pour l'année 2022 dépasse les 90 %, illustrant le franc succès public de cette saison.

Cette célébration a également permis de réunir au sein des trois théâtres de la Comédie-Française des publics d'origines géographiques et sociales variées, de mêler les générations et de se rapprocher, par une offre numérique amplifiée, des publics éloignés. Cette offre numérique nouvelle a permis de diffuser plus largement des productions originales de pièces lues à la table filmées et montées en direct (programme « Théâtre à la table »), des lectures d'intégrales, des rencontres captées en public, des émissions d'actualité et de nombreux formats autour des métiers et de thèmes culturels. Pour la saison 2022-2023, la programmation en ligne entend mettre à l'honneur Shakespeare, Claudel, Musset, Marivaux, Pirandello, Norén, Lagarce, Apollinaire, Baudelaire et Hugo, en s'inspirant notamment des œuvres figurant au programme du baccalauréat.

Enfin, l'activité de tournée a pu reprendre en 2022, avec *Le Tartuffe ou l'Hypocrite* dans la mise en scène de Ivo Van Hove à Montpellier, Lyon, puis à Hambourg, Naples, Anvers et Genève (pour un total de 14 représentations), et avec la création de *7 minutes* par Maëlle Poésy (pour un total de 43 représentations). Par ailleurs, la Comédie-Française a proposé en tournée 6 *Singulis* (seuls-en-scène) pour un total de 35 représentations dans toute la France.

Gouvernance et pilotage stratégique

Éric Ruf a été nommé pour un premier mandat d'administrateur général de la Comédie-Française le 16 juillet 2014 sur proposition de la ministre de la Culture. Son mandat a été renouvelé une première fois pour trois ans par décret du président de la République du 24 juillet 2019, puis pour un dernier mandat le 20 juillet 2022.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2021		Prévision LFI 2022		Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P175 – Patrimoines	73	73			1 012	1 012
Dotations en fonds propres	73	73			1 012	1 012
P131 – Création	31 972	31 972	25 760	25 760	27 931	28 331

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2021		Prévision LFI 2022		Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	28 685	28 685	25 404	25 404	25 489	25 489
Dotations en fonds propres	3 287	3 287	356	356	2 442	2 842
P230 – Vie de l'élève	40	40			40	40
Subventions pour charges de service public	40	40			40	40
P363 – Compétitivité	3 500	3 500			500	500
Subventions pour charges de service public	3 500	3 500			500	500
P147 – Politique de la ville					25	25
Transferts					25	25
Total	35 584	35 584	25 760	25 760	29 508	29 908

Financement de l'État

En fonctionnement sur le programme 131 « Création », l'écart de +85 k€ entre les crédits prévus en LFI 2022 et l'exécution 2022 s'explique par :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-307 k€ en AE=CP) ;
- Le versement de subventions complémentaires visant à soutenir les établissements dans le contexte de hausse des prix au titre :
 - D'une prise en charge exceptionnelle de la revalorisation des rémunérations dans le secteur public (+292 k€ en AE=CP) ;
 - D'un accompagnement exceptionnel face aux surcoûts énergétiques (+80 k€ en AE=CP) ;
 - Du remboursement des aides exceptionnelles prévues à l'article 13 de la loi n° 2021-1549 du 1^{er} décembre 2021 de finances rectificative pour 2021 (+20 k€ en AE=CP).

En investissement sur ce même programme l'écart de +2 086 k€ en AE et +2 486 k€ CP s'explique par :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-14 k€ en AE=CP) ;
- Le versement de subventions pour conduire des travaux de mise-aux-normes (+250 k€ en AE=CP) ;
- Le versement de subventions visant à améliorer la performance énergétique de l'établissement, dont certains relevant d'une mise aux normes (+2 250 k€ en AE=CP) ;
- Le retraitement d'autorisations d'engagements liés à des engagements juridique non soldés (-400 k€ en AE).

Par ailleurs, l'établissement a bénéficié de dotations en fonds propres du programme 175 « Patrimoines » au titre de :

- Travaux sur le monument historique (+1 000 k€ en AE=CP) ;
- L'acquisition d'une œuvre de Caffieri (+12 k€ en AE=CP)

Enfin, l'établissement a été bénéficiaire de crédits d'autres ministères. Ainsi, le programme 363 « Compétitivité » a soutenu la reprise de l'activité dans le contexte de sortie de crise sanitaire (500 k€ en AE=CP) et le programme 230 « Vie de l'élève » a soutenu le projet d'éducation artistique et culturelle de l'établissement (40 k€ en AE=CP).

Création

Programme n° 131 Opérateurs

COMPTE FINANCIER 2022

Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *	Produits	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Personnel <i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	30 641	30 748	Subventions de l'État – subventions pour charges de service public – crédits d'intervention(transfert)	25 080 25 080	24 581 24 581
Fonctionnement autre que les charges de personnel	10 203	10 269	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions		912
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	1 963	1 847	Revenus d'activité et autres produits	15 764	15 918
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	1 963	1 847	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	1 946	49
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		0
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	1 588	1 531
Total des charges	40 844	41 018	Total des produits	40 844	41 412
Résultat : bénéfice		394	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	40 844	41 412	Total : équilibre du CR	40 844	41 412

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *	Ressources	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Insuffisance d'autofinancement	1 571		Capacité d'autofinancement		662
Investissements	3 611	1 886	Financement de l'actif par l'État	342	3 842
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		245
			Autres ressources	55	60
Remboursement des dettes financières	86	80	Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	5 268	1 966	Total des ressources	397	4 809
Augmentation du fonds de roulement		2 842	Diminution du fonds de roulement	4 872	

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Compte financier

Si la Comédie-Française comptait parmi les opérateurs de spectacle vivant les plus durement touchés par la crise de la Covid-19, l'établissement enregistre en 2022 un excédent comptable de +394 k€.

Alors que les charges progressent de +174 k€ en raison du poids du théâtre en ordre de marche, comprenant notamment la masse salariale de l'ensemble de la troupe, l'établissement connaît une amélioration nette sous l'effet de produits dynamiques. Ainsi, la billetterie qui faisait l'objet d'une budgétisation prudente retrouve un niveau supérieur à l'avant crise sanitaire (environ 7 110 k€ en 2022, contre 7 025 k€ en 2019). En outre, l'établissement a pu bénéficier de différents financements complémentaires de la part de l'État, à l'instar des 500 k€ accordés au titre du Plan de Relance et des 372 k€ de soutien exceptionnel dans le contexte de crise.

Cela permet de générer une capacité d'autofinancement (+662 k€) et d'alimenter le fonds de roulement de l'établissement ; les investissements ayant été réalisés à due concurrence du financement de l'actif par l'État. Le fonds de roulement s'établit à 24 376 k€, soit une augmentation de +2 842 k€ par rapport à 2021.

Il est à noter que l'écart entre les données de financement figurant dans la section « Financement de l'État » et celles dans la section « Compte financier de l'opérateur » s'explique :

- Sur le compte de résultat, par l'inscription de la seule subvention pour charges de service public pérenne du programme 131 nette de gel et de TVA ; les autres financements en fonctionnement étant quant à eux ventilés au sein des autres subventions.
- Sur le tableau de financement abrégé, et la ligne financement de l'actif, par la comptabilisation des seuls financements destinés à l'EPIC (et donc hors acquisition au titre de l'État).

TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2021	Budget initial 2022	Compte financier 2022
26 928	12 993	30 139

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2022		Compte financier 2022 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	30 641	30 641	29 663	29 663
Fonctionnement	8 041	8 041	7 932	7 945
Intervention	0	0	0	0
Investissement	3 315	3 611	2 776	1 886
Total des dépenses AE (A) CP (B)	41 996	42 293	40 371	39 494
dont contributions employeur au CAS pensions	125	125	124	124

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Recettes globalisées	35 693	37 601
Subvention pour charges de service public	24 580	24 581
Autres financements de l'État	500	512
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	0
Recettes propres	10 613	12 508
Recettes fléchées	1 759	6 130
Financements de l'État fléchés	342	4 214
Autres financements publics fléchés	0	179
Recettes propres fléchées	1 417	1 737
Total des recettes (C)	37 452	43 732
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	0	4 238
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	4 841	0

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Création

Programme n° 131 | Opérateurs

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
Dépenses artistiques	2 866 2 936	3 099 2 691	3 099 2 811	0 0	0 0	0 0	0 0	5 965 5 627	5 965 5 747	
Éducation artistique et culturelle - Médiation	113 102	20 27	20 23	0 0	0 0	0 0	0 0	133 129	133 124	
Théâtre en ordre de marche	27 130 26 140	4 598 4 736	4 598 4 633	0 0	0 0	3 315 2 776	3 611 1 886	35 044 33 652	35 340 32 659	
Valorisation culturelle et commerciale	532 486	323 477	323 478	0 0	0 0	0 0	0 0	855 963	855 963	
Total	30 641 29 663	8 041 7 932	8 041 7 945	0 0	0 0	3 315 2 776	3 611 1 886	41 996 40 371	42 293 39 494	

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	4 841	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	86	80
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	1 864	1 551
Autres décaissements non budgétaires	0	631
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	6 791	2 262
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	3 211
Abondement de la trésorerie fléchée	0	2 763
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	447
Total des besoins	6 791	5 473

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	4 238
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	55	60
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	739	1 175
Autres encaissements non budgétaires	0	0
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	794	5 473
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	5 997	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	5 997	0
Total des financements	6 791	5 473

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Équilibre financier

Les dépenses ont été exécutées à hauteur de 96 % en AE et 93 % en CP. Si les dépenses de valorisation culturelle et commerciale ont été légèrement plus élevées que prévu (+12,7 %), la conjoncture conduit principalement à des sous-exécutions. C'est le cas :

- Des dépenses artistiques (-338 k€ en AE et -218 k€ en CP, soit -3,66 %) marquées par une activité de tournées moins importante en raison des difficultés à trouver des débouchés – il est à noter à ce titre que les théâtres d'accueil sont particulièrement fragilisés par l'inflation alors que le nombre de spectacle en attente de création suite aux périodes de fermeture reste important ;
- Des dépenses liées aux fonctions supports (-1 391 k€ en AE et -2 681 k€ en CP soit -7,59 %), en raison de vacances de poste au sein du service en charge des mises en paiement qui ont engendré un très fort ralentissement de l'activité. Les crédits non consommés en 2022 le seront pour partie sur l'exercice 2023.

En revanche, les recettes propres retrouvent leur niveau d'avant crise sanitaire, en raison d'une activité artistique soutenue du fait de l'année Molière (+7 % par rapport au BI) et de recettes de mécénat très dynamiques (+43 % par rapport au BI). La situation budgétaire est également stabilisée du fait de l'accompagnement massif et régulier de l'État, d'où un excédent budgétaire de +4 238 k€.

Cet excédent conduit à abonder la trésorerie de +3 211 k€, la portant à 30 139 k€, son niveau le plus haut depuis ces dix dernières années. Sa variation correspond principalement aux subventions d'investissements perçus pour un montant cumulé de 3 350 k€, dont les dépenses ont été en majorité reportées sur l'année 2023 (3 135 k€).

Il est à noter que l'écart entre le tableau des financements consentis par l'État et les autorisations budgétaires de l'établissement s'explique :

- *Sur la SCSP, par l'inscription de la seule subvention pour charges de service public pérenne du programmes 131 après l'application de la TVA.*
- *Sur les autres financements de l'État, par l'inscription de subventions exceptionnelles au titre du programme 363 (500 k€) et du financement d'une acquisition (12 k€) ;*
- *Sur les financements de l'État fléchés, pour des dotations en fonds propres des programmes 131 et 175, et des crédits exceptionnels au titre du programme 131 (372 k€ au total hors prime inflation gérée en compte de tiers).*

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2021 (1)	Prévision 2022 (2)	Réalisation 2022
Emplois rémunérés par l'opérateur :	432	399	456
– sous plafond	390	399	399
– hors plafond	42		57
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>	2		
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2021.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2022.

Consolidation des emplois de l'opérateur

En 2022, l'établissement rémunère 399 ETPT, consommant l'intégralité de son plafond d'emploi.

Création

Programme n° 131 | Opérateurs

OPÉRATEUR

Ensemble intercontemporain

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR**Principaux faits structurants de l'année 2022**

En 2022, le volume d'activité de l'ensemble est en forte progression par rapport à la saison précédente marquée par l'épidémie de Covid : il s'élève à 61 manifestations, soit deux fois plus qu'en 2020-21.

Pour la saison 2021-22, la majeure partie des concerts a été parisienne et francilienne. Quatre concerts ont cependant été donnés en région (Orléans, Lyon, Nice) et 18 à l'étranger (Italie, Allemagne, Portugal, Espagne, États-Unis, Japon).

Les propositions pluridisciplinaires (concerts/spectacles pluridisciplinaires et opéras) représentent 16 des 61 levers de rideaux, soit plus d'un quart des manifestations. Le mythe de Narcisse a été un fil conducteur pour la présentation des spectacles et opéras (*In between*, *Écho*, *Narcisse* et *l'Art d'aimer*). Le genre opératique fait véritablement sa réapparition dans l'activité de l'Ensemble ces dernières années avec trois productions très différentes pour quatre représentations montées en collaboration avec le Théâtre du Châtelet et la Cité de la musique – Philharmonie de Paris.

L'EIC a poursuivi ses actions de médiation et de transmission, en particulier à destination des jeunes professionnels, en collaboration avec le Conservatoire national de musique et de danse de Paris (le Diplôme d'artiste interprète spécialisé dans le répertoire contemporain créé en 2022) mais aussi à l'occasion des tournées de l'Ensemble auprès des élèves des hautes écoles de musique (académie au *Boston Conservatory at Berkeley*, académie de composition avec la *Musikene*, masterclasses instrumentales à l'Université de York, etc.). Ces actions viennent en complément de celles menées avec le Conservatoire et le festival Manifeste.

L'Ensemble a aussi réalisé des actions en milieu scolaire sur le thème de *Narcisse* et *l'Art d'aimer* et avec les publics du champ social et des amateurs.

Gouvernance et pilotage stratégique

Olivier Leymarie est directeur général de l'association depuis décembre 2017. En tant que nouveau directeur musical, Pierre Bleuse succédera à Matthias Pintscher à partir de septembre 2023.

En mai 2022, Emma Lavigne a été nommée présidente de l'Ensemble. Elle succède à Jean-Philippe Billarant, président par intérim.

Un avenant au quatrième contrat d'objectifs et de performance (COP) de l'ensemble a été signé en mars 2023 et couvre l'année 2023 en attendant la signature d'un nouveau COP.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2021		Prévision LFI 2022		Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P131 – Création	4 039	4 039	3 970	3 970	4 205	4 205
Subventions pour charges de service public	3 989	3 989	3 970	3 970	4 105	4 105
Dotations en fonds propres	50	50			100	100

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2021		Prévision LFI 2022		Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture					10	10
Transferts					10	10
P363 – Compétitivité	100	100				
Subventions pour charges de service public	100	100				
Total	4 139	4 139	3 970	3 970	4 215	4 215

Financement de l'État

En fonctionnement sur le programme 131 « Création », l'écart de +135 k€ entre les crédits votés en LFI 2022 et l'exécution 2022 s'explique par :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-58 k€ en AE=CP) ;
- Le versement de subventions complémentaires visant à soutenir les établissements dans le contexte de hausse des prix au titre :
 - D'une prise en charge exceptionnelle de la revalorisation des rémunérations dans le secteur public d'indice (+88 k€ en AE=CP) ;
 - D'un accompagnement exceptionnel face aux surcoûts énergétiques (+5 k€ en AE=CP) ;
- D'un soutien exceptionnel en faveur de commandes musicales (100 k€ en AE=CP).

En investissement, sur ce même programme, l'écart entre les crédits votés en LFI 2022 et l'exécution 2022 s'explique par le versement d'une subvention exceptionnelle au titre du renouvellement du parc instrumental de l'établissement (+100 k€ en AE=CP).

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
<i>Budget initial Compte financier *</i>					
Total	0	0	0	0	0

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2021 (1)	Prévision 2022 (2)	Réalisation 2022
Emplois rémunérés par l'opérateur :	44	48	46
– sous plafond	43	46	43
– hors plafond	1	2	3
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>		2	
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

Création

Programme n° 131 | Opérateurs

	Réalisation 2021 (1)	Prévision 2022 (2)	Réalisation 2022
--	-------------------------	-----------------------	------------------

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2021.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2022.

Consolidation des emplois de l'opérateur

En 2022, l'opérateur rémunère 43 ETPT pour un plafond fixé à 46 ETPT, soit une sous-exécution de 3 ETPT. Cette dernière s'explique par des recrutements infructueux, tant pour pourvoir des postes de musiciens permanents que des postes techniques spécialisés.

A ce titre, elle est à apprécier en lien avec les emplois rémunérés hors plafond qui s'établissent à 3 ETPT, dont principalement des CDD d'usage.

OPÉRATEUR

EPPGHV - Etablissement public du parc et de la grande halle de la Villette

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR**Principaux faits structurants de l'année 2022.**

Fort d'une programmation ambitieuse, et porté par des recettes commerciales au plus haut, l'établissement retrouve, en 2022, la dynamique de 2019 qui avait été marquée par le succès de « Toutankhamon ».

Ainsi, la programmation a rencontré de grands succès, à l'instar du *Sacre du printemps* - une production de la Pina Bausch Foundation, l'école des Sables et du Sadler's Wells (10 000 spectateurs au sein d'un espace chapiteaux totalement réhabilité) ou de l'exposition « Pop Air », exposition la plus fréquentée en France en 2022 avec 723 000 visiteurs en 5 mois.

Le programme phare de résidences, « Initiatives d'Artistes », a évolué vers un soutien approfondi aux équipes accueillies en résidences de création, dans un contexte « d'embouteillage » post-crise, notamment à travers des apports financiers plus importants et un suivi dans la durée à compter de 2023 pour la recherche de lieux de diffusion.

Placée sous le signe de la présidence française de l'Union européenne, l'année 2022 a également vu le déploiement de kits de Micro-Folies dans l'ensemble des pays de l'Union, y compris dans des pays limitrophes de l'Ukraine comme la Roumanie et la Pologne. Plus d'une centaine de Micro-Folies ont été ouvertes (350 implantations au total à fin 22) enrichies de nouvelles collections pour le musée numérique et de propositions artistiques de « Micro-festivals ».

Enfin la Villette a poursuivi les importants travaux d'aménagement initiés en 2020 dans la perspective, notamment, d'accueillir les célébrations et festivités des Jeux de Paris en 2024 : remise en service des éclairages au sol (carrés bleus) au sud du parc, remplacement des chaudières du Zénith et du pavillon Janvier, fin de la réhabilitation de l'espace chapiteaux, acquisition de la Halle de Rouvray bientôt réhabilitée pour accueillir une ferme pédagogique, etc.

Gouvernance et pilotage stratégique

Didier Fusillier, nommé président de l'EPPGHV en juin 2015, a été renouvelé pour un second mandat de 5 ans par décret du Président de la République le 3 août 2020. Il dispose d'une lettre de mission signée le 16 février 2021.

En parallèle du processus de renouvellement, un nouveau contrat d'objectifs et de performance couvrant la période 2020-2024 a été élaboré et approuvé par le conseil d'administration du 2 décembre 2020. Il s'articule avec un accord d'intéressement couvrant la période 2020-2022, à renégocier en 2023.

Le schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) pour la période 2018-2022 arrive à échéance. Son renouvellement interviendra en 2023 pour une nouvelle période de cinq ans.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2021		Prévision LFI 2022		Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P216 – Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur						71
Transferts						71
P362 – Écologie	2 120	91			2 200	2 689
Dotations en fonds propres	2 120	91			2 200	2 029
Transferts						660
P131 – Création	26 942	26 942	25 048	25 048	25 658	25 658
Subventions pour charges de service public	22 324	22 324	21 248	21 248	22 010	22 010
Dotations en fonds propres	4 618	4 618	3 800	3 800	3 648	3 648
P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	3 380	3 380			4 030	4 030
Subventions pour charges de service public	3 280	3 280			3 880	3 880
Dotations en fonds propres	100	100				
Transferts					150	150
P363 – Compétitivité	6 500	6 500			5 000	5 000
Subventions pour charges de service public	1 500	1 500				
Dotations en fonds propres	5 000	5 000			5 000	5 000
P112 – Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	500	311			500	732
Transferts	500	311			500	732
P147 – Politique de la ville	50	50			50	50
Transferts	50	50			50	50
P359 – Présidence française du Conseil de l'Union européenne en 2022	65	65			144	384
Transferts	65	65			144	384
Total	39 557	37 339	25 048	25 048	37 582	38 614

Financement de l'État

En fonctionnement sur le programme 131 « Création », l'écart de +762 k€ entre les crédits prévus en LFI 2022 et l'exécution 2022 s'explique par :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-604 k€ en AE=CP) ;
- Le versement d'une subvention exceptionnelle au titre de la participation de l'établissement à la présidence française de l'Union Européenne (+500 k€ en AE=CP) ;
- Le versement de subventions complémentaires visant à soutenir les établissements dans le contexte de hausse des prix au titre :
 - D'une prise en charge exceptionnelle de la revalorisation des rémunérations dans le secteur public (+298 k€ en AE=CP) ;
 - D'un accompagnement exceptionnel face aux surcoûts énergétiques (+250 k€ en AE=CP) ;

Création

Programme n° 131 | Opérateurs

- Du remboursement des aides exceptionnelles prévues à l'article 13 de la loi n° 2021-1549 du 1^{er} décembre 2021 de finances rectificative pour 2021 (+18 k€ en AE=CP) ;
- Le versement d'une subvention exceptionnelle visant à couvrir les frais de sécurisation du site (+300 k€ en AE=CP).

En investissement sur ce même programme l'écart de -152 k€ en AE=CP s'explique par l'application de la mise en réserve de précaution.

Par ailleurs, l'établissement a perçu des subventions complémentaires en provenance du programme 361 « Transmission des savoirs et démocratisation de la Culture » soit :

- Une subvention affectée à la conduite du programme Micro-Folies au titre du déploiement national et de l'animation du réseau (+3 380 k€ en AE=CP) ;
- Des crédits d'intervention visant à soutenir le projet « Free style » (+150 k€ en AE=CP).

Enfin, l'établissement a été bénéficiaire de crédits de France Relance. Ainsi :

- Le programme 362 « Écologie » a poursuivi le soutien à la réfection de chaudières au Pavillon Janvier et au Zénith grâce à des subventions d'investissement de +2 029 k€ en CP ;

Le programme 363 « Compétitivité » a soutenu la construction d'un bâtiment d'exploitation à hauteur de 5 000 k€ en AE=CP.

COMPTE FINANCIER 2022**Avertissement**

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *	Produits	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Personnel	13 200	14 222	Subventions de l'État	20 035	25 214
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	85	90	– subventions pour charges de service public	20 035	25 214
			– crédits d'intervention(transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	36 374	38 602	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)		90	Autres subventions	2 986	361
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	7 300	10 501	Revenus d'activité et autres produits	25 940	28 879
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	7 300	10 501	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	7 300	2 478
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		0
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		7 971
Total des charges	49 574	52 913	Total des produits	48 961	54 455
Résultat : bénéfice		1 542	Résultat : perte	612	
Total : équilibre du CR	49 574	54 455	Total : équilibre du CR	49 574	54 455

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *	Ressources	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Insuffisance d'autofinancement	612		Capacité d'autofinancement		1 594
Investissements	19 005	10 896	Financement de l'actif par l'État	11 627	12 739
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	2 049	218
			Autres ressources		0
Remboursement des dettes financières		45	Augmentation des dettes financières		40
Total des emplois	19 617	10 941	Total des ressources	13 675	14 592
Augmentation du fonds de roulement		3 650	Diminution du fonds de roulement	5 942	

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Compte financier

Alors que le BI prévoyait une perte de 612 k€, l'exercice 2022 s'achève sur un bénéfice de +1 542 k€.

Si les recettes propres sont exécutées à un niveau record de 17 373 k€ (soit +8 % par rapport à 2019), l'établissement connaît une hausse de ses charges de +3 340 k€ sous l'effet de la conjoncture inflationniste. L'amélioration du résultat de +4 954 k€ est ainsi principalement liée aux subventions complémentaires consenties par l'État au titre de diverses actions, soit +2 379 297 k€ au total.

L'excédent brut d'exploitation pour 2 565 k€ génère une capacité d'autofinancement de +1 594 k€ qui contribue à la hausse des ressources de l'établissement, alors même que les emplois diminuent de -8 676 k€ suite à un ajustement de la programmation d'investissement, en particulier sur deux chantiers d'envergure (Ferme pédagogique et Halle aux cuirs).

Ainsi, alors que le BI prévoyait une diminution du fonds de roulement de -5 942 k€, ce dernier progresse de +3 650 k€ pour s'établir à 24 293 k€, permettant à l'établissement de supporter les importants prélèvements à venir pour financer les travaux prévus en 23.

Il est à noter que l'écart entre le tableau des financements consentis par l'État et le compte financier de l'établissement s'explique :

- Sur la SCSP, l'application de la TVA et une fongibilité vers l'investissement pour 600 k€ au total ;
- Sur le « financement de l'actif par l'État », par les 600 k€ fongibilisés et l'inscription de subventions de la préfecture d'Île-de-France, dont 730 k€ au titre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT), 70 k€ au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance ainsi que d'une avance de 660 k€ pour l'aménagement de la Halle du Rouvray.

TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2021	Budget initial 2022	Compte financier 2022
20 176	9 189	19 633

Création

Programme n° 131 Opérateurs

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2022		Compte financier 2022 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	13 400	13 400	13 900	13 900
Fonctionnement	35 947	29 074	38 376	29 125
Intervention	0	0	0	0
Investissement	17 680	19 005	10 982	10 884
Total des dépenses AE (A) CP (B)	67 027	61 479	63 258	53 909
dont contributions employeur au CAS pensions	85	85	0	0

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Recettes globalisées	52 736	47 782
Subvention pour charges de service public	20 035	20 350
Autres financements de l'État	11 627	8 990
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	1 535	498
Recettes propres	19 540	17 945
Recettes fléchées	2 800	8 909
Financements de l'État fléchés	2 800	8 421
Autres financements publics fléchés	0	338
Recettes propres fléchées	0	150
Total des recettes (C)	55 536	56 691
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)	0	2 782
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)	5 942	0

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	Budget initial Compte financier *	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE
Dépenses artistiques	0	14 208	14 208	0	0	0	0	14 208	14 208
	0	13 682	14 568	0	0	0	0	13 682	14 568
Éducation artistique et culturelle - Médiation	0	3 367	3 367	0	0	75	105	3 442	3 472
	0	3 617	3 709	0	0	418	491	4 034	4 200
Exploitation et valorisation du site	0	14 446	7 546	0	0	16 714	17 634	31 160	25 180
	0	16 702	7 086	0	0	10 149	9 746	26 851	16 832
Fonctions support	13 400	2 751	2 777	0	0	891	1 266	17 042	17 443
	13 900	3 262	2 621	0	0	391	641	17 553	17 162
Valorisation culturelle	0	1 177	1 177	0	0	0	0	1 177	1 177
	0	1 114	1 140	0	0	24	5	1 137	1 146
Total	13 400	35 947	29 074	0	0	17 680	19 005	67 027	61 479
	13 900	38 376	29 125	0	0	10 982	10 884	63 258	53 909

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	5 942	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	25
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	3 000	5 020
Autres décaissements non budgétaires	0	1 882
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	8 942	6 927
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	0
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
Total des besoins	8 942	6 927

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	2 782
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	18
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	3 000	3 168
Autres encaissements non budgétaires	0	412
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	3 000	6 380
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	5 942	547
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	2 486	-3 193
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	3 457	3 740
Total des financements	8 942	6 927

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Équilibre financier

Les dépenses ont été exécutées à hauteur de 94 % en AE et 87 % en CP. Si les dépenses artistiques sont sur-exécutées de +361 k€ en raison du décaissement anticipé de dépenses 2023 et que la destination valorisation connaît une exécution très proche du prévisionnel, on observe :

- Une sous-consommation des dépenses d'exploitation et de valorisation du site de -4 309 k€ en AE et -8 348 k€ en CP (soit -33 %) liée à l'ajustement de la programmation d'investissement ;
- Une sous-consommation de la destination support (-281 k€ en CP soit -2 %) en raison du report d'achats de matériel informatique sur 2023 pour près de 600 k€.

Ainsi, l'enveloppe d'investissement contribue intégralement à la baisse des dépenses de -3 769 en AE et -7 570 k€ en CP. Elle masque une hausse des dépenses de personnel de +500 k€ visant à maintenir le pouvoir d'achat des salariés dans le contexte inflationniste et contribue également à l'amélioration du solde budgétaire de +8 724 k€, les recettes ne progressant que de +1 155 k€.

Malgré un excédent de + 2 782 k€, le niveau de trésorerie au 31 décembre est en recul de -544 k€ par rapport au CF 2021, en raison du rythme de décaissements du mois de décembre et du poids d'opération non budgétaires. Une avance pour la construction du bâtiment d'exploitation initialement prévue en janvier 2023 a notamment été versée mi-décembre à la demande de l'OPPIC, maître d'ouvrage délégué.

Le niveau de la trésorerie, soit 19 633 k€, est par ailleurs à aborder à la lumière de la poursuite d'une ambitieuse programmation d'investissement au cours des prochaines années.

Création

Programme n° 131 | Opérateurs

Il est à noter que l'écart entre le tableau des financements consentis par l'État et les autorisations budgétaires de l'établissement s'explique, outre par l'application de la TVA sur l'ensemble des dotations de fonctionnement :

- Sur la SCSP : par la comptabilisation de la subvention pour charge de service public du programme 131, la subvention pour accompagner la hausse des rémunérations, la subvention au titre du remboursement de la prime inflation ;
- Sur les financements de l'État fléchés par l'inscription des dotations en fonds propres consenties par le programme 363 et des financements de la préfecture ;

Sur les autres financements de l'État, par l'inscription de l'ensemble des autres dotations.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2021 (1)	Prévision 2022 (2)	Réalisation 2022
Emplois rémunérés par l'opérateur :	207	206	206
– sous plafond	207	206	206
– hors plafond			
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2021.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2022.

Consolidation des emplois de l'opérateur

En 2022, l'établissement rémunère 206 ETPT, pour un plafond porté à 209 ETPT en cours de gestion permettant d'amorcer la sécurisation des effectifs dédiés au programme Micro-Folies. La sous-exécution de 3 ETPT est lié à ce relèvement, les recrutements n'ayant pu être lancés qu'à l'automne 2022.

OPÉRATEUR

EPCCSL - Etablissement public Cité de la céramique - Sèvres et Limoges

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR**Principaux faits structurants de l'année 2022**

En termes de programmation culturelle, l'exposition « À table ! Le repas, tout un art » s'est tenue au Musée national Adrien Dubouché en début d'année 2022. Fruit du travail conjoint entre les équipes des deux musées nationaux de Sèvres et Limoges, cette exposition a rencontré un véritable succès critique et public, avec notamment 8 435 visiteurs, soit 65 % du public du musée de Limoges sur la période considérée. En parallèle, s'est ouvert au Musée de Sèvres l'exposition « Formes Vivantes », pensée pour éclairer le dialogue entre la céramique et la peinture, l'orfèvrerie ou les objets scientifiques.

S'agissant de l'activité commerciale, la manufacture était présente sur la foire de Maastricht (TEFAF) et, pour la première fois, sur celle de Bâle. Début septembre, l'établissement a par ailleurs lancé la boutique digitale de Sèvres, reposant sur une stratégie commerciale qui met en valeur la gamme des objets d'art les plus abordables. Les premiers résultats sont prometteurs puisque près de 25 ventes ont été enregistrées en quatre mois.

Après avoir connu un pic épidémique en début d'année, l'activité de production a connu un fort ralentissement, avant de connaître une accélération. Les travaux de modernisation et de mise au norme du parc des machines ont été effectués suite à l'audit de production de 2021.

La mise-en-œuvre de ce dernier tirera profit de l'arrivée d'une nouvelle direction ayant notamment pour charge de redéfinir les priorités immobilières du site de Sèvres et de celui de Limoges. En effet, les impératifs de sauvegarde du patrimoine mobilier confié à l'établissement ont conduit à la réorganisation des opérations immobilières à mener. La mise aux normes et la rénovation des bâtiments conservant la collection inestimable des moules historiques de la manufacture est une priorité.

Gouvernance et pilotage stratégique

Après huit années à la tête de l'établissement, Romane Sarfati a quitté ses fonctions en septembre 2022. Depuis, l'établissement est placé sous la direction intérimaire d'Irène Basilis, inspectrice générale des affaires culturelles.

La présidence du conseil d'administration reste assurée par Catherine Mayenobe, renouvelée pour un second mandat le 6 mai 2022.

Le précédent contrat d'objectifs et de performance de l'établissement avait été validé par le conseil d'administration du 14 décembre 2018 et couvrait la période 2019-2021. Un avenant a été adopté en l'attente de la prise de fonction d'une nouvelle direction.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2021		Prévision LFI 2022		Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P131 – Création	5 368	5 368	4 564	4 564	5 900	5 900
Subventions pour charges de service public	4 524	4 524	4 154	4 154	4 463	4 463
Dotations en fonds propres	844	844	410	410	1 437	1 437
P224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture					38	38
Dotations en fonds propres					38	38
P363 – Compétitivité	1 000	1 000				
Subventions pour charges de service public	1 000	1 000				
Total	6 368	6 368	4 564	4 564	5 938	5 938

Financement de l'État

En fonctionnement sur le programme 131 « Création », l'écart de +309 k€ entre les crédits votés en LFI 2022 et l'exécution 2022, tient compte des éléments suivants :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-107 k€ en AE=CP) ;
- Le versement d'une subvention au titre de la mise en œuvre de la réforme de la protection sociale complémentaire (+10 k€ en AE=CP) ;
- Le versement de subventions complémentaires visant à soutenir l'établissement dans le contexte de hausse des prix soit :
 - Une prise en charge de la revalorisation des rémunérations dans le secteur public (+82 k€ en AE=CP) ;
 - Un accompagnement exceptionnel face aux surcoûts énergétiques (+320 k€ en AE=CP) ;

Création

Programme n° 131 | Opérateurs

- Du remboursement des aides exceptionnelles prévues à l'article 13 de la loi n° 2021-1549 du 1^{er} décembre 2021 de finances rectificative pour 2021 (+3,3 k€ en AE=CP).

En investissement sur ce même programme, l'écart de +1 027 k€ en AE=CP s'explique par :

- L'application de la mise en réserve de précaution à la dotation en fonds propres (-16 k€ en AE=CP) ;
- Le versement d'une subvention visant à couvrir des dépenses d'amélioration énergétique (+1 043 k€ en AE=CP).

Enfin, il est à noter que le programme 224 « Soutien au ministère » a financé des travaux de rénovation de logements de fonction pour 38 k€ en AE=CP.

COMPTE FINANCIER 2022

Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *	Produits	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Personnel	3 158	2 690	Subventions de l'État	4 058	4 485
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	44		– subventions pour charges de service public	4 058	4 485
			– crédits d'intervention(transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	4 890	4 808	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions		
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	568	650	Revenus d'activité et autres produits	3 091	2 780
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	568	650	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>		
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	448	376
Total des charges	8 048	7 498	Total des produits	7 148	7 265
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	899	233
Total : équilibre du CR	8 048	7 498	Total : équilibre du CR	8 048	7 498

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *	Ressources	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Insuffisance d'autofinancement	780		Capacité d'autofinancement		42
Investissements	1 271	951	Financement de l'actif par l'État	394	1 475
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		2 648
			Autres ressources	88	-43
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	2 051	951	Total des ressources	482	4 122
Augmentation du fonds de roulement		3 172	Diminution du fonds de roulement	1 569	

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Compte financier 2022

Alors que le BI prévoyait un résultat de -889 k€, l'établissement parvient à contenir la perte à hauteur de -233 k€.

L'amélioration de +366 k€ repose principalement sur une baisse des charges de -550 k€, sous l'effet de problématiques organisationnelles. En effet, le manque d'effectif dans certaines directions opérationnelles et le départ concomitant de nombreux agents de la direction administrative et financière à mi-année ont conduit à une sous-exécution de la masse salariale ainsi qu'à un ralentissement du traitement de la dépense.

L'établissement génère ainsi une capacité d'autofinancement de +42 k€ (contre une insuffisance de 780 k€ prévue en BI) qui ne contribue cependant que très marginalement à l'apport au fonds de roulement pour +4 122 k€. Celui-ci s'explique en effet par les financements exceptionnels de l'État, notamment sur un projet de rénovation énergétique à Limoges, ainsi que par l'inscription de financements provenant de tiers, dont ceux de l'Agence France Muséum au titre de prêts d'œuvres 2021 et 2022 pour le Louvre Abu Dhabi (soit +1 495 k€).

Ainsi, si le fonds de roulement est consolidé à hauteur de 9 807 k€, permettant à l'établissement de disposer de ressources stables pour couvrir ses charges, il convient de préciser qu'il est étroitement dépendant de financements publics ou para-publics qui ne sont pas garantis dans le temps, à l'instar des apports de France Museum qui se tariront en 2023.

Il est à noter que l'écart entre le tableau de financement de l'État et la liasse de l'opérateur s'explique, sur la « subvention pour charges de service public », par l'inscription de subventions du programme 224 « Soutien aux politiques du ministère de la culture » au titre de l'action sociale de l'établissement et des frais techniques mutualisés.

TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2021	Budget initial 2022	Compte financier 2022
4 749	2 011	7 962

Création

Programme n° 131 Opérateurs

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2022		Compte financier 2022 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	3 308	3 308	2 838	2 838
Fonctionnement	4 095	4 172	4 046	3 738
Intervention	0	0	0	0
Investissement	1 183	1 271	964	698
Total des dépenses AE (A) CP (B)	8 585	8 751	7 848	7 275
dont contributions employeur au CAS pensions	0	0	0	0

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Recettes globalisées	6 623	8 540
Subvention pour charges de service public	4 058	4 468
Autres financements de l'État	0	0
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	0
Recettes propres	2 566	4 072
Recettes fléchées	559	1 890
Financements de l'État fléchés	394	1 475
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	165	415
Total des recettes (C)	7 182	10 430
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)	0	3 154
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)	1 569	0

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
Bâtiments et domaines	0	1 427	1 427	0	0	597	578	2 024	2 005	
	0	1 376	1 157	0	0	444	295	1 820	1 452	
Collection	0	208	255	0	0	167	220	375	474	
	0	196	246	0	0	193	190	389	437	
Fonctions support	3 308	814	878	0	0	278	260	4 400	4 446	
	2 838	857	683	0	0	132	133	3 828	3 654	
Production culturelle	0	436	449	0	0	0	0	436	449	
	0	456	534	0	0	0	0	456	534	
Production et commercialisation de porcelaine	0	809	840	0	0	140	204	949	1 044	
	0	809	852	0	0	195	81	1 004	932	
Publics	0	401	323	0	0	0	9	401	332	
	0	351	266	0	0	0	0	351	266	
Total	3 308	4 095	4 172	0	0	1 183	1 271	8 585	8 751	
	2 838	4 046	3 738	0	0	964	698	7 848	7 275	

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	1 569	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	561	400
Autres décaissements non budgétaires	0	-11
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	2 130	389
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	3 213
Abondement de la trésorerie fléchée	0	970
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	2 242
Total des besoins	2 130	3 601

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	3 154
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	626	205
Autres encaissements non budgétaires	0	242
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	626	3 601
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	1 504	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	282	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	1 222	0
Total des financements	2 130	3 601

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Équilibre financier

Les dépenses ont été exécutées à hauteur de 91 % en AE et 83 % en CP, rendant principalement compte des variations suivantes :

- Les dépenses liées aux bâtiment et au domaine sont sous-exécutées de -204 k€ en AE et -553 k€ en CP (soit -28 %), d'une part en raison d'une sur-budgétisation de dépenses de fonctionnement à l'approche de renouvellement de marchés, d'autre part en raison de report de travaux liés à la modernisation de la manufacture ;
- Les dépenses liées aux fonctions support sont sous-exécutées de -573 k€ en AE et -792 k€ en CP (soit -18 %) à la suite de difficultés organisationnelles qui impactent doublement les dépenses (masse salariale en baisse et absence de services prescripteurs).

Les autres enveloppes par destination connaissent des évolutions qui restent cependant contenues en deçà de 100 k€ et ne pèsent que très peu dans la baisse des dépenses qui atteignent -1 476 k€ en CP.

L'augmentation des recettes, due au versement par le ministère de la Culture de subventions complémentaires en toute fin de gestion (+1492 k€) et à l'encaissement de recettes Abu Dhabi au titre de 2021, 2022 et 2023 (+2 081 k€ au total), génère donc l'essentiel de l'excédent, pour 3 154 k€.

C'est ce dernier qui explique l'abondement de la trésorerie de +3 213 k€, les opérations non budgétaires étant limitées. Il en ressort une trésorerie portée à 7 962 k€, à rapprocher cependant avec 3 075 k€ de restes à payer, soit un niveau en forte augmentation.

Création

Programme n° 131 | Opérateurs

Il est à noter que l'écart entre les données de financement figurant dans la section « financement de l'État » et celles dans la section « autorisations budgétaires », notamment sur le montant de SCSP, s'explique par le remboursement de dépenses à caractère social pour 5 k€.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2021 (1)	Prévision 2022 (2)	Réalisation 2022
Emplois rémunérés par l'opérateur :	54	55	49
– sous plafond	45	45	40
– hors plafond	9	10	9
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>		10	
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :	185	190	184
– rémunérés par l'État par d'autres programmes	185	190	184
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2021.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2022.

Consolidation des emplois de l'opérateur

En 2022, l'établissement rémunère 40 ETPT sous plafond et connaît une vacance frictionnelle de 5 ETPT faisant suite à de nombreux départs en 2022 (voir supra). Il rémunère en outre 9 ETPT hors plafond, correspondant principalement à des interventions extérieures.

OPÉRATEUR

Opéra comique

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR**Principaux faits structurants de l'année 2022**

Le Théâtre national de l'Opéra-Comique, désormais dirigé par Louis Langrée, a présenté en 2022 salle Favart six spectacles, un festival et des concerts pour un total de 96 représentations dont 48 lyriques. A celles-ci s'ajoutent 39 représentations en tournée soit 135 représentations au total.

Les six spectacles de la programmation 2022 dans les murs sont une reprise de la production de 2018 d'*Hamlet* (6 représentations, 5 069 spectateurs), une coproduction de *Coronis* (4 représentations, 3 412 spectateurs), une nouvelle production de *La Périchole* (6 représentations, 6 699 spectateurs), une nouvelle production de *Lakmé* (6 représentations, 7 083 spectateurs), une nouvelle production d'*Armide* (6 représentations, 6 545 spectateurs) et, en décembre, une production de la comédie musicale *La petite boutique des horreurs* (10 représentations, 10 173 spectateurs). Ces propositions ont été saluées dans la presse et ont connu une belle fréquentation publique.

Sept productions étaient initialement programmées mais *Madame White Snake*, coproduction avec le Beijing Festival prévue en juin, a dû être reportée en 2024. Ce report est l'un des points de difficulté rencontré par le Théâtre national de l'Opéra-Comique en 2022. Il a en effet des conséquences financières, de même que les annulations de coproductions ou baisses de montants de coproductions qui ont marqué cette année. C'est le cas notamment de coproductions qui ne se sont pas confirmées avec l'Opéra de Tours ou l'Opéra de Liège.

Gouvernance et pilotage stratégique

L'établissement est placé sous la direction du chef d'orchestre Louis Langrée depuis le 1^{er} novembre 2021. Il dispose d'une lettre de mission en date du 3 mars 2022.

Jean-Yves Larrouturou a été nommé président du conseil d'administration de l'établissement public par décret du 24 juin 2020, pour un second mandat.

La stabilisation du modèle économique et artistique de l'opérateur au cours des dernières années va permettre la rédaction d'un premier contrat d'objectif et de performance, qui devrait être adopté au premier semestre 2023, en lien avec le projet de la nouvelle direction.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2021		Prévision LFI 2022		Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P131 – Création	12 977	12 977	12 710	12 710	13 026	13 026
Subventions pour charges de service public	11 389	11 389	12 410	12 410	12 498	12 498
Dotations en fonds propres	1 588	1 588	300	300	528	528
P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture					150	150
Subventions pour charges de service public					150	150
P363 – Compétitivité	2 000	2 000			713	713
Subventions pour charges de service public	2 000	2 000			713	713
P147 – Politique de la ville	78	78			35	35
Transferts	78	78			35	35
Total	15 055	15 055	12 710	12 710	13 924	13 924

Financement de l'État

En fonctionnement sur le programme 131 « Création », l'écart de +88 k€ entre les crédits prévus en LFI 2022 et l'exécution 2022 s'explique par :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-238 k€ en AE=CP) ;
- Le versement de subventions complémentaires visant à soutenir les établissements dans le contexte de hausse des prix au titre :
 - D'une prise en charge exceptionnelle de la revalorisation des rémunérations dans le secteur public (+120 k€ en AE=CP) ;
 - D'un accompagnement exceptionnel face aux surcoûts énergétiques (+95 k€ en AE=CP) ;
 - Du remboursement des aides exceptionnelles prévues à l'article 13 de la loi n° 2021-1549 du 1^{er} décembre 2021 de finances rectificative pour 2021 (+11 k€ en AE=CP) ;
- Le versement d'une subvention exceptionnelle de sécurisation du site (+100 k€ en AE=CP).

En investissement sur ce même programme l'écart de +228 en AE=CP s'explique par :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-12 k€ en AE=CP) ;
- Le versement d'une subvention au titre de travaux de mise en conformité du site (+240 k€ en AE=CP).

Par ailleurs, l'établissement a bénéficié d'une subvention pour charges de service public du programme 361 « Transmission des savoirs et démocratisation de la Culture » visant à soutenir le projet d'éducation artistique et culturelle « La mêlée des chœurs » (150 k€ en AE=CP).

Création

Programme n° 131 | Opérateurs

Enfin, l'établissement a été bénéficiaire de crédits de France Relance. Ainsi le programme 363 « Compétitivité » a :

- Soutenu la reprise de l'activité dans le contexte de crise sanitaire grâce à une subvention de fonctionnement de +500 k€ (AE=CP) ;

Accompagner la mise en place de résidences grâce à une subvention de fonctionnement de +213 k€ (AE=CP).

COMPTE FINANCIER 2022

Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *	Produits	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Personnel <i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	12 857	12 704	Subventions de l'État – subventions pour charges de service public – crédits d'intervention(transfert)	12 412 12 412	12 822 12 822
Fonctionnement autre que les charges de personnel	8 287	8 775	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions		
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	800	1 112	Revenus d'activité et autres produits	8 632	8 403
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	800	1 112	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>		355
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	800	706
Total des charges	21 144	21 479	Total des produits	21 044	21 225
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	100	254
Total : équilibre du CR	21 144	21 479	Total : équilibre du CR	21 144	21 479

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *	Ressources	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Insuffisance d'autofinancement	100	203	Capacité d'autofinancement		
Investissements	2 444	1 929	Financement de l'actif par l'État	288	528
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources	30	260
Remboursement des dettes financières		2	Augmentation des dettes financières		29
Total des emplois	2 545	2 134	Total des ressources	318	817
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	2 227	1 317

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Compte financier 2022

Le compte financier s'achève sur un résultat de -254 k€, une perte plus importante qu'au BI de -100 k€.

Cette dégradation de 154 k€ s'explique principalement par la hausse des charges de +335 k€, les produits progressant de façon moins dynamique (+181 k€). Cette hausse est la conséquence de la poursuite de la crise sanitaire et des premiers signes de l'inflation d'une part (174 k€), et d'autre part de la constitution d'une provision sur client douteux suite à la suspension du partenariat avec le Beijing Music Festival (+325 k€).

Cette écriture ne limite cependant que partiellement l'incapacité d'autofinancement qui s'établit à -203 k€. En revanche, le reports d'opérations d'investissement (-516 k€), les financements complémentaires de l'État (+240 k€) et un mécénat pour des travaux de réfection des rotondes (+260 k€) permettent de limiter de moitié le prélèvement sur fonds de roulement prévu au budget initial.

Ce dernier s'établit donc à 4 316 k€, soit une diminution de -1 317 k€ par rapport au compte financier 2021.

Il est à noter que l'écart entre le tableau des financements de l'État et la liasse de l'opérateur s'explique, sur la ligne « SCSP » du compte financier, par l'application de la TVA micro-réduite.

TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2021	Budget initial 2022	Compte financier 2022
7 782	4 018	6 312

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2022		Compte financier 2022 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	12 857	12 857	12 777	12 777
Fonctionnement	8 426	8 287	8 233	8 101
Intervention	0	0	0	0
Investissement	1 736	2 444	1 865	1 932
Total des dépenses AE (A) CP (B)	23 019	23 588	22 875	22 810
dont contributions employeur au CAS pensions	0	0	12 777	12 777

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Création

Programme n° 131 Opérateurs

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Recettes globalisées	21 109	20 732
Subvention pour charges de service public	12 412	12 822
Autres financements de l'État	288	489
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	30
Recettes propres	8 409	7 391
Recettes fléchées	970	500
Financements de l'État fléchés	940	240
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	30	260
Total des recettes (C)	22 079	21 232
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)	0	0
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)	1 509	1 578

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
Bâtiment / Monuments historiques	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	1 448 1 528	1 956 1 592	1 448 1 528	1 956 1 592
Dépenses artistiques	5 384 5 390	5 248 4 929	5 248 5 003	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	10 632 10 319	10 632 10 392
Education artistique et culturelle	336 259	310 363	310 363	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	646 622	646 622
Théâtre en ordre de marche	7 138 7 110	2 785 2 870	2 646 2 669	0 0	0 0	288 337	488 340	0 0	10 211 10 317	10 272 10 119
Valorisation culturelle et commerciale	0 18	83 70	83 66	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	83 88	83 84
Total	12 857 12 777	8 426 8 233	8 287 8 101	0 0	0 0	1 736 1 865	2 444 1 932	0 0	23 019 22 875	23 588 22 810

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	1 509	1 578
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	2 144	1 574
Autres décaissements non budgétaires	0	788
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	3 654	3 940
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	0
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
Total des besoins	3 654	3 940

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
---------	---------------------	-------------------------

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	0
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	990	447
Autres encaissements non budgétaires	900	2 023
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	1 890	2 470
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	1 763	1 470
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	986	1 352
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	777	118
Total des financements	3 654	3 940

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Équilibre financier

Les dépenses sont exécutées à 99 % en AE et 97 % en CP. Ce niveau d'exécution très proche de la prévision rend cependant compte des écarts suivants :

- Les dépenses artistiques sont sous-exécutées de -312 k€ en AE et -239 k€ en CP (soit -2 %) grâce à la maîtrise des postes de décors, accessoires et costumes notamment sur les productions de fin de saison ;
- Les dépenses liées à la destination « bâtiment » sont sous-exécutées de -364 k€ en CP (soit -19 %) en raison d'une facturation tardive des travaux du RIA qui sont achevés en 2022 mais non totalement réglés.

La baisse des dépenses, limitée à -143 k€ en AE et -779 k€ en CP, ne permet pas d'absorber des recettes moins importantes que prévues. Malgré les financements complémentaires de l'État, de très belles performances en billetterie et en mécénat, les recettes sont réévaluées de -847 k€. En effet, le contexte inflationniste fragilise considérablement les maisons d'opéra partenaires de coproduction de l'établissement, d'où une sous-exécution des recettes afférentes (-1 323 k€).

Il en ressort un solde budgétaire légèrement dégradé qui s'établit à -1 578 k€. Il explique le prélèvement sur trésorerie de -1 470 k€, celle-ci étant portée à 6 312 k€ en fin d'exercice.

Les financements de l'État sont retracés de la façon suivante dans le tableau des autorisations budgétaires de l'opérateur :

- Ligne « SCSP » : Subventions de fonctionnement du programme 131 et du 363 nettes de TVA (hors aide inflation) ;
- Ligne « autres financements de l'État » : Subvention d'investissement courant du programme 131, subvention exceptionnelle du 361 et remboursement de la prime inflation par le programme 131 ;
- Ligne « financements de l'état fléchés : Subvention exceptionnelle d'investissement

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2021 (1)	Prévision 2022 (2)	Réalisation 2022
Emplois rémunérés par l'opérateur :	99	92	164
– sous plafond	94	92	90
– hors plafond	5		74

Création

Programme n° 131 | Opérateurs

	Réalisation 2021 (1)	Prévision 2022 (2)	Réalisation 2022
<i>dont contrats aidés</i>	5		6
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2021.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2022.

Consolidation des emplois de l'opérateur

En 2022, l'opérateur rémunère 90 ETPT, pour un plafond relevé à 94 ETPT en cours de gestion. La sous-exécution de 4 ETPT s'explique par le départ en cours d'année de 9 salariés dont les remplacements ne pouvaient être anticipés.

Il rémunère par ailleurs 74 ETPT hors plafond correspondant à des CDD d'usage ainsi qu'à 6 contrats aidés.

OPÉRATEUR

Opéra national de Paris

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR**Principaux faits structurants de l'année 2022**

Après deux années marquées par la crise sanitaire, la reprise des activités artistiques et commerciales de l'Opéra s'est confirmée au cours de l'année 2022 et a même connu une très belle dynamique à compter du 2^e semestre.

L'année 2022 a cependant conduit à l'annulation de 11 représentations entre janvier et avril en raison des cas de Covid chez les artistes, représentant un manque à gagner de près de 1,9 M€. Une modification de programmation sur le dernier quadrimestre a en outre entraîné une annulation supplémentaire de 3 représentations, générant une moindre recette de 0,4 M€. La fréquentation constatée au premier semestre a cependant été un peu supérieure à ce qui avait été prévu et permis de rattraper le manque à gagner généré par les annulations.

Entre janvier et juillet 2022, les opéras ont dans l'ensemble connu davantage de difficultés que les ballets, avec toutefois des situations contrastées : *Les Noces de Figaro*, *Don Giovanni*, le *Barbier de Séville* et *Platée* ont atteint des jauges élevées, proches des standards d'avant crise, alors que les autres opéras ont obtenu des scores plus faibles, entre 40 % (*Wozzeck*, *Fin de Partie*, *Parsifal*) et 70 % (*Khovantchina*, *Quiet Place* et *Faust*), certaines productions se situant à des niveaux proches de 50 % (*Manon*, *Cendrillon* et *Elektra*). Les ballets ont connu d'excellents taux de remplissage, proches de 100 %, qu'il s'agisse des ballets classiques (*Bayadère* et *Giselle*) ou des ballets contemporains (*Body and soul*, soirée Schechter et Mats Ek). Au total, la fréquentation du dernier quadrimestre a été très encourageante et a permis à l'établissement de dépasser ses cibles de billetterie.

Enfin, malgré le retour progressif des touristes, les visites du Palais Garnier, avec près de 970 000 visiteurs atteignent une fréquentation 2022 supérieure de 4 % à l'année 2019 qui constituait le précédent pic historique.

Gouvernance et pilotage stratégique

Directeur préfigurateur depuis juillet 2019, Alexander Neef a été nommé directeur général par décret présidentiel du 1^{er} septembre 2020.

Le conseil d'administration est présidé par Jean-Pierre Clamadieu. Celui-ci a été nommé par un décret du président de la République en date du 24 juillet 2019 et occupera ces fonctions pendant 5 ans.

Un contrat d'objectifs et de performance (COP) couvrant la période 2019-2021, a été présenté et adopté au cours du Conseil d'administration du 17 juin 2019. Au regard du plan de réforme de l'Opéra, un contrat d'objectifs et de moyen doit aboutir en 2023.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2021		Prévision LFI 2022		Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P131 – Création	127 147	127 147	103 151	103 151	105 950	105 950
Subventions pour charges de service public	120 867	120 867	98 151	98 151	101 150	101 150
Dotations en fonds propres	6 280	6 280	5 000	5 000	4 800	4 800
P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture					13	13
Transferts					13	13
P363 – Compétitivité	56 016	56 016			25 000	25 000
Subventions pour charges de service public	41 000	41 000			5 000	5 000
Dotations en fonds propres	15 016	15 016			20 000	20 000
P147 – Politique de la ville	60	60			50	50
Transferts	60	60			50	50
P723 – Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État					305	305
Dotations en fonds propres					305	305
Total	183 223	183 223	103 151	103 151	131 318	131 318

Financement de l'État

En fonctionnement sur le programme 131 « Création », l'écart de +2 999 k€ entre les crédits prévus en LFI 2022 et l'exécution 2022 s'explique par :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-1 345 k€ en AE=CP) ;
- Le versement de subventions complémentaires visant à soutenir les établissements dans le contexte de hausse des prix au titre :
 - D'une prise en charge exceptionnelle de la revalorisation des rémunérations dans le secteur public (+2 344 k€ en AE=CP) ;
 - D'un accompagnement exceptionnel face aux surcoûts énergétiques (+2 000 k€ en AE=CP).

En investissement sur ce même programme l'écart en AE=CP s'explique par l'application de la mise en réserve de précaution (-200 k€ en AE=CP).

Par ailleurs, l'établissement a bénéficié de crédits d'intervention du programme 361 « Transmission des savoirs et démocratisation de la Culture » au titre de :

- L'accueil d'étudiants ukrainiens (+11 k€ en AE=CP) ;
- D'actions diverses en faveur des étudiants de l'École de danse (+2 k€ en AE=CP).

En outre, ses actions en faveur de la jeunesse ont été soutenues par d'autres programmes gouvernementaux. Ainsi, le programme 147 « Politique de la ville » (DRJCSS) a financé le projet « L'Opéra pour moi aussi » à hauteur de 50 k€ en AE=CP.

Création

Programme n° 131 | Opérateurs

Enfin, l'établissement a été bénéficiaire de crédits de France Relance via le programme 363 « Compétitivité » qui a :

- soutenu la reprise de l'activité dans le contexte de crise sanitaire grâce à une subvention de fonctionnement de +5 000 k€ (AE=CP) ;
- sécurisé la trajectoire de l'établissement grâce au versement d'une subvention exceptionnelle d'investissement de +20 000 k€ (AE=CP).

COMPTE FINANCIER 2022

Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *	Produits	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Personnel <i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	153 933	156 422	Subventions de l'État – subventions pour charges de service public – crédits d'intervention(transfert)	101 330 101 330	101 684 101 684
Fonctionnement autre que les charges de personnel	69 108	74 498	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	172	268
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	16 700	22 413	Revenus d'activité et autres produits	107 906	122 587
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	16 700	22 413	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>		2 911
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>		1	<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		1
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	8 800	9 311
Total des charges	223 041	230 920	Total des produits	209 408	224 539
Résultat : bénéfique			Résultat : perte	13 634	6 381
Total : équilibre du CR	223 041	230 920	Total : équilibre du CR	223 041	230 920

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *	Ressources	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Insuffisance d'autofinancement	5 734		Capacité d'autofinancement		3 809
Investissements	27 240	16 054	Financement de l'actif par l'État	26 030	25 105
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources	3 066	3 280
Remboursement des dettes financières		147	Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	32 974	16 201	Total des ressources	29 096	32 194
Augmentation du fonds de roulement		15 993	Diminution du fonds de roulement	3 878	

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Compte financier

En dépit d'un contexte peu favorable, le résultat 2022 s'améliore de +7 253 k€ par rapport au prévisionnel.

Ainsi, la hausse des charges (+7 879 k€) est compensée par la dynamique enregistrée sur les ressources propres (+11 257 k€) et par le soutien apporté par l'État, notamment face aux hausses du prix de l'énergie. Ces évolutions croisées sont à l'origine d'un déficit contenu à hauteur de -6 381 k€, malgré le contexte inflationniste.

Si les ressources dégagées par l'établissement s'avèrent très supérieures aux emplois, ce qui permet d'abonder le fonds de roulement de +15 993 k€, il est toutefois à noter que :

- La capacité d'autofinancement est principalement générée par un haut niveau de dépenses non décaissables, dont +2 254 k€ de provisions pour litiges liées notamment à l'augmentation du coût de l'énergie en 2022 et au possible écrêtement du dispositif d'accès régulé à l'électricité nucléaire historique ;
- La baisse des investissements, pour plus de +11 185 k€, résulte pour l'essentiel d'un décalage sur 2023 de deux opérations sous mandat de l'OPPIC.

Le niveau de fonds de roulement s'établit en fin d'exercice à 74 789 k€.

L'écart entre le tableau de financement de l'État et la liasse de l'opérateur s'explique :

- Sur le compte de résultat : Par l'application de la TVA micro-réduite sur les dotations et l'inscription de la mesure d'accompagnement des hausses de rémunération en produits constatés d'avance.
- Sur le tableau de financement abrégé : Par l'inscription d'une recette issue de l'appel à projet résilience pour 0,3 M€.

TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2021	Budget initial 2022	Compte financier 2022
92 335	74 451	113 564

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2022		Compte financier 2022 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	153 933	153 933	153 793	153 793
Fonctionnement	46 596	50 487	44 637	48 769
Intervention	0	0	0	0
Investissement	39 567	26 222	48 635	15 234
Total des dépenses AE (A) CP (B)	240 096	230 642	247 065	217 796
dont contributions employeur au CAS pensions	0	0	0	0

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Création

Programme n° 131 Opérateurs

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Recettes globalisées	223 874	236 659
Subvention pour charges de service public	94 765	94 815
Autres financements de l'État	32 595	34 270
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	172	212
Recettes propres	96 342	107 363
Recettes fléchées	2 741	1 365
Financements de l'État fléchés	0	0
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	2 741	1 365
Total des recettes (C)	226 614	238 024
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)	0	20 228
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)	4 028	0

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
Dépenses artistiques	39 093	16 887	16 340	0	0	0	0	55 981	55 433	
	38 288	15 946	15 639	0	0	0	0	54 234	53 927	
Éducation artistique et culturelle - Médiation	2 004	1 271	1 271	0	0	0	0	3 275	3 275	
	1 930	1 327	1 347	0	0	0	0	3 257	3 277	
Monuments historiques	0	0	0	0	0	10 150	4 820	10 150	4 820	
	0	0	0	0	0	9 723	3 589	9 723	3 589	
Théâtre en ordre de marche	112 832	22 392	26 974	0	0	29 417	21 402	164 641	161 207	
	113 505	20 140	25 694	0	0	38 912	11 638	172 557	150 837	
Valorisation culturelle et commerciale	5	6 045	5 902	0	0	0	0	6 050	5 907	
	70	7 224	6 088	0	0	0	7	7 294	6 166	
Total	153 933	46 596	50 487	0	0	39 567	26 222	240 096	230 642	
	153 793	44 637	48 769	0	0	48 635	15 234	247 065	217 796	

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	4 028	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	62	837
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	45 397	135 913
Autres décaissements non budgétaires	0	0
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	49 487	136 751
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	21 229
Abondement de la trésorerie fléchée	0	-1 173
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	22 402
Total des besoins	49 487	157 980

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
---------	---------------------	-------------------------

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	20 228
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	340	694
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	45 119	137 058
Autres encaissements non budgétaires	0	0
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	45 459	157 980
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	4 028	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	1 749	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	2 280	0
Total des financements	49 487	157 980

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Équilibre financier

Au plan budgétaire, les dépenses ont été exécutées à hauteur de 103 % en AE et 94 % en CP. On note ainsi en particulier :

- Une sous-exécution des dépenses artistiques (-1 747 k€ en AE et -1 506 k€ en CP, soit -3 %) due à un ajustement de la programmation sur le dernier quadrimestre et à des économies sur les dépenses de fabrication de costumes ;
- Une sur-exécution des dépenses de valorisation commerciale (+1 245 k€ en AE et +259 k€ en CP soit +4 %) liée au renouvellement de l'autorisation d'occupation temporaire du Palais Garnier ;
- Une sous-exécution des dépenses liées au monument historique (-427 k€ en AE et -1 231 k€ en CP soit -26 %) suite à la communication par l'OPPIC d'un nouvel échéancier pour les travaux sur la façade sud du Palais Garnier ;
- Une variation notable des dépenses sur le théâtre en ordre de marche (+7916 k€ en AE et -10 370 en CP) sous l'effet principal du glissement des études relatives à l'étanchéité des toitures et des coursives de Bastille sur 2023 et 2024, conduisant à l'élaboration d'un nouveau calendrier de versement à l'OPPIC.

La section investissement contribue donc pour 94 % à la baisse des crédits de paiement de 12 846 k€, masquant l'impact de l'inflation sur l'établissement. En effet, si les dépenses de fonctionnement baissent de -1 979 k€ et celles de personnel de -140 k€, ce n'est qu'au prix d'efforts sur les dépenses variables, en particulier artistiques.

Si l'excédent de +20 228 k€ est principalement généré par les dépenses d'investissement en retrait, il est à noter que les recettes propres dépassent de +9 645 k€ la cible fixée au BI, témoignant de l'attractivité de l'établissement. Ainsi, malgré une baisse des recettes fléchées, les recettes de billetterie s'élèvent à près de 60 millions (soit plus de 11 % par rapport au BI), et celles des visites à plus de 9 millions (soit +80 % par rapport au BI).

Ces différents éléments permettent d'améliorer le solde budgétaire de +24 256 k€ et de consolider la trésorerie, qui s'établit à +113 564 k€. Celle-ci est cependant gagée à 99 % par les besoins massifs d'investissements planifiés pour la période 2023-2026.

Les financements de l'État sont retracés de la façon suivante dans la liasse de l'opérateurs

- SCSP : Dotation initiale nette de TVA ;

Financements de l'État fléchés : Ensemble des autres financements dont subventions de fonctionnement nettes de TVA.

Création

Programme n° 131 | Opérateurs

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2021 (1)	Prévision 2022 (2)	Réalisation 2022
Emplois rémunérés par l'opérateur :	1 487	1 580	1 500
– sous plafond	1 432	1 507	1 450
– hors plafond	55	73	50
<i>dont contrats aidés</i>	52	68	48
<i>dont apprentis</i>	3		
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2021.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2022.

Consolidation des emplois de l'opérateur

En 2022, l'établissement rémunère 1 450 ETPT, pour un plafond ajusté en cours de gestion à hauteur de 1 497 ETPT. La sous-exécution de 47 ETPT s'explique à la fois par une vacance frictionnelle et par des mesures d'économies conduisant à ne pas remplacer des salariés en arrêt maladie ou à ajuster le niveau d'activité dans un contexte de sortie de crise.

OPÉRATEUR

Chaillot – Théâtre national de la Danse

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR**Principaux faits structurants de l'année 2022**

2022 marque le déploiement du nouveau projet du directeur de Chaillot, théâtre national de la danse. Porteur d'une vision élargie et renouvelée de la danse, Rachid Ouramdane souhaite faire de Chaillot un « théâtre des diversités et de l'hospitalité », largement ouvert sur la société.

Au cours de l'année 2022, l'établissement a poursuivi son engagement pour la création chorégraphique, en accueillant neuf artistes associés, reflets de la pluralité des esthétiques soutenues et de la parité portée par le théâtre. Dans ce contexte, le théâtre a lancé un cycle de « Chaillot Expériences », spectacles programmés le week-end dans tous les espaces du théâtre. Ces temps forts contribuent à l'objectif de diversification sociale et générationnelle et au renouvellement des formes artistiques proposées aux spectateurs.

L'établissement a repensé ses actions en matière d'éducation artistique et culturelle en proposant, en plus des projets habituels, des « Chaillot Colos ». Programme destiné à une vingtaine de jeunes pendant les vacances scolaires, ces colonies artistiques ont pour objet de créer des temps de rencontres et de vie entre des jeunes d'un territoire et des binômes d'artistes et d'animateurs.

La modernisation numérique du théâtre s'amorce en 2022 avec « Chaillot Augmenté », projet qui prévoit l'élaboration d'un pôle pour la création en réalité virtuelle et augmentée, au service de l'ensemble de l'écosystème chorégraphique.

Enfin, le théâtre 2022 a permis de préparer les travaux de rénovation de la salle Jean Vilar et de ses espaces attenants, lancés en début d'année 2023. Ces travaux entraînent une délocalisation d'une partie de la programmation

hors les murs et le déménagement d'un tiers des équipes de Chaillot dans de nouveaux locaux. Cette rénovation permettra de munir le théâtre d'un plateau modernisé et d'un nouveau studio de répétition pour les artistes. Elle s'accompagne également d'une amélioration des conditions d'accueil du public et des performances thermiques du lieu.

Gouvernance et pilotage stratégique

Le chorégraphe Rachid Ouramdane a été placé à la tête de l'établissement par décret du président de la République à compter du 5 avril 2021. Son mandat de 5 ans s'inscrit dans les orientations de sa lettre de mission signée le 23 décembre 2021.

Un nouveau contrat d'objectifs et de performance se déclinera sur la période 2023-2025, qui prendra en compte le nouveau projet artistique et culturel, l'impact des travaux sur la programmation et les activités du théâtre et les initiatives portées par l'établissement dans le cadre des Jeux Olympiques 2024.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2021		Prévision LFI 2022		Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P185 – Diplomatie culturelle et d'influence		5				
Transferts		5				
P362 – Écologie	7 965	802			0	7 163
Dotations en fonds propres	7 965	802			0	7 163
P131 – Création	51 761	14 226	14 355	14 355	14 865	21 865
Subventions pour charges de service public	13 530	13 530	13 630	13 630	13 919	13 919
Dotations en fonds propres	38 231	696	725	725	946	7 946
P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture					40	40
Transferts					40	40
P224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture					73	73
Transferts					73	73
P363 – Compétitivité	300	300			2 800	2 800
Subventions pour charges de service public	300	300				
Dotations en fonds propres					2 800	2 800
P147 – Politique de la ville	45	45			50	50
Transferts	45	45			50	50
Total	60 071	15 378	14 355	14 355	17 828	31 991

Financement de l'État

En fonctionnement sur le programme 131 « Création », l'écart de +289 k€ entre les crédits prévus en LFI 2022 et l'exécution 2022 s'explique par :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-276 k€ en AE=CP) ;
- Le versement de subventions complémentaires visant à soutenir les établissements dans le contexte de hausse des prix, au titre :
 - D'une prise en charge exceptionnelle de la revalorisation des rémunérations dans le secteur public (227 k€ en AE=CP) ;
 - D'un accompagnement exceptionnel face aux surcoûts énergétiques (+325 k€ en AE=CP) ;

Création

Programme n° 131 | Opérateurs

- Du remboursement des aides exceptionnelles prévues à l'article 13 de la loi n° 2021-1549 du 1^{er} décembre 2021 de finances rectificative pour 2021 (13 k€ en AE=CP).

En investissement sur ce même programme l'écart de +221 k€ en AE et +7 221 k€ en CP s'explique par :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-29 k€ en AE=CP) ;
- Le financement de travaux énergétiques (+250 k€ en AE=CP)
- Le financement d'une partie des travaux dans la salle Jean Vilar (+7 000 k€ en CP).

En outre, l'établissement a bénéficié de subventions d'autres programmes ministériels soit :

- 73 k€ (AE=CP) de crédits d'intervention en provenance du programme 224 « Soutien aux politiques du ministère » au titre de développements numériques et d'un projet de coopération avec le Chili ;
- 40 k€ (AE=CP) de crédits d'intervention du programme 361 « Transmission des savoirs et démocratisation culturelle » au titre de l'été culturel et apprenant.

Enfin, l'établissement a été bénéficiaire de crédits de France Relance. Ainsi :

- Dans la continuité de 2021, le programme 362 « Écologie » a accompagné la mise-en-œuvre de la rénovation de la salle Jean Vilar grâce à une subvention d'investissement de +7 163 k€ en CP ;
- Le programme 363 « Compétitivité » a soutenu l'amélioration de la performance énergétique de l'outil de production grâce à une subvention de +2 800 k€ (en AE=CP).

COMPTE FINANCIER 2022

Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *	Produits	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Personnel	10 439	10 485	Subventions de l'État	13 129	13 538
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	<i>112</i>	<i>36</i>	<i>– subventions pour charges de service public</i>	<i>13 129</i>	<i>13 538</i>
			<i>– crédits d'intervention(transfert)</i>		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	9 950	9 991	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions		273
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	750	1 258	Revenus d'activité et autres produits	6 871	6 748
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>750</i>	<i>1 258</i>	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>250</i>	<i>605</i>
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		<i>13</i>
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	<i>500</i>	<i>586</i>
Total des charges	20 389	20 476	Total des produits	20 000	20 558
Résultat : bénéfice		82	Résultat : perte	389	
Total : équilibre du CR	20 389	20 558	Total : équilibre du CR	20 389	20 558

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *	Ressources	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Insuffisance d'autofinancement	389		Capacité d'autofinancement		136
Investissements	7 694	2 742	Financement de l'actif par l'État	9 696	17 909
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		13
Total des emplois	8 083	2 742	Total des ressources	9 696	18 058
Augmentation du fonds de roulement	1 613	15 316	Diminution du fonds de roulement		

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2021	Budget initial 2022	Compte financier 2022
10 891	11 451	26 605

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2022		Compte financier 2022 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	10 439	10 439	10 916	10 916
Fonctionnement	9 155	9 200	8 720	7 949
Intervention	0	0	0	0
Investissement	694	7 694	42 322	2 766
Total des dépenses AE (A) CP (B)	20 287	27 333	61 958	21 631
dont contributions employeur au CAS pensions	112	112	0	0

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Création

Programme n° 131 Opérateurs

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Recettes globalisées	19 948	37 458
Subvention pour charges de service public	13 079	13 683
Autres financements de l'État	696	17 941
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	0
Recettes propres	6 173	5 834
Recettes fléchées	9 102	339
Financements de l'État fléchés	9 050	110
Autres financements publics fléchés	52	229
Recettes propres fléchées	0	0
Total des recettes (C)	29 050	37 797
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)	1 717	16 166
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)	0	0

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
Bâtiment monuments historiques (MH)	0 0	10 0	10 0	0 0	0 0	0 6	0 6	10 6	10 6	
Dépenses artistiques	1 300 959	5 163 4 791	5 167 4 777	0 0	0 0	0 0	0 0	6 463 5 750	6 467 5 736	
Éducation artistique et culturelle – Médiation	39 34	195 199	197 158	0 0	0 0	0 0	0 0	234 232	236 192	
Théâtre en ordre de marche	9 100 9 897	3 203 3 246	3 243 2 694	0 0	0 0	694 42 316	7 694 2 760	12 996 55 459	20 036 15 351	
Valorisation culturelle et commerciale	0 27	583 484	583 320	0 0	0 0	0 0	0 0	583 511	583 346	
Total	10 439 10 916	9 155 8 720	9 200 7 949	0 0	0 0	694 42 322	7 694 2 766	20 287 61 958	27 333 21 631	

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	0	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	1 200	1 454
Autres décaissements non budgétaires	0	2 100
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	1 200	3 554
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	1 551	15 715
Abondement de la trésorerie fléchée	0	14 907
Abondement de la trésorerie non fléchée	1 551	807
Total des besoins	2 751	19 269

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
---------	---------------------	-------------------------

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	1 717	16 166
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	1 200	569
Autres encaissements non budgétaires	-166	2 533
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	2 751	19 269
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	0	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	0	0
Total des financements	2 751	19 269

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2021 (1)	Prévision 2022 (2)	Réalisation 2022
Emplois rémunérés par l'opérateur :	138	141	140
– sous plafond	132	137	135
– hors plafond	6	4	5
<i>dont contrats aidés</i>	4	4	
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2021.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2022.

Consolidation des emplois de l'opérateur

En 2022, l'établissement rémunère 135 ETPT sous plafond. La sous-exécution de 1,8 ETPT par rapport au plafond voté en LFI (137) est la résultante d'une vacance conjoncturelle en raison de la période des travaux Vilar.

OPÉRATEUR

TNC - Théâtre national de la Colline

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

Principaux faits structurants de l'année 2022

Création

Programme n° 131 | Opérateurs

Après deux années fortement marquées par les conséquences de la crise sanitaire, le Théâtre national de la Colline a engagé de nombreuses actions en faveur d'une relance de l'activité artistique. Cette amplification s'est traduite par une programmation enrichie avec des propositions artistiques plus nombreuses qu'à l'accoutumée, des créations et des projets hors les murs, ainsi que par le lancement d'une troupe de jeunes artistes.

L'année 2022 prévoyait ainsi 18 spectacles pour 294 représentations (dont 45 représentations hors les murs) avec des propositions ambitieuses d'auteurs et d'autrices : la trilogie *Point de Non-retour* d'Alexandra Badea, *Les Imprudents* d'après les dits et écrits de Marguerite Duras dans une mise en scène d'Isabelle Lafon, *L'Odyssée* de Krzysztof Warlikowski, *The interrogation* par Milo Rau, ou encore la reprise de *Tous des Oiseaux* de Wajdi Mouawad, ainsi que sa dernière création *Racine carrée du verbe être*. Malgré ces propositions diverses et de qualité, le théâtre a été confronté à une reprise timide de la fréquentation, en particulier au premier semestre 2022, à laquelle se sont ajoutées des annulations à l'automne en raison de grèves. Sur l'ensemble de l'année 2022, la fréquentation payante moyenne s'établit ainsi à 54 %, avec de fortes disparités entre les spectacles.

Par ailleurs, la Colline a poursuivi ses actions d'éducation artistique et culturelle dans le cadre de près de 120 projets auxquels ont participé plus de 3 000 jeunes. Depuis 2022 et dans le souci de faciliter l'accessibilité du théâtre à tous, la Colline propose des représentations « relax » offrant un environnement bienveillant et détendu où chacun, avec ou sans handicap, peut profiter du spectacle et vivre ses émotions sans crainte ni contrainte (représentations de *Gretel, Hansel et les autres* d'Igor Mendjisky en décembre 2022). Le théâtre s'est également fortement engagé en faveur de la jeunesse, en créant en son sein une Jeune Troupe de trois comédiennes et trois comédiens francophones de moins de 30 ans, afin de leur offrir un espace d'apprentissage théorique et pratique pendant onze mois.

Gouvernance et pilotage stratégique

L'établissement est dirigé par Wajdi Mouawad, nommé par décret du Président de la République en date du 6 avril 2016. Un nouveau mandat de 5 ans a commencé le 28 mai 2018, sur la base de la lettre de mission signée le 11 janvier 2017. Son mandat arrive donc à échéance en mai 2023.

L'établissement est couvert par un contrat d'objectifs et de performance pour la période 2021-2023, correspondant au mandat du directeur.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2021		Prévision LFI 2022		Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P131 – Création	10 468	10 468	10 390	10 390	11 298	11 298
Subventions pour charges de service public	9 830	9 830	9 830	9 830	9 997	9 997
Dotations en fonds propres	638	638	560	560	1 301	1 301
P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture					50	50
Transferts					50	50
P363 – Compétitivité	240	240				
Subventions pour charges de service public	200	200				
Transferts	40	40				
P147 – Politique de la ville	33	33			25	25
Transferts	33	33			25	25
Total	10 740	10 740	10 390	10 390	11 373	11 373

Financement de l'État

En fonctionnement sur le programme 131 « Création », l'écart de +167 k€ entre les crédits prévus en LFI 2022 et l'exécution 2022 s'explique par :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-159 k€ en AE=CP) ;
- Le versement de subventions complémentaires visant à soutenir les établissements dans le contexte de hausse des prix au titre :
 - D'une prise en charge exceptionnelle de la revalorisation des rémunérations dans le secteur public (+200 k€ en AE=CP) ;
 - D'un accompagnement exceptionnel face aux surcoûts énergétiques (+120 k€ en AE=CP) ;
 - Du remboursement des aides exceptionnelles prévues à l'article 13 de la loi n° 2021-1549 du 1^{er} décembre 2021 de finances rectificative pour 2021 (+6 k€ en AE=CP).

En investissement sur ce même programme l'écart de +741 k€ en AE=CP s'explique par :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-22 k€ en AE=CP) ;
- Le financement d'études (+160 k€ en AE=CP) ;
- Le versement de subventions visant à couvrir des travaux scéniques (+170 k€ en AE=CP)
- Le versement de subventions visant à conduire des travaux énergétiques (+248 k€ en AE=CP) ;
- Le versement de subventions visant la modernisation de l'outil (+185 k€ en AE=CP).

Enfin, l'établissement a bénéficié de crédits d'intervention du programme 361 « Transmission des savoirs et démocratisation de la Culture » au titre de « l'Été culturel et apprenant » (+50 k€ en AE=CP).

COMPTE FINANCIER 2022

Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *	Produits	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Personnel	8 290	8 547	Subventions de l'État	9 462	9 802
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>			– subventions pour charges de service public	9 462	9 802
			– crédits d'intervention(transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	5 277	5 208	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	404	165
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	1 150	1 330	Revenus d'activité et autres produits	2 641	3 048
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	1 150	1 330	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>		125
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		3
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	1 058	1 056
Total des charges	13 567	13 755	Total des produits	12 507	13 015
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	1 060	740
Total : équilibre du CR	13 567	13 755	Total : équilibre du CR	13 567	13 755

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Création

Programme n° 131 Opérateurs

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *	Ressources	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Insuffisance d'autofinancement	968	593	Capacité d'autofinancement		
Investissements	991	972	Financement de l'actif par l'État	538	1 301
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		5
			Autres ressources		9
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	1 959	1 565	Total des ressources	538	1 315
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	1 422	250

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2021	Budget initial 2022	Compte financier 2022
8 848	4 905	8 674

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2022		Compte financier 2022 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	8 290	8 290	8 740	8 740
Fonctionnement	4 127	4 127	3 947	3 853
Intervention	0	0	0	0
Investissement	936	991	757	614
Total des dépenses AE (A) CP (B)	13 353	13 408	13 445	13 207
dont contributions employeur au CAS pensions	0	0	0	0

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Recettes globalisées	11 987	12 125
Subvention pour charges de service public	9 462	9 802
Autres financements de l'État	538	538
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	79	68
Recettes propres	1 908	1 718
Recettes fléchées	0	813
Financements de l'État fléchés	0	813
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	0	0
Total des recettes (C)	11 987	12 938
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)	0	0
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)	1 422	269

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
Dépenses artistiques	1 445	2 348	2 348	0	0	0	0	3 793	3 793	
	1 700	2 090	2 003	0	0	0	0	3 791	3 703	
Éducation artistique et culturelle - Médiation	415	114	114	0	0	0	0	529	529	
	395	81	77	0	0	0	0	476	471	
Théâtre en ordre de marche	6 430	1 665	1 665	0	0	936	991	9 031	9 086	
	6 645	1 776	1 773	0	0	757	614	9 178	9 032	
Total	8 290	4 127	4 127	0	0	936	991	13 353	13 408	
	8 740	3 947	3 853	0	0	757	614	13 445	13 207	

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	1 422	269
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	2
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	955	600
Autres décaissements non budgétaires	0	0
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	2 377	871
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	0
Abondement de la trésorerie fléchée	0	523
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
Total des besoins	2 377	871

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Création

Programme n° 131 | Opérateurs

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	0
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	7
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	302	691
Autres encaissements non budgétaires	0	0
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	302	697
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	2 075	174
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	225	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	1 850	697
Total des financements	2 377	871

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2021 (1)	Prévision 2022 (2)	Réalisation 2022
Emplois rémunérés par l'opérateur :	112	105	128
– sous plafond	86	95	91
– hors plafond	26	10	37
<i>dont contrats aidés</i>	10		10
<i>dont apprentis</i>	10	10	
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2021.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2022.

Consolidation des emplois de l'opérateur

En 2022, l'établissement rémunère 91 ETPT sous plafond. La sous-exécution de 4 ETPT est la résultante des entrées et sorties dans l'établissement (avec 8 recrutements en cours en 2022).

En outre, il rémunère 37 ETPT hors plafond, correspondant pour 27 d'entre eux à des CDD techniques et pour 10 d'entre eux à des emplois aidés.

OPÉRATEUR

TNO - Théâtre national de l'Odéon

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR**Principaux faits structurants de l'année 2022**

Après les années 2020-2021 marquées par une crise sanitaire sans précédent, le Théâtre national de l'Odéon a de nouveau été perturbé par la poursuite des effets de l'épidémie de Covid-19, ainsi que par un conflit social important à

l'automne, dans le contexte nouveau de fortes tensions inflationnistes. Cette situation exceptionnelle a entraîné l'annulation de 60 représentations sur les 332 programmées. Ces annulations ont principalement porté sur les spectacles *Dans la mesure de l'impossible* de Tiago Rodrigues et *Jours de joie* d'Arne Lygre dans une mise en scène et scénographie de Stéphane Braunschweig.

Pour autant, l'Odéon a connu de beaux succès en 2022 avec par exemple le spectacle *Entre chien et loup* de Christiane Jatahy, d'après *Dogville* de Lars von Trier, ou encore *Le Ciel de Nantes* de Christophe Honoré. Le théâtre a globalement été épargné par les difficultés de remplissage et de retour du public dans les salles de théâtre, puisque l'Odéon a connu une fréquentation moyenne de plus de 85 %.

Par ailleurs, l'établissement a repris son activité d'éducation artistique et culturelle pour les groupes scolaires, tout en portant une attention particulière au rééquilibrage entre les publics scolaires de la banlieue parisienne (et notamment ceux situés en Quartier Politique de la Ville ou REP+) et les élèves des établissements parisiens. Les actions en faveur des publics du champ social se sont également poursuivies via les projets *Adolescence et territoire(s)*, *Nos âmes civiles* (jumelage artistique de l'Odéon avec la Ville de Corbeil-Essonnes) ou encore *Fresnes sur scène* (atelier de jeu mené auprès d'une dizaine de détenus du centre pénitentiaire de Fresnes).

Gouvernance et pilotage stratégique

Depuis 2016, Stéphane Braunschweig dirige le Théâtre national de l'Odéon. Par décret du 8 janvier 2021, il a été renouvelé à compter du 15 janvier 2021 pour un nouveau mandat de trois ans.

Il inscrit son action dans le cadre d'une lettre de mission signée le 1^{er} juillet 2021 ainsi que dans un contrat d'objectifs et de performance 2021-2023 approuvé au conseil d'administration du 21 mai 2021.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2021		Prévision LFI 2022		Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P131 – Création	14 794	14 794	12 975	12 975	15 082	15 082
Subventions pour charges de service public	13 502	13 502	12 530	12 530	12 540	12 540
Dotations en fonds propres	1 292	1 292	445	445	2 542	2 542
P363 – Compétitivité	400	400				
Subventions pour charges de service public	400	400				
P147 – Politique de la ville	60	60			31	31
Transferts	60	60			31	31
Total	15 254	15 254	12 975	12 975	15 113	15 113

Financement de l'État

En fonctionnement sur le programme 131 « Création », l'écart de +10 k€ entre les crédits prévus en LFI 2022 et l'exécution 2022 s'explique par :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-221 k€ en AE=CP) ;
- Le versement de subventions complémentaires visant à soutenir les établissements dans le contexte de hausse des prix au titre :
 - D'une prise en charge exceptionnelle de la revalorisation des rémunérations dans le secteur public (+158 k€ en AE=CP) ;
 - D'un accompagnement exceptionnel face aux surcoûts énergétiques (+65 k€ en AE=CP) ;

Création

Programme n° 131 Opérateurs

- Du remboursement des aides exceptionnelles prévues à l'article 13 de la loi n° 2021-1549 du 1^{er} décembre 2021 de finances rectificative pour 2021 (+8 k€ en AE=CP).

En investissement sur ce même programme l'écart de +2 097 k€ en AE=CP s'explique par :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-18 k€ en AE=CP) ;
- Le financement de travaux énergétiques (+900 k€ en AE=CP) ;
- Le versement de subventions visant à couvrir des travaux scéniques (+750 k€ en AE=CP) ;
- Le versement de subventions visant la modernisation de l'outil (+385 k€ en AE=CP).

COMPTE FINANCIER 2022

Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *	Produits	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Personnel	10 827	10 612	Subventions de l'État	12 087	12 057
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	38	52	– subventions pour charges de service public	12 087	12 057
			– crédits d'intervention(transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	8 731	10 197	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	247	408
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	1 322	1 422	Revenus d'activité et autres produits	5 955	6 228
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	1 322	1 422	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	213	
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	1 109	1 422
Total des charges	19 558	20 809	Total des produits	18 289	18 693
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	1 269	2 116
Total : équilibre du CR	19 558	20 809	Total : équilibre du CR	19 558	20 809

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *	Ressources	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Insuffisance d'autofinancement	1 269	2 116	Capacité d'autofinancement		
Investissements	427	1 393	Financement de l'actif par l'État	427	2 542
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	1 697	3 509	Total des ressources	427	2 542
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	1 269	967

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2021	Budget initial 2022	Compte financier 2022
6 313	2 471	5 285

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2022		Compte financier 2022 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	10 589	10 589	11 333	11 333
Fonctionnement	6 802	6 802	7 274	8 086
Intervention	0	0	0	0
Investissement	427	427	933	1 452
Total des dépenses AE (A) CP (B)	17 818	17 818	19 541	20 871
dont contributions employeur au CAS pensions	0	0	0	0

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Recettes globalisées	16 942	20 130
Subvention pour charges de service public	12 057	12 057
Autres financements de l'État	427	3 008
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	0
Recettes propres	4 458	5 065
Recettes fléchées	277	0
Financements de l'État fléchés	30	0
Autres financements publics fléchés	247	0
Recettes propres fléchées	0	0
Total des recettes (C)	17 219	20 130
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	0	0
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	599	741

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Dépenses artistiques	2 189	4 135	4 135	0	0	0	0	6 324	6 324
	2 372	4 457	5 102	0	0	0	0	6 829	7 474
Education artistique et	0	300	300	0	0	0	0	300	300

Création

Programme n° 131 | Opérateurs

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
culturelle	44	305	287	0	0	0	0	349	332	
Théâtre en ordre de marche	8 400 8 896	2 252 2 433	2 252 2 622	0	0	427 933	427 1 452	11 079 12 262	11 079 12 970	
Valorisation culturelle et commerciale	0 21	115 80	115 75	0	0	0	0	115 101	115 96	
Total	10 589 11 333	6 802 7 274	6 802 8 086	0	0	427 933	427 1 452	17 818 19 541	17 818 20 871	

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	599	741
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	1 446	1 077
Autres décaissements non budgétaires	0	0
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	2 045	1 818
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	0
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
Total des besoins	2 045	1 818

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	0
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	1 446	790
Autres encaissements non budgétaires	0	0
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	1 446	790
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	599	1 028
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	1 021
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	599	8
Total des financements	2 045	1 818

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2021 (1)	Prévision 2022 (2)	Réalisation 2022
Emplois rémunérés par l'opérateur :	134	136	135

	Réalisation 2021 (1)	Prévision 2022 (2)	Réalisation 2022
– sous plafond	124	131	126
– hors plafond	10	5	9
<i>dont contrats aidés</i>	7		9
<i>dont apprentis</i>	3	5	
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2021.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2022.

Consolidation des emplois de l'opérateur

En 2022, l'établissement rémunère 126 ETPT sous plafond. La sous-exécution de 5 ETPT est liée au départ de plus de 9 salariés dont les remplacements se sont étalés sur l'ensemble de l'année.

En outre, il rémunère 9 ETPT hors plafond, correspondant à des contrats aidés.

OPÉRATEUR

TNS - Théâtre national de Strasbourg

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

Principaux faits structurants de l'année 2022

L'année 2022, dernière année du second mandat de Stanislas Nordey à la direction du TNS, a de nouveau été perturbée par les conséquences de la crise sanitaire, notamment en raison des annulations de représentations du fait de cas de Covid-19 au sein d'équipes artistiques (15 dates annulées, soit une perte de 85 k€ de recettes de billetterie). De plus, la programmation a tenu compte des reports de spectacles annulés en 2020 et 2021, induisant une hausse du nombre de spectacles présentés sur l'année par rapport à une année « normale » soit 21 spectacles pour 162 représentations au siège en 2022, contre 138 représentations en 2019.

L'École du Théâtre national de Strasbourg a aussi connu une année exceptionnelle puisque, durant l'automne 2022, trois promotions (Groupes 46, 47 et 48 nouvellement recruté) ont été accueillies dans ses murs, à la suite de la prolongation de la scolarité du Groupe 46 jusqu'en décembre 2022.

Malgré les annulations successives et les multiples reports depuis 2020, le public est revenu peu à peu dans les salles. Depuis septembre 2022, le retour à une fréquentation normale est constaté, bien que la pratique des spectateurs ait changé, puisqu'ils réservent de plus en plus tardivement leurs places et recourent moins aux formules d'abonnement.

Les actions d'accompagnement et d'élargissement des publics, dont les ateliers de pratique, ont repris. Le public scolaire est de nouveau présent, grâce notamment à la mise en œuvre de l'offre collective du Pass culture (réservation de 1 071 places par 28 enseignants de 26 établissements). Plus généralement, le public des moins de 28 ans est revenu en force au théâtre : il constitue 41 % de la fréquentation payante globale. L'année 2022 a également été marquée par un renouvellement des actions en faveur du champ social (26 structures partenaires, plus de 52h d'atelier...), et la troisième édition de La traversée de l'été qui a réuni près de 6 800 personnes pour pas moins de 170 propositions (ateliers de jeu, d'écriture ou radiophoniques, spectacles itinérants, visites, lectures...).

Enfin, l'année 2022 a été marquée par le réouverture au public de l'espace Grüber, à l'issue des travaux de rénovation intervenus entre 2020 et 2021.

Création

Programme n° 131 Opérateurs

Gouvernance et pilotage stratégique

L'établissement est dirigé par Stanislas Nordey, nommé par décret du président de la République en date du 26 septembre 2014. Par décret du 28 octobre 2019, il a été renouvelé pour un second mandat et dispose d'une lettre de mission signée le 24 janvier 2020. Il est amené à assurer l'intérim de ses fonctions en l'attente de la nomination d'une future direction.

Le précédent contrat d'objectifs et de performance est arrivé à échéance en 2021. Dans l'attente d'un nouveau projet de direction, un document synthétique visant à assurer un suivi des objectifs stratégiques assignés au théâtre a été élaboré en lien avec la tutelle.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2021		Prévision LFI 2022		Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P362 – Écologie	1 408	259				1 149
Dotations en fonds propres	1 408	259				1 149
P131 – Création	11 617	11 617	10 330	10 330	11 606	11 606
Subventions pour charges de service public	10 050	10 050	9 930	9 930	10 124	10 124
Dotations en fonds propres	1 567	1 567	400	400	1 482	1 482
P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	41	41			168	168
Transferts	41	41			168	168
P107 – Administration pénitentiaire	3	3			2	2
Transferts	3	3			2	2
P363 – Compétitivité	116	116				
Subventions pour charges de service public	100	100				
Dotations en fonds propres	16	16				
Total	13 185	12 036	10 330	10 330	11 776	12 925

Financement de l'État

En fonctionnement sur le programme 131 « Création », l'écart de +194 k€ entre les crédits prévus en LFI 2022 et l'exécution 2022 s'explique par :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-178 k€ en AE=CP) ;
- Le versement de subventions complémentaires visant à soutenir les établissements dans le contexte de hausse des prix au titre :
 - D'une prise en charge exceptionnelle de la revalorisation des rémunérations dans le secteur public (+163 k€ en AE=CP) ;
 - D'un accompagnement exceptionnel face aux surcoûts énergétiques (+200 k€ en AE=CP) ;
 - Du remboursement des aides exceptionnelles prévues à l'article 13 de la loi n° 2021-1549 du 1^{er} décembre 2021 de finances rectificative pour 2021 (+9 k€ en AE=CP).

En investissement sur ce même programme l'écart de +1 082 k€ en AE=CP s'explique par :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-16 k€ en AE=CP) ;
- Le versement de subventions pour acquérir des matériaux techniques pour le théâtre et l'école (+210 k€ en AE=CP) ;

- Le versement de subventions visant à améliorer la performance énergétique de l'établissement (+600 k€ en AE=CP) ;
- Le versement de subventions visant la modernisation de l'outil (+288 k€ en AE=CP).

Par ailleurs, l'établissement a bénéficié de crédits d'intervention du programme 361 « Transmission des savoirs et démocratisation de la Culture » au titre de :

- L'été culturel et apprenant (+150 k€ en AE=CP) ;
- La prévention des violences et harcèlement sexistes et sexuels et le plan santé (+1,9 k€ en AE=CP) ;
- Son action à destination des publics spécifiques du territoire (+16 k€ en AE=CP).

Enfin, l'établissement a été bénéficiaire de crédits de France Relance. Ainsi ce sont 1 149 k€ de CP qui ont été versés par le programme 362 « Écologie » au titre de la poursuite des travaux de rénovation énergétique initiés en 2021.

COMPTE FINANCIER 2022

Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *	Produits	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Personnel	8 071	8 324	Subventions de l'État	9 554	10 121
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>			– subventions pour charges de service public	9 554	10 121
			– crédits d'intervention(transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	5 675	6 292	Fiscalité affectée	5	
Intervention (le cas échéant)		20	Autres subventions	19	112
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	580	798	Revenus d'activité et autres produits	2 841	3 388
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	580	798	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	74	318
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	580	668
Total des charges	13 746	14 636	Total des produits	12 420	13 622
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	1 326	1 014
Total : équilibre du CR	13 746	14 636	Total : équilibre du CR	13 746	14 636

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Création

Programme n° 131 | Opérateurs

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *	Ressources	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Insuffisance d'autofinancement	1 400	1 202	Capacité d'autofinancement		
Investissements	1 956	1 828	Financement de l'actif par l'État	384	2 631
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		14
Remboursement des dettes financières	16	42	Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	3 372	3 071	Total des ressources	384	2 645
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	2 988	426

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2021	Budget initial 2022	Compte financier 2022
7 601		7 968

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2022		Compte financier 2022 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	8 206	8 206	8 802	8 802
Fonctionnement	4 755	5 071	4 785	5 106
Intervention	0	0	77	77
Investissement	926	1 956	1 668	1 956
Total des dépenses AE (A) CP (B)	13 888	15 233	15 333	15 942
dont contributions employeur au CAS pensions	0	0	0	0

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Recettes globalisées	12 424	12 707
Subvention pour charges de service public	9 938	10 300
Autres financements de l'État	5	681
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	92
Recettes propres	2 482	1 634
Recettes fléchées	110	2 620
Financements de l'État fléchés	19	2 260
Autres financements publics fléchés	0	15
Recettes propres fléchées	91	346
Total des recettes (C)	12 534	15 328
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)	0	0
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)	2 698	614

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
Dépenses artistiques	1 437	2 374	2 525	0	0	202	202	4 012	4 163	
	2 010	2 424	2 798	0	0	606	200	5 040	5 008	
Education artistique et culturelle - Médiation	191	326	326	0	0	0	0	517	517	
	127	203	191	0	0	0	0	330	317	
Enseignement, services communs et pédagogiques	217	216	216	0	0	110	110	543	543	
	134	316	319	77	77	267	206	794	736	
Fonctions supports	532	39	39	0	0	0	0	571	571	
	369	35	32	0	0	1	0	404	401	
Théâtre en ordre de marche ou Fonctions support	5 815	1 718	1 883	0	0	614	1 644	8 147	9 342	
	6 164	1 740	1 654	0	0	794	1 549	8 699	9 367	
Valorisation culturelle et commerciale	14	83	83	0	0	0	0	97	97	
	0	66	113	0	0	0	0	66	113	
Total	8 206	4 755	5 071	0	0	926	1 956	13 888	15 233	
	8 802	4 785	5 106	77	77	1 668	1 956	15 333	15 942	

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	2 698	614
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	16	42
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	3 556
Autres décaissements non budgétaires	1 412	1 550
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	4 127	5 762
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	368

Création

Programme n° 131 | Opérateurs

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	1 166
Total des besoins	4 127	6 129

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	0
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	14
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	3 804
Autres encaissements non budgétaires	1 353	2 311
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	1 353	6 129
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	2 774	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	1 196	799
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	1 578	0
Total des financements	4 127	6 129

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2021 (1)	Prévision 2022 (2)	Réalisation 2022
Emplois rémunérés par l'opérateur :	123	122	98
– sous plafond	96	97	94
– hors plafond	27	25	4
<i>dont contrats aidés</i>			4
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2021.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2022.

Consolidation des emplois de l'opérateur

En 2022, l'établissement rémunère 94 ETPT sous plafond, ce dernier ayant quant à lui été porté à 99 ETPT en gestion 2022. La sous-exécution de 5 ETPT s'explique par :

- Des vacances organisées, tant à l'approche de la nomination d'une nouvelle direction qu'à des fins pédagogiques (3 ETPT) ;
- Une vacance frictionnelle, liée à des recrutements longs (1 ETPT) ou à des absences ou congés (2 ETPT).

OPÉRATEUR

Etablissement public du Mobilier National

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

Missions

Créé par le décret n° 2021-1890 du 29 décembre 2021, l'établissement public administratif Mobilier national concourt à la connaissance, à la valorisation et à la préservation des métiers d'art, à la transmission des savoirs et des savoir-faire français et au soutien à la création dans le domaine du design textile et du mobilier.

Il a notamment pour mission de :

- Assurer le décor et l'ameublement des dépositaires définis par le code du patrimoine ;
- Créer pour le compte de l'État des œuvres textiles et du mobilier ;
- Assurer l'entretien, la restauration, l'inventaire, l'enrichissement, la mise en valeur et l'inspection des meubles et objets relevant des collections dont il assure la garde pour le compte de l'État ;
- Perpétuer, transmettre et développer les techniques traditionnelles des métiers d'art, des savoirs et des savoir-faire liés à la restauration, à la fabrication, à la création contemporaine et au design ;
- Procéder, sur ses ressources et au nom de l'État, aux acquisitions à titre onéreux ou gratuit des biens mobiliers et des objets d'art ainsi que des cartons, dessins et modèles ;
- Mettre en œuvre toute action permettant la mise en valeur de son patrimoine, notamment par une politique de médiation, d'exposition, de prêt, d'édition de mobilier et d'ouvrages.

Gouvernance et pilotage stratégique

Sur proposition du conseil d'administration, Hervé Lemoine a été nommé président de l'établissement par décret présidentiel du 21 mars 2022. Son action s'inscrit dans les orientations d'une lettre de mission et d'un contrat d'objectifs et de performance en cours d'élaboration.

Perspectives 2023

Le Mobilier national conduit un programme de manifestations culturelles ouvertes au plus grand nombre et sous des formes variées, en France et à l'international : exposition sur les résidences présidentielles prévue en 2023 à la Galerie des Gobelins, salons professionnels de l'ameublement et de la décoration (Zona Maco, CDMX – Mexique, Wanted Design ICFF-NYC-USA, Salone del mobile à Milan), événements culturels (Nuit Blanche de Kyoto et Tokyo Design Week), journées européennes des métiers d'art (JEMA), journées européennes du patrimoine (JEP), renforcement du portail des collections et ouverture du nouveau portail des savoir-faire.

Le projet " Mobilier international ", stratégie de développement international du Mobilier national, s'inscrit en outre, dans une politique de partenariat active avec l'Institut français et le réseau des Instituts dans le monde : il œuvrera dans ce cadre pour un programme de réameublement de la Villa Médicis, de la Casa Velasquez et de résidences (Villa Albertine, résidence Mobilier national / Institut français au Japon, résidence NAFAS).

Le Mobilier national sera également présent au sein des grands événements et projets d'envergure, avec notamment sa participation à l'Olympiade culturelle en vue des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024.

Le développement de la formation s'appuiera sur l'accueil d'une cinquantaine d'apprentis, l'organisation d'ateliers d'initiations pour les enfants et les publics empêchés (le petit Mob'), l'accueil en résidence de créateurs, le soutien aux designers et aux artistes par des campagnes d'acquisitions, l'engagement de l'établissement au sein du Campus des métiers d'art et du design des Gobelins, le lancement de démarches expérimentales en matière de développement

Création

Programme n° 131 | Opérateurs

durable, la création d'une matériauthèque en partenariat avec l'ENSAD, la poursuite des appels à projets d'utilité sociale avec les maisons France services et les EHPAD, etc.

Conformément au décret n° 2021-1890 du 29 décembre 2021 portant création de l'établissement public Mobilier national, le pilotage des actes administratifs de gestion de la carrière et de la paye de l'ensemble des agents sera transféré le 1^{er} janvier 2023 à l'administration générale du Mobilier national. De même, l'ensemble des services de l'administration générale poursuivra le bon déploiement des nouvelles missions attribuées à l'institution à l'occasion de sa transformation statutaire.

D'un point de vue bâtementaire, il est à noter qu'un nouveau schéma directeur immobilier (SDI) est en cours de finalisation et que la manufacture de tapis de Lodève verra débiter le chantier de rénovation de ses façades.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2021		Prévision LFI 2022		Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P131 – Création					10 009	10 009
Dotations en fonds propres					2 400	2 400
Transferts					7 609	7 609
P224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture					122	122
Dotations en fonds propres					87	87
Transferts					35	35
P363 – Compétitivité					578	578
Transferts					578	578
Total					10 709	10 709

COMPTE FINANCIER 2022

Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *	Produits	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Personnel <i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	744	8	Subventions de l'État <i>– subventions pour charges de service public</i> <i>– crédits d'intervention(transfert)</i>	5 655 5 655	8 188 8 188
Fonctionnement autre que les charges de personnel	6 632	8 544	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions		146
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention <i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i> <i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>		21 21	Revenus d'activité et autres produits <i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i> <i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i> <i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	1 721	1 946 21
Total des charges	7 376	8 552	Total des produits	7 376	10 280
Résultat : bénéfice		1 728	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	7 376	10 280	Total : équilibre du CR	7 376	10 280

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *	Ressources	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement		1 728
Investissements	2 400	2 001	Financement de l'actif par l'État	2 400	2 400
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		85
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	2 400	2 001	Total des ressources	2 400	4 213
Augmentation du fonds de roulement		2 212	Diminution du fonds de roulement		

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2021	Budget initial 2022	Compte financier 2022
		3 647

Création

Programme n° 131 Opérateurs

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2022		Compte financier 2022 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	0	0	8	8
Fonctionnement	5 899	6 632	7 292	7 331
Intervention	0	0	0	0
Investissement	3 070	2 400	3 055	1 780
Total des dépenses AE (A) CP (B)	8 969	9 032	10 355	9 119
dont contributions employeur au CAS pensions	0	0	0	0

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Recettes globalisées	6 276	10 117
Subvention pour charges de service public	5 655	8 188
Autres financements de l'État	0	0
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	86
Recettes propres	621	1 843
Recettes fléchées	3 500	2 515
Financements de l'État fléchés	2 400	2 400
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	1 100	115
Total des recettes (C)	9 776	12 632
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)	744	3 513
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)	0	0

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	Budget initial Compte financier *	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE
Bâtiments et domaines	0	1 765	2 748	0	0	620	424	2 385	3 172
	0	1 898	2 790	0	0	399	118	2 297	2 908
Collections	0	1 924	1 774	0	0	1 410	1 206	3 334	2 980
	0	2 242	1 748	0	0	2 089	1 328	4 331	3 076
Fonctions supports	0	1 170	1 020	0	0	290	290	1 460	1 310
	8	1 504	1 367	0	0	56	10	1 568	1 385
Production	0	220	220	0	0	750	480	970	700
	0	297	254	0	0	511	324	808	578
Publics/programmation culturelle	0	820	870	0	0	0	0	820	870
	0	1 351	1 172	0	0	0	0	1 351	1 172
Total	0	5 899	6 632	0	0	3 070	2 400	8 969	9 032
	8	7 292	7 331	0	0	3 055	1 780	10 355	9 119

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	0	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	0
Autres décaissements non budgétaires	0	12
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	0	12
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	744	3 647
Abondement de la trésorerie fléchée	0	696
Abondement de la trésorerie non fléchée	744	2 951
Total des besoins	744	3 658

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	744	3 513
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	0
Autres encaissements non budgétaires	0	145
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	744	3 658
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	0	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	0	0
Total des financements	744	3 658

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2021 (1)	Prévision 2022 (2)	Réalisation 2022
Emplois rémunérés par l'opérateur :		10	
– sous plafond		10	
– hors plafond			
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		338	322
– rémunérés par l'État par d'autres programmes		338	322
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2021.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2022.